

REVUE DE PRESSE

2025

SOMMAIRE

- 01. Les chiffres clés [p. 05](#)
- 02. Carte de nos territoires [p. 06](#)
- 03. Sepur : grand angle [p. 08](#)
- 04. Sepur en croissance [p. 20](#)
- 05. Au service de 13,5 millions d'habitants [p. 40](#)
- 06. Transition énergétique et innovation [p. 88](#)

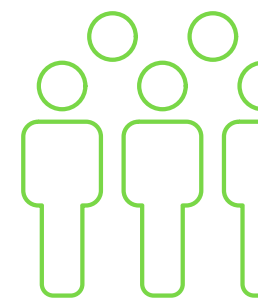


LES CHIFFRES CLÉS

469 EN 2025
MILLIONS D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES



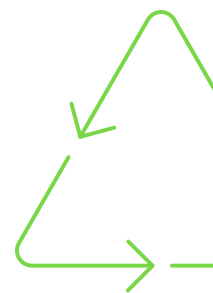
13.5
MILLIONS D'HABITANTS DESSERVIS



145
SITES RÉPARTIS EN FRANCE



80 %
DE NOTRE FLOTTE ROULE AUX ÉNERGIES PROPRES



33 %
DE NOTRE FLOTTE ROULE À L'ÉLECTRIQUE



300
ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP)
EN INSERTION PROFESSIONNELLE



4200 COLLABORATEURS

DONT 1025
NOUVEAUX COLLABORATEURS EN 2025

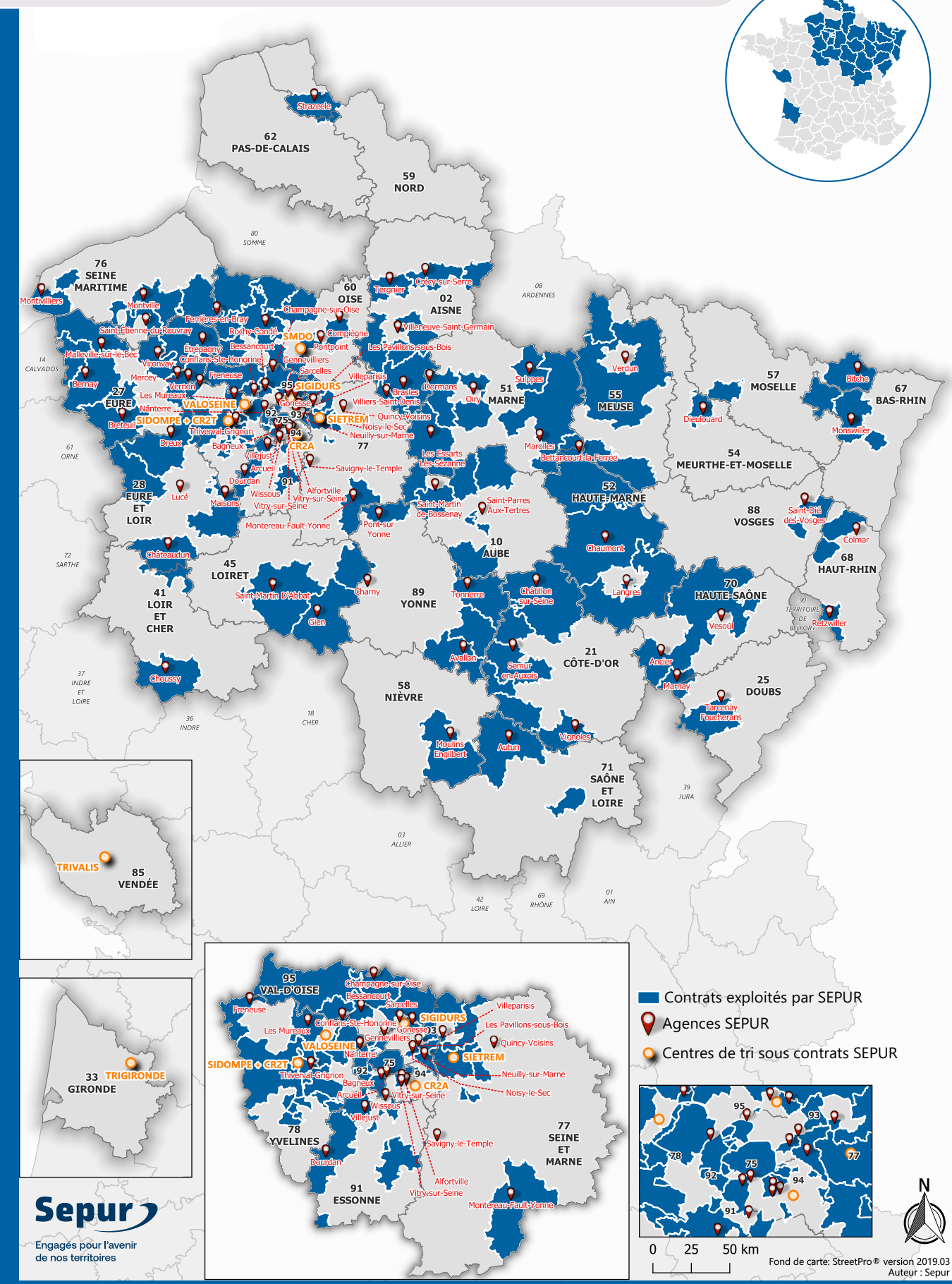
38
DÉPARTEMENTS

02

CARTE DE NOS TERRITOIRES

NOS TERRITOIRES

FÉVRIER 2026



03.

SEPUR : GRAND ANGLE

- 01 -** Les Echos - «Tri des biodéchets : ça avance !»
17/02/2025 - p.10
- 02 -** Agir Magazine - «Être une entreprise d'insertion...»
01/03/2025 - p.11
- 03 -** EmploiEnvironnement.com - «Sepur Insertion : « En 2024, nous avons réalisé plus de
300 000 heures d'insertion professionnelle ! »»
05/03/2025 - p.12
- 04 -** Recyclage Récupérat - «Sepur prend de l'envergure»
01/11/2025 - p.14

SOURCE : Les Echos
DATE DE PUBLICATION : 17/02/2025
AUTEUR : Tribune par Youri IVANOV

Tri des biodéchets : ça avance !

par Youri Ivanov

Orientés encore récemment vers nos poubelles grises, les déchets alimentaires ont désormais vocation à être triés et valorisés. Un défi de taille pour les collectivités comme pour les citoyens.

Certaines collectivités ont ainsi pu anticiper l'échéance, s'appuyant sur une typologie de territoire propice et des concitoyens impliqués. D'autres, prises de court, se sont heurtées à des questions logistiques et aux a priori de citoyens peu enclins à accueillir une nouvelle poubelle chez eux.

Un premier bilan encourageant construit sur la durée

Au terme de cette première année de tri obligatoire, le baromètre IFOP – Sepur « Les Français et leurs poubelles », publié en décembre, est encourageant : les Français trient davantage leurs biodéchets (62 % contre 54 % l'an dernier), même s'il révèle une forte disparité : 41 % ignorent encore l'obligation nouvelle.

Faut-il pour autant s'en inquiéter ou chercher à blâmer des responsables de ce départ mitigé ? Évidemment pas. Les Français d'ailleurs n'en tiennent pas rigueur à leur commune : 67 % d'entre eux estiment que leur collectivité agit suffisamment pour le tri des déchets et plus de la moitié (52 %) pour le tri des biodéchets.

Ne l'oublions pas, même si la France a eu la chance d'hériter de la politique urbaine d'Eugène Poubelle, elle a longtemps accusé un retard sur les questions de tri et de recyclage par rapport à certains voisins européens. Le principe du tri sélectif, né en 1992 avec la loi « Royal », n'a pas été immédiatement adopté par les Français, cela a demandé pédagogie, acculturation, responsabilisation.

Aujourd'hui, 9 Français sur 10 jugent que le tri des déchets est désormais intégré à leurs habitudes et 72 % d'entre eux sont optimistes quant à l'intégration du

tri des biodéchets.

Des résultats encourageants qui se sont construits sur la durée, notamment grâce au travail des collectivités locales et opérateurs de déchets.

Malgré des appréhensions légitimes, les collectivités ne doivent ni craindre le défi opérationnel qu'il incombe aux opérateurs de relever, ni la charge financière que cela peut représenter.

De l'or vert pour les collectivités

Confrontées à une augmentation des volumes de déchets collectés et des coûts d'enfouissement et d'incinération, les collectivités peuvent saisir dans la collecte des biodéchets l'opportunité de concrétiser leur transition écologique et de réduire leur taxe (TGAP) qu'elles sont souvent contraintes de répercuter sur les contribuables français (TEOM).

Au-delà du cadre réglementaire, les biodéchets sont aussi une ressource d'avenir. Nous ne pouvons plus ignorer les nombreuses perspectives associées à leur valorisation : par la méthanisation et le compostage notamment.

Alors que la France possède une relation particulière avec la notion de souveraineté, les collectivités locales ont le pouvoir de répondre à des enjeux d'attractivité des territoires, d'indépendance énergétique, dans le secteur agricole notamment, mais aussi et surtout de transition écologique.

L'impact écologique du tri demeure un moteur de l'action des Français : 76 % pensent avoir un impact réellement positif sur l'environnement en triant leurs déchets et 63 % jugent l'obligation de tri des biodéchets comme une opportunité pour l'écologie.

Il ne tient qu'à nous, acteurs des déchets, d'accompagner les collectivités dans l'innovation et leur permettre une mise en place croissante du tri des biodéchets.

Youri Ivanov est président de Sepur.

L'impact écologique du tri demeure un moteur de l'action des Français : 76 % pensent avoir un impact réellement positif sur l'environnement en triant leurs déchets.

SOURCE : Agir Magazine
DATE DE PUBLICATION : 01/03/2025
AUTEUR : Auteur non renseigné



Opérateur spécialisé dans la collecte et la valorisation des déchets, **SEPUR** compte 3800 employés, dont la très grande majorité sont des agents de collecte, de tri et de propreté. Conscient de la place essentielle de l'humain dans ses services délivrés chaque jour à 13 millions de Français, le groupe a à cœur de soutenir des personnes confrontées à des difficultés pour trouver un emploi et de les aider à bâtir un projet professionnel. Ainsi SEPUR a été récemment conventionnée « Entreprise d'Insertion » via la création de sa structure « **Sepur Insertion** ». Si cet agrément porte sur le département des Yvelines (**lire encadré**), l'opérateur a l'ambition de l'étendre aux 33 départements où il est présent. Découverte.



3 questions à Claire HÉRY Directrice des Ressources Humaines SEPUR

« Assumer notre responsabilité sociétale »

Agir Mag : Quelle est la portée de cet agrément « Entreprise d'Insertion » ?
Claire Héry : Nous sommes extrêmement fiers de recevoir cet agrément qui vient concrétiser un travail mené depuis plus de 10 ans. C'est une reconnaissance de notre capacité à offrir un environnement de travail favorable au développement personnel, à l'intégration sociale et à l'autonomie professionnelle durable. Sepur a la volonté de contribuer à un avenir plus inclusif et solidaire pour soutenir l'égalité des chances. Notre structure d'insertion a pour objectif non seulement de redonner confiance à des personnes en les formant à des métiers essentiels, de développer leurs compétences et leur employabilité, mais aussi de participer à la dynamique économique locale.

Agir Mag : Comment se traduit concrètement votre engagement ?

C.H : En 2024, notre investissement, à l'échelle du groupe, a permis à des personnes éloignées de l'emploi de bénéficier

de 300 000 heures d'insertion professionnelle. Un engagement qui est allé au-delà des clauses sociales demandées par les collectivités. Pour pérenniser cette mission, nous avons créé une structure dédiée, « Sepur Insertion », afin d'encadrer des personnes en difficulté professionnelle à travers un parcours d'apprentissage sur nos métiers (collecte et tri des déchets) et les conduire vers une situation professionnelle pérenne au sein du groupe ou d'une entreprise partenaire. Grâce à un accompagnement individualisé par un chargé d'insertion dédié, les salariés peuvent bénéficier d'aide dans leurs démarches administratives, de cours de perfectionnement en français ou encore de formations qualifiantes en vue d'une sortie dynamique à la fin de cette période.

Agir Mag : Qu'envisagez-vous pour la suite ?

C.H : La création de Sepur Insertion est une nouvelle étape qui concrétise l'engagement social du groupe et nous permet de soutenir notre projet d'entreprise tournée vers un environnement professionnel inclusif. Nous poursuivons notre développement en régions et entendons nous appuyer sur cette stratégie de croissance pour pérenniser notre engagement et favoriser la qualification professionnelle des publics éloignés du marché du travail. Notre approche ne se limite pas à créer des emplois localement : nous souhaitons également contribuer à un impact économique positif au sein de nouveaux territoires !

SOURCE : EmploiEnvironnement.com

DATE DE PUBLICATION : 05/03/2025

AUTEUR : Gérald DUDOUET

Sepur Insertion : « En 2024, nous avons réalisé plus de 300 000 heures d'insertion professionnelle ! »

Sepur Insertion, acteur de la gestion des déchets, vient d'obtenir le statut d'Entreprise d'Insertion. Cette reconnaissance valide une politique engagée en faveur des personnes éloignées de l'emploi. Rencontre avec Claire Héry, DRH du groupe.



Sepur Insertion, acteur de la gestion des déchets, vient d'obtenir le statut d'Entreprise d'Insertion. Cette reconnaissance valide une politique engagée en faveur des personnes éloignées de l'emploi. Rencontre avec Claire Héry, DRH du groupe. Emploi-Environnement : Pouvez-vous nous présenter le groupe Sepur ?

Claire Héry : Sepur est un acteur historique de la gestion des déchets depuis soixante ans. Notre cœur de métier est la collecte, qui représente 72 % de notre activité. Avec 4 000 collaborateurs, l'entreprise dessert 275 collectivités, au bénéfice de 13 millions d'habitants.

Nos métiers incluent également la propreté urbaine, l'exploitation de centres de tri, ainsi que la valorisation des déchets végétaux et des biodéchets. Nous couvrons ainsi l'ensemble de la chaîne de gestion des déchets, de leur ramassage à leur transformation.

EE : Votre structure vient d'être conventionnée en tant qu'Entreprise d'Insertion. Qu'est-ce que cela implique ?

CH : Depuis plus de dix ans, nous menons une politique active en faveur du retour à l'emploi des personnes en difficulté. Cette démarche vient d'être reconnue par l'État à travers un conventionnement spécifique.

Concrètement, cela engage l'entreprise, sur le département des Yvelines, à accueillir une trentaine de salariés éloignés de l'emploi, à leur garantir 1 505 heures de travail par an sur une période de 24 mois et à les accompagner vers une réintégration professionnelle durable.

Nous percevons ce conventionnement comme une reconnaissance de l'Etat qui vient confirmer le travail déjà accompli. En 2024, Sepur a réalisé plus de 300 000 heures d'insertion professionnelle, contre 210 000 en 2023, soit une progression significative sur l'ensemble du territoire. À ce jour, l'entreprise est conventionnée pour 18 équivalents temps plein, ce qui ne représente que 10 % des heures d'insertion réalisées cette année.

EE Quels sont les métiers concernés ?

CH : Les métiers d'agent de tri et de rippeur occupent une place centrale dans ce dispositif. Les agents de tri travaillent au sein des 8 centres de tri des collectes collectives que nous exploitons. Quant aux rippeurs, ils sont chargés de la collecte des déchets à l'arrière des camions-bennes. Pour que ces personnes puissent exercer ce métier dans les meilleures conditions, nous veillons à leur donner une formation à la sécurité et aux bonnes pratiques, en raison des risques liés à l'environnement de travail.

Mais au-delà de l'apprentissage technique, ces postes permettent aux salariés de retrouver un cadre professionnel, avec des repères essentiels : se lever à heure fixe, travailler en équipe, accomplir une mission valorisante, retrouver un sentiment de fierté.

EE : Qui peut bénéficier de ce dispositif ?

CH : Ce programme s'adresse aux personnes éloignées de l'emploi, selon des critères bien définis : demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, parents isolés en grande difficulté, personnes en situation de handicap disposant d'une reconnaissance de travailleur handicapé. Les réfugiés statutaires et les demandeurs d'asile sont également éligibles.

Pour toucher ces publics, nous collaborons avec France Travail, les missions locales et les Maisons Départementales des Personnes Handicapées.

EE : Comment se déroule l'intégration en entreprise ?

CH : L'intégration suit un parcours progressif, avec des contrats courts au départ, avant de passer à des CDD de 4 mois renouvelables, pour une durée totale pouvant aller jusqu'à 24 mois. À l'issue de ce parcours, ceux qui ont mené à bien leur réintégration sur une période complète de 24 mois se voient proposer un CDI.

Mais l'insertion ne se résume pas à obtenir un contrat stable chez Sepur. Cette période constitue aussi une opportunité pour réfléchir à son avenir professionnel, suivre des formations et développer certaines compétences, notamment en langue française, à l'écrit comme à l'oral.

Nous avons construit ce dispositif autour d'un accompagnement sur-mesure pour qu'il devienne un véritable tremplin vers l'emploi. En ce sens, nous disposons en interne d'une chargée d'insertion professionnelle dont l'action ne se limite pas qu'à l'encadrement professionnel puisqu'elle prend également en compte les difficultés sociales et personnelles qui peuvent constituer des freins à l'emploi. Au total, ce sont 70% des personnes en insertion chez Sepur qui bénéficient d'une sortie dynamique soit par le biais d'une formation qualifiante d'un CDD, ou d'un CDI...

SOURCE : Recyclage Récupérat

DATE DE PUBLICATION : 01/11/2025

AUTEUR : Hubert DE YRIGOYEN

SEPUR PREND DE L'ENVERGURE

Acteur historique de la collecte des déchets ménagers en Île-de-France, engagé depuis 20 ans dans la valorisation des déchets organiques, Sepur fait depuis les années 2020 une entrée remarquée sur les marchés d'exploitation de centres de tri de collectes sélectives. À l'occasion des 60 ans du groupe, nous revenons avec son président, Youri Ivanov, sur le développement de cette entreprise qui connaît une belle croissance et sort de l'ombre de ses concurrents.

Recyclage Récupération : Les origines du groupe Sepur remontent à l'année 1965, avec la création de la société Matuszewski à Plaisir, dans les Yvelines. Le nom Sepur, entreprise rachetée en 1985, ne deviendra l'étendard du groupe qu'en 1999, principalement pour marquer sa visibilité. Comment êtes-vous arrivé à sa tête ?

Youri Ivanov : Ma carrière dans l'environnement a commencé alors que j'allais collecter les poubelles d'Alfortville pour la CGE, pendant les vacances quand j'étais étudiant... En fait, elle a vraiment débuté avec mon arrivée en 1987 chez Sita. J'y ai gravi les échelons au service de différents postes opérationnels et de direction pendant 12 ans, jusqu'au

« PRIX AVANTAGEUX, STRUCTURE ADMINISTRATIVE LÉGÈRE, CONTACT DIRECT AVEC LES CLIENTS »

poste de directeur du développement et des exploitations. En 1999, j'ai quitté ce groupe pour diriger Pronet, une petite entreprise de collecte du Val-d'Oise, alors intégrée au groupe

Fayolle. À ce moment elle réalisait 1,5 M€ de chiffre d'affaires. Quand je l'ai quitté 6 ans plus tard pour rejoindre Hervé Matuszewski à la tête de Sepur, Pronet avoisinait un chiffre d'affaires de 24 M€. En 2005, Sepur dégagait près de 80 M€ de chiffre d'affaires. J'ai accompagné Hervé Matuszewski à la direction générale de Sepur jusqu'à son départ en 2012, moment auquel il a cédé 60 % des parts du groupe au fonds d'investissement Fondations Capital. À cette date le chiffre d'affaires de Sepur avoisinait les 150 M€ et je devenais son président.



↑ Youri Ivanov, président de Sepur.

R. R. : Hervé Matuszewski expliquait la réussite de son entreprise par trois facteurs : des prix avantageux, une structure administrative plus légère que celle de ses concurrents, le contact direct et la confiance entretenue avec les élus locaux. Cette recette est-elle toujours d'actualité chez Sepur ?

Y. I. : Je suis le récipiendaire de cette stratégie et je l'assume totalement. Malgré la croissance régulière de l'entreprise - c'est

désormais une ETI de 3800 personnes qui dégage plus de 460 M€ de chiffre d'affaires - Sepur a gardé un état d'esprit PME, avec des échelons intermédiaires très réduits pour les prises de décisions, ce qui nous permet d'être toujours réactifs et de nous adapter rapidement.

En ce qui concerne les prix, à partir du moment où les frais généraux et les frais de structures sont bien maîtrisés, on peut se permettre de se positionner de façon plus compétitive vis-à-vis de nos concurrents.



↑ La collecte des déchets, cœur de métier de l'opérateur.

Sans tour à La Défense, sans bateau qui traverse l'Atlantique, Sepur préfère réinvestir dans du matériel de collecte, des infrastructures de tri, de traitement et de valorisation à la pointe. Cela nous paraît beaucoup plus légitime et beaucoup plus lisible vis-à-vis de nos clients.

Fidèle à cet esprit PME j'entends maintenir des relations franches et directes tant en interne avec le corps social de l'entreprise qu'envers nos clients. Parmi eux, rares sont les responsables qui n'ont pas mon numéro de portable. Loin des grosses structures où on ne sait plus qui fait quoi, notre organisation est claire pour tous et chacun sait à qui s'adresser quand il y a un problème. C'est à mes yeux un gage de notre succès.

R. R. : Métier originel sur lequel Sepur s'est fondé, la collecte des déchets représente toujours la principale activité du groupe, avec près de 70 % de son volant d'affaires. Comment ce travail a-t-il évolué en 60 ans ?

Y. I. : Contrairement aux grands opérateurs qui se désengagent progressivement de cette activité qui ne génère pas à leurs yeux les marges telles qu'ils les attendent, la collecte reste le métier historique de Sepur, sur lequel, forts de notre expertise, nous souhaitons rester et accroître nos positions. En tant que tel, le métier de la collecte a assez peu évolué, nonobstant les nombreuses innovations techniques ou les progrès de

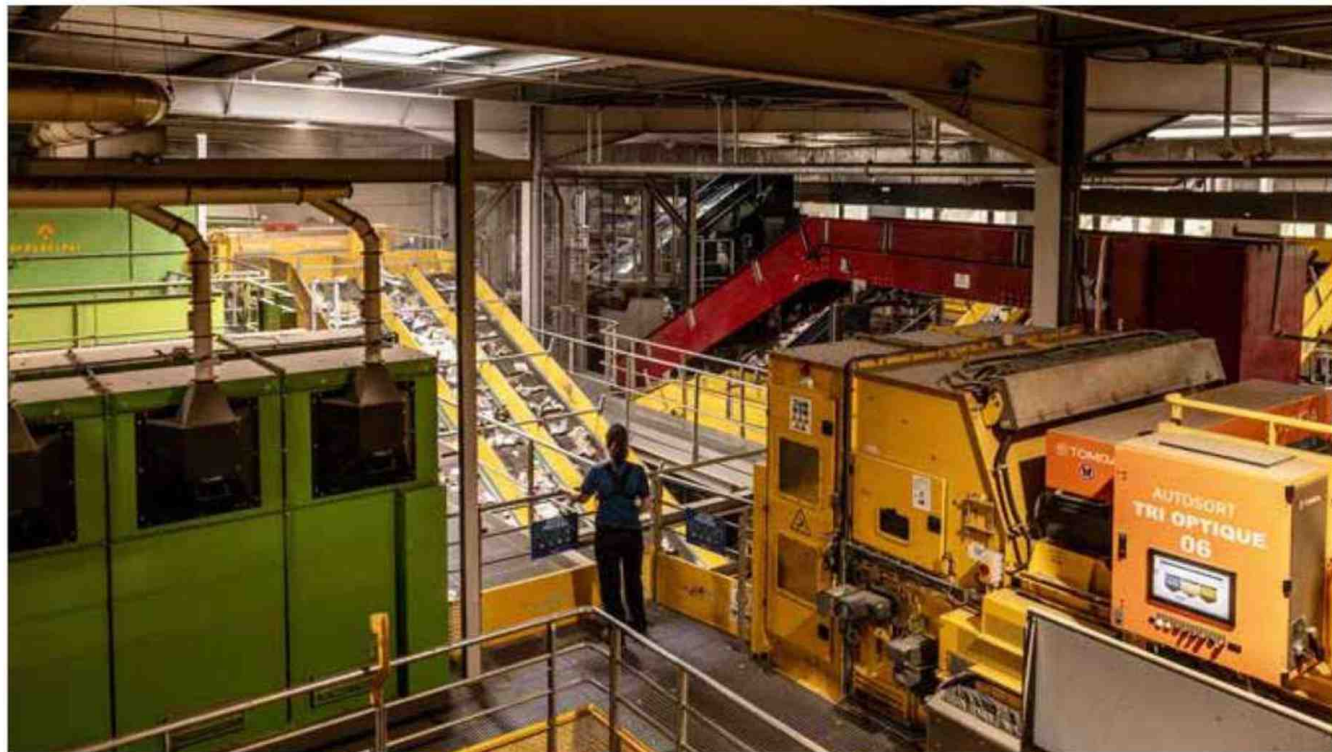
plus efficaces, avec le nombre suffisant de matériels et des taux de remplissage optimisés. Pour cela nous utilisons l'informatique embarquée ainsi que l'analyse des données d'exploitation en vue d'anticiper les prochaines tournées. Toutes ces connaissances essentielles nous permettent de répondre très précisément aux consultations des collectivités.

Ce métier reste très capitalistique. Par exemple nous investissons chaque année quelque 45 M€ dans le renouvellement de nos matériels de collecte. À ce chapitre Sepur se différencie par son engagement très précoce, dès 2009 avec une première station de GNV en Seine-et-Marne, dans la transition énergétique. Désormais nous exploitons une centaine de BOM électriques, l'un des plus importants parcs de matériels électriques en France. Au final, c'est 75 % de notre flotte globale qui exploite des énergies alternatives : l'électrique, le GNV et le bio-carburant. Pour les collectivités clientes, ce facteur différenciant répond parfaitement à la nécessité du Zéro émission pour assurer leur mission de service public.

DE MATUSZEWSKI À SEPUR

Les origines du groupe Sepur remontent à l'année 1965, avec la création de la société Matuszewski à Plaisir, ville nouvelle des Yvelines. À l'époque, âgé de 25 ans, Hervé Matuszewski, ex-apprenti de la Régie Renault de retour du service militaire, décide d'acquiescer un camion pour prendre la suite de son père, un agriculteur local qui collectait les ordures ménagères avec son tracteur. Un deuxième véhicule entre en parc en 1970, puis de nombreux autres au fur et à mesure que l'entreprise familiale voit son activité augmenter au gré des besoins des municipalités alentour. En plein boom urbain et résidentiel de la grande couronne de l'Ouest parisien, les sollicitations ne manquent pas et la société Matuszewski parvient à se faire sa place face aux mastodontes de l'époque : la Lyonnaise des Eaux et la Compagnie générale des Eaux.

Vingt ans après la fondation de la société éponyme, en 1985, Hervé Matuszewski qui emploie 90 personnes pour une flotte d'une soixantaine de camions, procède à ses premiers rachats d'entreprises en acquérant la société Bellec et la Sepur, collecteur de déchets à Neuilly-sur-Marne, dans l'Est parisien. Une stratégie d'encerclement de Paris, à l'intérieur de laquelle il ne s'aventure pas. « Trop de concurrence, trop à investir. Et je n'ai pas de vocation nationale », explique-t-il à l'époque dans un article publié par France-Soir. C'est en 1999 que les différentes entités contrôlées par Hervé Matuszewski (Bellec, Sepur, société Matuszewski) sont rassemblées sous l'unique étendard de Sepur. À cette date, l'entreprise maîtrise un parc d'une centaine de camions, emploie près de 300 personnes et annonce un chiffre d'affaires qui dépasse les 100 millions de francs.



↑ En quelques années, Sepur s'est massivement engagé dans le tri des collectes sélectives.

R. R. : De 2022 à 2025 Sepur a enregistré près de 140 M€ de croissance, avec un chiffre d'affaires accru de 94 M€ auquel s'ajoutent 47 M€ de croissance externe. Est-ce ce que vous définissez comme un «développement raisonné» ?

Y. I. : Le groupe, engagé dans la transition environnementale des territoires urbains et ruraux, est désormais présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du déchet en Île-de-France et dans un plus large rayon. Pour élargir notre présence géographique, nous avons racheté la société ECT en 2022, ce qui nous a permis de nous implanter en Bourgogne-Franche-Comté. Nous avons poursuivi cette extension en acquérant en 2024 les contrats de collecte de déchets et de biodéchets dont éco.Déchets avait la responsabilité sur une quinzaine de départements dans les régions Hauts-de-France, Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté. Cela nous a permis de nous déployer beaucoup plus massivement, puisque nous couvrons

désormais 37 départements en France. Nous avons aussi opéré en 2025 une nouvelle implantation en Seine-Maritime avec les démarrages de la collecte pour Le Havre Seine Métropole et pour la Métropole Rouen Normandie. Enfin, via la reprise des activités franciliennes de propreté urbaine du groupe Samsic pour 12 M€, Sepur a pu conforter encore sa présence sur l'Île-de-France avec des contrats complémentaires à ses activités de collecte.

« PIONNIER DANS LES ÉNERGIES ALTERNATIVES »

Par ailleurs, nous souhaitons mettre à profit notre engagement dans l'exploitation de centres de tri de collectes sélectives pour faire de ces implantations de nouveaux relais à partir desquels l'entreprise pourra proposer l'ensemble de ses services de collecte, de propreté, voire de valorisation organique à plus longue échéance.

R. R. : De fait Sepur s'engage de plus en plus fortement dans la chaîne aval aux activités de collecte. Cependant, à l'origine, l'entreprise se concentrait sur le tri des DIB ?

Y. I. : Conscient que la gestion des déchets ne se limite pas seulement à la collecte mais aussi à leur valorisation, Hervé Matuszewski s'est impliqué dans le tri et la valorisation des DIB (les futurs DAE) dès 1994, avec la mise en place d'un centre de tri mécanisé sur la plateforme de Thiverval-Grignon. Un

CHIFFRES

-  **3 800** collaborateurs
-  **464 M€** de chiffre d'affaires
-  **2 200** véhicules
-  **145** sites d'exploitation
 - **7** centres de tri
 - **1** centre de surtri
 - **2** centres de tri DAE
 - **1** plateforme de compostage



↑ Unité de valorisation énergétique des biodéchets à Thiverval-Grignon.

dispositif complété par une autre installation sur notre site d'Alfortville, pour une capacité globale de 100 000 à 150 000 t/an. Seulement, avec l'instauration des nouvelles REP et par ce biais le captage des matières par les éco-organismes, le tri et la valorisation des DAE ne représente pas à mes yeux un axe de développement porteur pour l'entreprise.

R. R. : C'est pour cela que Sepur a décidé de s'engager massivement sur le tri des collectes sélectives ?

Y. I. : Nous avons en effet réalisé une très belle progression sur ce secteur en seulement quatre ans. Aujourd'hui Sepur exploite sept centres de tri de collectes sélectives, pour un global de plus de 500 000 tonnes de déchets d'emballages triés chaque année. Depuis 2022 nous opérons en tant qu'exploitant sur le centre de tri du Sigidurs, à Sarcelles, sur celui du Sietrem, en Seine-et-Marne et au SMDO, dans l'Oise, depuis 2024. Au SMDO comme pour le Sietrem nous avons répondu aux derniers appels à projets portant sur la modernisation des installations. Sur ces marchés portant sur l'amélioration des process et l'efficacité des installations pour de meilleures

performances, en fonction des modèles, nous pouvons supporter une partie des investissements. Notre approche privilégie en effet les contrats de marché global de performance (MGP) par lesquels l'entreprise s'engage dans la conception, la réalisation et l'exploitation des unités de tri sans supporter le coût des investissements. Outre l'obligation de résultat, ces marchés nous imposent cependant une part de risque quand c'est à l'exploitant de trouver les tonnages suffisants pour optimiser le potentiel des usines et, partant, ses coûts d'exploitation. C'est dans ce cadre que nous avons inauguré en 2024, un centre de tri des collectes sélectives situé en Gironde, première unité pour laquelle Sepur s'est engagé sur un contrat de conception, réalisation et exploitation. Un investissement de 23 M€ porté par 7 collectivités rassemblées au sein de la SPL TriGironde. De même nous travaillons en MGP depuis 2021 sur le centre de tri du Sidompe, à Thiverval-Grignon et en Vendée où nous avons remporté en 2024 auprès de Trivalis le marché de modernisation et d'exploitation du centre Vendée Tri, un chantier qui a démarré cette année. Sepur exploitera également le futur centre de Tri Valoseine, à Triel-sur-Seine, où il opère en tant que mandataire du groupement de

conception-construction du site. Enfin, nous sommes particulièrement fiers d'avoir remporté l'appel à projets lancé par Citeo pour la construction et l'exploitation du 4^{ème} centre de surtri des plastiques d'emballages. Cette unité ultra-automatisée de 30 000 t/an de capacité devra être livrée en 2026. Elle sera implantée sur notre plateforme de Thiverval-Grignon, où les travaux ont commencé depuis cet été. Afin de trier 7 flux plastiques différents, cette installation sera équipée de 15 machines de tri optique, capables de séparer les plastiques par matière et par forme, avec un taux de pureté de 95 à 98 %. L'obtention de ce marché est une belle reconnaissance du niveau d'expertise auquel nous sommes parvenus dans le domaine du tri.

R. R. : Côté valorisation, Sepur s'est engagé dans le compostage des déchets verts dès 2002 et poursuit depuis ses investissements pour la collecte et la valorisation des biodéchets. Quelles perspectives offrent ces marchés ?

Y. I. : Le traitement et la valorisation des déchets organiques sont à mon sens de bons vecteurs de croissance pour l'avenir. L'agriculture est demandeuse d'intrants de qualité pour la remise au sol. En alternative à des plans d'épandage impactés par la problématique des microplastiques, le compostage apparaît donc comme une bonne solution. Le process complet de co-compostage déchets verts et de biodéchets que nous exploitons sur notre plateforme de Thiverval-Grignon depuis 2023 (lire Recyclage Récupération n° 63, p.20 à 23) présente à mon avis la réponse technique la plus favorable à la valorisation des biodéchets. À cet égard il faut reconnaître que les marchés de collecte des biodéchets ont du mal à démarrer. Face aux coûts logistiques inhérents à ces déchets particuliers, Sepur défend depuis longtemps l'idée de boucles locales et de proximité pour la collecte et le traitement de ces déchets particuliers. Nous avons été pionniers dans la mise en œuvre de solutions de micro-méthanisation, à la fois sur la plateforme de Thiverval-Grignon

et à Vitry-sur-Seine en partenariat avec le Sycotom. Cependant, même si ce modèle est satisfaisant pour les collectivités, sans industrialisation suffisante, les coûts d'exploitation restent encore trop élevés et freinent le développement. D'autant que s'y ajoutent des charges supplémentaires pour la captation des flux. La collecte des biodéchets en porte-à-porte a quasiment disparu au profit des points d'apport volontaire et surtout de la promotion des solutions de compostage individuel. Parallèlement, les filières spécifiques pour les producteurs professionnels tardent à se mettre en place, faute de contraintes particulières. Persuadés du bien-fondé de la valorisation des déchets organiques, nous travaillons sur de nouveaux projets de plateforme de compostage ou de co-compostage en Île-de-France. Loin du modèle de la future méga-unité de valorisation des biodéchets en cours de construction à Gennevilliers, nous apportons des solutions locales, en boucle courte.

R. R. : Sepur a dépassé les 450 M€ de chiffre d'affaires en 2025 et vise la barre des 650 M€ pour 2031. Comment entendez-vous y parvenir ?

Y. I. : Nous allons progresser sur tous nos métiers, au premier rang desquels figurent la collecte et les services, nos activités historiques. Nous accompagnons aujourd'hui plus de 275 collectivités en France, au bénéfice de 13,5 millions d'habitants. Sepur reste sans conteste le premier opérateur de collecte des déchets ménagers en Île-de-France. Face aux majors Suez et Veolia, aux grands groupes comme Paprec et Derichebourg et aux indépendants, comme Nicollin et Pizzorno, l'entreprise va continuer à accroître ses positions sur le marché national. Je pense que nous avons encore de bonnes marges de progression, y compris via des opérations de croissance externe. La présence de Sepur comme opérateur de centre de tri de collectes sélectives va elle

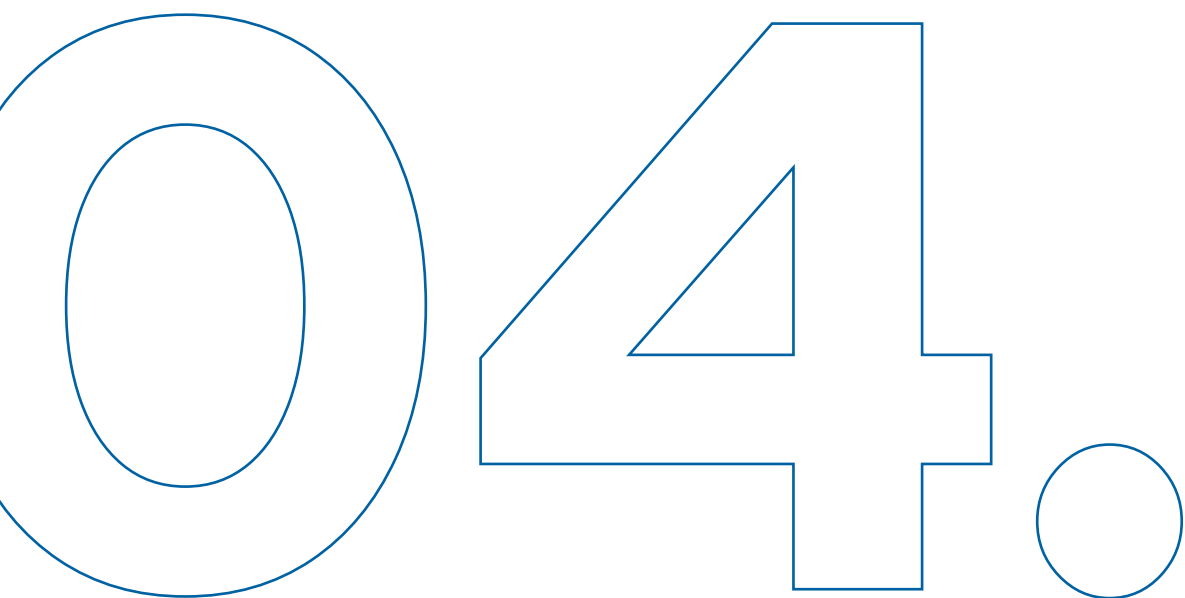
aussi s'accroître. Dans les deux à trois ans qui viennent, forts de la reconnaissance de notre savoir-faire et de notre expertise sur ce métier, nous serons présents tant sur les projets de revamping et de modernisation que sur la construction et l'exploitation de nouvelles unités. N'oublions pas le traitement des déchets verts et la valorisation des déchets organiques, secteur porteur de bonnes perspectives où nous saurons positionner notre offre. Dans un contexte de rappel à l'ordre de la cour des comptes face à l'inaction des territoires en termes de transition écologique, Sepur se positionne comme un partenaire de confiance ayant l'agilité pour proposer la meilleure offre dans une dynamique d'amélioration continue.

Propos recueillis
par Hubert de Yrigoyen



© Sepur

↑ « Pour les biodéchets nous apportons des solutions locales, en boucle courte ».



SEPUR EN CROISSANCE

01 -	La Gazette Yvelines - «Une consultation publique pour l'extension de Valoseine» 09/01/2025	- p.22
02 -	Services Proprete - «Île-de-France : Samsic vend ses activités de propreté urbaine» 17/01/2025	- p.23
03 -	Batiment entretien - «Sepur réalise un rachat significatif» 21/01/2025	- p.24
04 -	Hebdo Rambouillet Chevreuse - «Sepur reprend les activités de propreté urbaine de Samsic» 22/01/2025	- p.25
05 -	Actu.fr - «« Un marché historique » : petite révolution dans le monde des déchets à Rouen» 14/03/2025	- p.26
06 -	L'Usine Nouvelle - «Un centre de surtri en Île-de-France en 2026» 07/04/2025	- p.27
07 -	Les Echos - «Déchets : Sepur va ouvrir le quatrième centre de surtri de France» 11/04/2025	- p.28
08 -	Environnement Magazine - «Quatrième centre de surtri français : Citeo dévoile le lauréat de son appel à manifestation d'intérêt» 14/04/2025	- p.29
09 -	Recyclage Recuperation Hebdo - «Plastiques : lancement du 4e centre de surtri» 21/04/2025	- p.31
10 -	Le Journal Des Entreprises - «Sepur remporte les marchés de collecte des déchets du Havre et de Rouen» 02/05/2025	- p.32
11 -	Le Bien Public - «Collecte des déchets : la nouvelle organisation commence le 1er juillet» 26/06/2025	- p.33
12 -	La Gazette Yvelines - «Avec son nouveau centre de tri, Valoseine s'occupera des déchets de 50 % des Yvelinois» 02/07/2025	- p.34
13 -	Toutes les Nouvelles - «RECYCLAGE Grâce à l'intelligence artificielle, le plus grand centre de tri des Yvelines ouvrira en 2026» 02/07/2025	- p.35
14 -	Emballages Magazine - «Un moteur de performance environnementale» 01/10/2025	- p.37
15 -	Vosges Matin - «Collecte des ordures ménagères : qui est Sepur, le nouveau prestataire ?» 19/11/2025	- p.38

SOURCE : La Gazette Yvelines
DATE DE PUBLICATION : 09/01/2025
AUTEUR : Auteur non renseigné

Une consultation publique pour l'extension de Valoseine

Le groupe Sepur, qui gère la déchèterie Valoseine, souhaite agrandir le site de Triel-sur-Seine. Une consultation publique est donc ouverte durant tout le mois de janvier afin de recueillir les doléances des habitants aux alentours.



Le groupe Sepur, qui gère la déchèterie Valoseine, souhaite agrandir le site de Triel-sur-Seine. Une consultation publique est donc ouverte durant tout le mois de janvier afin de recueillir les doléances des habitants aux alentours. La société Sepur a déposé une demande d'enregistrement auprès de la Préfecture en vue de l'extension et de la modernisation du centre de tri Valoseine situé sur le territoire de la commune de Triel-sur-Seine. En effet, celle-ci gère actuellement 18 000T/an de déchets et souhaite passer à une capacité de 40 000T/an. Cette augmentation de capacité doit donc s'accompagner d'une augmentation des volumes de déchets stockés sur le site qui va passer de 1 800 m3 à 7 840 m3.

Une consultation a donc lieu du 2 janvier 2025 au 30 janvier 2025 inclus. Toutes les infos les informations sont à retrouver sur le site de la Préfecture dans l'onglet « publication » puis « consultation du public ». En plus des habitants, les conseils municipaux de Carrières-sous-Poissy, Médan, Villennes-sur-Seine et Triel-sur-Seine sont invités à rendre leurs avis sur ces futurs travaux.

SOURCE : Services Proprete
DATE DE PUBLICATION : 17/01/2025
AUTEUR : Auteur non renseigné

Île-de-France : Samsic vend ses activités de propreté urbaine



Sepur, acteur majeur des déchets, a annoncé le 13 janvier la reprise des activités franciliennes de propreté urbaine du groupe Samsic. Les activités de propreté urbaine d'Île-de-France du groupe Samsic passent dans le giron de Sepur . Situés à Paris, dans les Yvelines, les Hauts-de-Seine, le Val-d'Oise, le Val-de-Marne, l'Essonne, en Seine-Saint-Denis, et répartis sur trois sites d'exploitation, les quinze contrats repris couvrent des départements où Sepur est déjà présent. Outre la reprise de matériels incluse dans l'offre de rachat, le groupe s'est engagé à reprendre l'intégralité des 200 agents œuvrant. Cette acquisition s'inscrit dans une stratégie de développement déployée depuis début 2024. Sepur a notamment repris une partie des activités de collecte d'éco. Déchets dans le Grand Est, en août dernier. L'acquisition des activités de Samsic sur ce périmètre équivaut à un chiffre d'affaires de 12 millions d'euros. « La reprise de Samsic Propreté Urbaine conclut une année de forte croissance. Notre stratégie raisonnée, centrée sur notre proximité avec nos partenaires, porte ses fruits », explique Youri Ivanov, président de Sepur.

Sepur est l'un des principaux acteurs français de la gestion des déchets. Dans le cadre de sa mission de service public, il accompagne plus de 275 collectivités en France au bénéfice de 10,5 millions d'habitants. Fort de cet ancrage local solide, avec 145 sites d'exploitation, le groupe assure la collecte en agglomération ou en entreprise, le tri et la valorisation des biodéchets, et l'entretien des espaces urbains.

SOURCE : Batiment Entretien
DATE DE PUBLICATION : 21/01/2025
AUTEUR : Auteur non renseigné

Sepur réalise un rachat significatif

Acteur majeur des déchets, Sepur a annoncé début janvier l'acquisition des activités franciliennes de propreté urbaine du groupe de propreté classé dans le TOP...



Sepur a annoncé début janvier l'acquisition des activités franciliennes de propreté urbaine du groupe de propreté classé dans le TOP 5 des entreprises du secteur, le rennais Samsic Situés à Paris, dans les Yvelines, les Hauts-de-Seine, le Val-d'Oise, le Val-de-Marne, l'Essonne, en Seine-Saint-Denis, et répartis sur trois sites d'exploitation, les quinze contrats repris couvrent des départements où Sepur est déjà présent. Outre la reprise de matériels incluse dans l'offre de rachat, Sepur s'est engagé à reprendre l'intégralité des agents œuvrant, soit un peu plus de 200 collaborateurs en tout. La reprise des activités de Samsic propreté urbaine sur ce périmètre équivaut à un chiffre d'affaires de 12 millions d'euros.

275 collectivités en France

Présent sur l'ensemble de la chaîne des déchets – de la collecte à la valorisation, Sepur possède une expérience éprouvée, apportant depuis 60 ans une approche personnalisée et des dispositifs adaptés à la typologie des territoires. Cette acquisition s'inscrit dans une logique de développement du groupe Sepur en 2024. En août dernier, le groupe a notamment repris une partie des activités de collecte d'éco.Déchets dans le Grand Est.

“ La reprise de Samsic Propreté Urbaine conclut une année de forte croissance. Notre stratégie raisonnée, centrée sur notre proximité avec nos partenaires, porte ses fruits”, explique Youri Ivanov, Président de Sepur qui accompagne plus de 275 collectivités en France, sur 145 sites d'exploitation au bénéfice de 10,5 millions d'habitants.

SOURCE : Hebdo Rambouillet Chevreuse
DATE DE PUBLICATION : 22/01/2025
AUTEUR : Manon VARALDO

Sepur reprend les activités de propreté urbaine de Samsic



• Manon VARALDO
Sepur, acteur majeur de la gestion des déchets en Île-de-France, a acquis des activités franciliennes de propreté urbaine du groupe Samsic depuis le 6 janvier 2025. Sepur

Sepur, acteur majeur de la gestion des déchets en Île-de-France, installé à Thiverval-Gri-gnon, a repris les activités de propreté urbaine du groupe Samsic depuis le 6 janvier 2025.

Situés à Paris, dans les Yvelines, les Hauts-de-Seine, le Val-d'Oise, le Val-de-Marne, l'Essonne, en Seine-Saint-Denis, et répartis sur trois sites d'exploitation, les quinze contrats repris couvrent des départements où Sepur est déjà présent.
Les employés gardés

Outre la reprise de matériels incluse dans l'offre de rachat, Sepur s'est engagé à reprendre l'intégralité des agents œuvrant, soit un peu plus de 200 salariés.
Cette acquisition s'inscrit dans une logique de développement du groupe Sepur en 2024.
Le groupe a notamment repris une partie des activités de collecte d'éco. Déchets dans le Grand Est, en août dernier.
La reprise des activités de Samsic Propreté Urbaine sur ce périmètre équivaut à un chiffre d'affaires de 12 millions d'euros.
« La reprise de Samsic Propreté Urbaine conclut une année de forte croissance. Notre stratégie raisonnée, centrée sur notre proximité avec nos partenaires, porte ses fruits », explique Youri Ivanov, président de Sepur. ■

SOURCE : Actu.fr

DATE DE PUBLICATION : 14/03/2025

AUTEUR : Thomas RIDEAU

« Un marché historique » : petite révolution dans le monde des déchets à Rouen

« Un marché historique » : petite révolution dans le monde des déchets à Rouen C'est une petite révolution : à partir de ce 31 mars 2025, ce n'est plus Veolia qui est en charge du ramassage des poubelles dans une partie de la Métropole de Rouen. Explication.Petite révolution dans le monde de la poubelle à Rouen (Seine-Maritime). Veolia, délégataire historique en charge du ramassage des déchets sur la zone « nord-est » de la Métropole, a perdu le marché. Et dès le 31 mars 2025, c'est son remplaçant, basé dans les Yvelines et qui répond au nom de Sepur, qui va prendre la relève dans ce marché d'un montant de presque 50 millions d'euros.Un marché historique pour Veolia« Nous déplorons [cette] perte », indique Veolia à 76actu. « Ce marché [était] un marché historique pour Veolia depuis plus de 20 ans. » Mais l'argument historique n'a finalement que peu de poids lors d'un changement de délégataire.« On remet systématiquement les pendules à zéro », confirme Olivier Gregoris, directeur de la maîtrise des déchets à la Métropole de Rouen. Tous les huit ans, le marché est remis en jeu. « Il y a une analyse technique de certains nombres de critères, sur l'environnement, la réactivité... On juge sur dossier », note-t-il.D'après lui, Veolia a été battu « au global. Il n'y avait pas de domaine où Veolia était vraiment derrière ». Et d'ailleurs, « il n'y a pas de reproche à leur faire sur leur qualité de travail », précise-t-il. Mais, entre les lignes, on comprend que Sepur a convaincu sur ses engagements de réactivité.Plus de réactivité ?« Ce qui va changer, c'est l'arrivée du numérique massivement dans les camions. On aura des éléments pour plus de réactivité : des signalements de défaut, des corrections plus réactives. » D'autant plus que des camions bien plus modernes et écolos vont rejoindre la flotte « début 2026 ».Et pour les usagers ? Qu'est-ce que ça change ? « Idéalement, on ne voit pas la différence », assure Olivier Gregoris. Même chose d'ailleurs pour les salariés qui gardent leur poste. Exception faite, forcément, pour l'équipe encadrante. Malgré tout, Veolia pourra se targuer d'avoir obtenu un lot de consolation. En effet, l'entreprise a remporté un marché (de moins de 9 millions d'euros) avec la Métropole de Rouen qui concerne la gestion des biodéchets.

SOURCE : L'Usine Nouvelle

DATE DE PUBLICATION : 07/04/2025

AUTEUR : Auteur non renseigné

Un centre de surtri en Île-de-France en 2026

Citeo a retenu Sepur et un site à Thiverval-Grignon (Yvelines) pour traiter 30 000 tonnes d'emballages ménagers en plastique par an. Citeo a choisi le lauréat de son appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la création d'un quatrième centre de surtri des emballages ménagers en plastique, qui imposait une localisation dans le quart nord-ouest de la France. Ce sera le gestionnaire de déchets Sepur, avec un site à Thiverval-Grignon, dans les Yvelines. Il disposera d'une capacité de traitement de 30 000 tonnes par an.

Quinze lignes de tri optique

Lancé en mars 2024, cet AMI imposait la localisation pour tenir compte de la situation géographique des trois premiers centres, implantés à Beaune (Côte-d'Or) , Épinal (Vosges) et Mende (Lozère), et gérés par Bourgogne recyclage, Suez et Environnement Massif central). Le centre de Thiverval-Grignon, situé dans la plaine de Versailles, non loin du complexe d'AgroParisTech, pourra traiter 30 000 tonnes d'emballages issus du flux développement rigide et de celui de plastiques en mélange, à savoir les bouteilles en polyéthylène téréphtalate (PET) coloré et opaque non blanc, les bouteilles en PET opaque blanc, les barquettes en PET clair monocouches, les barquettes en PET clair multicouches, les pots de yaourt et barquettes en polystyrène (PS), ainsi que les bouteilles en PET clair et les emballages en polyoléfines rigides, grâce à quinze lignes de tri optique. Représentant un investissement de 21 millions d'euros pour Citeo, il sera mis en chantier à l'automne 2025, pour un démarrage des activités à la fin de l'année 2026. Il cohabitera avec plusieurs activités de Sepur, dont son siège social, un centre de cocompostage, un centre de tri de déchets des activités économiques et le centre de tri de collecte sélective du Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie (Sidompe), qui traite les déchets des 604 000 habitants de 114 communes, dont les communautés d'agglomération de Versailles Grand Parc, Saint-Quentin-en-Yvelines et Saint-Germain Boucles de Seine.

70 millions d'euros

Pour rappel, le surtri consiste dans un tri optique qui sépare les plastiques selon leur matière et leur forme, après un tri initial dans les centres classiques des emballages ménagers du flux développement. Ce processus permet d'atteindre un niveau de pureté du tri de 95 à 98%. Les centres de surtri de Beaune et d'Épinal ont été inaugurés en 2024, tandis que celui de Mende, en phase de lancement, le sera d'ici à la fin de 2025. Citeo aura ainsi investi 70 millions d'euros dans ces processus, pour une capacité totale de 100 000 tonnes.

Spécialiste de la gestion des déchets, Sepur dispose de145 sites d'exploitation et huit centres de tri des emballages ménagers. L'entreprise intervient pour plus de 275 collectivités en France, soit une population de 13 millions d'habitants. Elle emploie 3 800 salariés.

SOURCE : Les Echos
DATE DE PUBLICATION : 11/04/2025
AUTEUR : Auteur non renseigné

Déchets : Sepur va ouvrir le quatrième centre de surtri de France

Après avoir signé un contrat avec l'éco-organisme Citeo, le groupe va construire ce centre dans les Yvelines sur son site de Thiverval-Grignon où 30.000 tonnes d'emballages plastiques seront triées chaque année. Le quatrième centre de surtri de France va ouvrir ses portes à Thiverval-Grignon, dans les Yvelines. Il doit concentrer les emballages plastiques venus des centres de tri du quart nord ouest de la France. C'est la société Sepur, spécialisée dans le déchet, qui vient de remporter l'appel à manifestation d'intérêt de l'éco-organisme Citeo , spécialisée dans la réduction de l'impact environnemental des emballages et papiers du secteur de la grande consommation et distribution.

Le centre de surtri doit récupérer les emballages plastiques mélangés qui ne peuvent être triés dans les centres classiques. Une fois les déchets arrivés, Sepur opère un tri plus fin pour valoriser environ 98 % du flux. « On accueille, on trie, on stocke et on charge dans les poids lourds pour que les déchets repartent », énumère Youri Ivanov, président de Sepur. La société prévoit dans un premier temps, de traite 30.000 tonnes de déchets par an et d'atteindre, à terme, 40.000 tonnes.

Le processus est très automatisé. Des capteurs optiques séparent les différentes matières au fur et à mesure de la chaîne pour traiter en moyenne 10 tonnes de déchets par heure. Peu d'interventions humaines sont donc nécessaires. Dix emplois en insertion vont tout de même être créés pour le tri, tandis qu'une quinzaine d'autres postes sont requis pour la maintenance ou le pilotage des outils industriels.

500.000 tonnes de déchets par an

L'établissement va prendre place à l'ouest de Paris, sur un site appartenant déjà à Sepur. La société, présente dans 33 départements , exploite sur ce terrain un centre de tri, de compostage ou encore une unité de méthanisation. « Cela a joué en la faveur de notre candidature. C'était d'autant plus pertinent, car nous avons déjà les autorisations préfectorales de gestion de déchets, ce qui accélère l'installation du centre », explique Youri Ivanov. À cela s'ajoute une proximité avec la nationale 12, l'A13 et l'A14 qui permet une accessibilité plus simple au centre de surtri.

Les travaux de l'établissement doivent débuter à l'automne pour une livraison fin 2026. Près de 19 millions d'euros, dont 12 millions pour l'outil industriel sont nécessaires à sa construction.

Le chiffre d'affaires de Sepur s'élève à près de 450 millions d'euros, et la gestion de ce centre de surtri est un nouveau moyen d'étendre encore ses activités. Une manière pour la société de continuer de se placer comme un concurrent sérieux face aux historiques du secteur que sont Veolia ou Suez.

Une fois les déchets arrivés, Sepur va opérer un tri plus fin pour valoriser environ 98 % du flux.

SOURCE : Environnement Magazine
DATE DE PUBLICATION : 14/04/2025
AUTEUR : Auteur non renseigné

Quatrième centre de surtri français : Citeo dévoile le lauréat de son appel à manifestation d'intérêt

À la suite de ses trois devancières, déjà désignées à l'issue d'un premier appel à manifestation d'intérêt lancé en 2021, c'est aujourd'hui l'entreprise chargée de construire et d'exploiter le quatrième centre de surtri français qui vient d'être désignée par Citeo. Ensemble, ces quatre acteurs porteront ainsi à 100 000 tonnes, la capacité française annuelle de surtri d'emballages plastiques.



À la suite de ses trois devancières, déjà désignées à l'issue d'un premier appel à manifestation d'intérêt lancé en 2021, c'est aujourd'hui l'entreprise chargée de construire et d'exploiter le quatrième centre de surtri français qui vient d'être désignée par Citeo. Ensemble, ces quatre acteurs porteront ainsi à 100 000 tonnes, la capacité française annuelle de surtri d'emballages plastiques.

Et de quatre ! Le 3 avril dernier, Citeo

[1] a dévoilé via un communiqué, le nom de l'entreprise chargée de construire et d'exploiter le quatrième centre de surtri d'emballages plastiques de France. Sélectionnée à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé un an plus tôt, cette entreprise n'est autre que Sepur , l'un des leaders français de la gestion des déchets.

PUBLICITÉ Créé en 1965, le groupe qui emploie aujourd'hui plus de 3 800 personnes en France, accompagne en effet plus de 275 collectivités dans leur mission de service public de gestion des déchets. Il exploite notamment, pour cela, huit centres de tri des emballages ménagers, parmi lesquels l'un des plus grands de France : celui de Villers-Saint-Paul, dans l'Oise, depuis mai 2024.

Pour ce nouveau projet de centre de surtri qui vient de lui être confié par Citeo, c'est cette fois à Thiverval-Grignon que Sepur œuvrera ; une commune des Yvelines qui accueille déjà son siège social, mais aussi un centre de co-compostage, un centre de tri de déchets des activités économiques, ainsi qu'un centre de tri de collecte sélective, que Sepur exploite pour le compte du SIDOMPE

[2]

Une localisation d'autant plus pertinente que l'AMI lancé en mars 2024 par Citeo imposait une implantation de ce futur quatrième centre de surtri français dans le quart nord-ouest du pays ; ses trois prédécesseurs — déjà inaugurés pour deux d'entre eux, et en passe de l'être cette année pour

le troisième — étant quant à eux respectivement situés dans le centre-est, dans le Grand-Est et en Occitanie

Un futur process de tri à la pointe

Sa désignation en tant que lauréat de cet AMI lancé par Citeo — une « immense fierté » pour son président, Youri Ivanov — Sepur la doit notamment au soin apporté à l'intégration environnementale de son projet architectural, mais aussi au volet technologique de son offre.

Ce futur centre de surtri — dont la mise en service devrait intervenir fin 2026, à l'issue de travaux de construction lancés dès cet automne — est en effet voué au tri de pas moins de sept flux distincts d'emballages plastiques ménagers : bouteilles en PET coloré et opaque non blanc ; bouteilles en PET opaque blanc ; barquettes en PET clair monocouches ; barquettes en PET clair multicouches ; pots de yaourt et barquettes en PS ; mais aussi bouteilles en PET clair et emballages en PEPP rigide. Le tout, à l'aide d'une quinzaine de machines de tri optique, pour une capacité de traitement de 30 000 tonnes d'emballages par an.

Une diversité et des capacités qui illustrent aussi, finalement, tout l'enjeu du surtri, « essentiel pour atteindre nos objectifs de recyclage sur le plastique », comme le rappelle Anne-Sophie Louvel, directrice des opérations et territoires de Citeo.

[1] Entreprise à mission née en 2017 de la fusion des éco-organismes Eco-Emballages et Ecofolio, elle a été créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution dans le but de réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.

[2] Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Énergie.

09 – Plastiques : lancement du 4^e centre de surtri

SOURCE : Recyclage Recuperation Hebdo

DATE DE PUBLICATION : 21/04/2025

AUTEUR : Auteur non renseigné

Plastiques : lancement du 4^e centre de surtri

Le quatrième centre de surtri dédié aux emballages en plastique retenu par Citeo (dans le cadre de son appel à manifestation d'intérêt) sera implanté dans les Yvelines, à Thiverval-Grignon, là où est installé Sepur qui a remporté le marché. La future unité cohabitera avec plusieurs activités de Sepur, notamment le siège social de l'entreprise, un centre de co-compostage, un centre de tri de DAE (Déchets des Activités Économiques) et enfin le centre de tri de collecte sélective du Sidompe, que Sepur exploite pour le compte de la Collectivité. Ce centre pourra trier les emballages ménagers en plastique en 7 flux différents évolutifs : les bouteilles en PET coloré et opaque non blanc, les bouteilles en PET opaque blanc, les barquettes en PET clair monocouches, les barquettes en PET clair multicouches, les pots de yaourt et barquettes en PS, ainsi que les bouteilles en PET clair et emballages en PEPP rigide que l'on peut aussi trouver dans le flux développement, grâce à 15 machines de tri optique.

Le lancement des travaux est prévu à l'automne prochain, pour un démarrage des activités à la fin de l'année 2026 : l'installation pourra traiter 30 000 t d'emballages ménagers en plastique par an.

Avec un investissement total de 70 M€, selon Citeo, l'éco-organisme rappelle avoir déjà « franchi des étapes importantes dans la mise en place de centres de surtri ». En 2021, un premier AMI avait été émis pour lancer la construction de

trois de ces centres à Beaune (Bourgogne Recyclage), Epinal (Suez), et Mende (Environnement Massif Central). Deux de ces centres de tri ont déjà été inaugurés, Bourgogne Recyclage et Suez en 2024. Le troisième site à Mende est en phase de lancement, et sera inauguré avant la fin d'année.

Lancé en mars 2024, cet AMI pour la création d'un quatrième centre de surtri des emballages en plastique imposait une localisation dans le quart nord-ouest de la France, pour tenir compte de la situation géographique des trois premiers. Cette nouvelle unité, de dernière génération, va permettre d'atteindre une capacité totale de 100 000 t d'emballages traités par an, issus du flux développement rigide et du flux de plastiques en mélange.

« Ces centres dits de surtri marquent une avancée pour le recyclage des emballages ménagers en plastique en France, et permettent de répondre à l'augmentation attendue du tonnage de flux développement rigide généré par la simplification du geste de tri (on trie tous les emballages) et la modernisation du parc de centres de tri des collectivités locales », témoigne Anne-Sophie Louvel, directrice des opérations et territoires.

Pour rappel : après un tri initial dans les centres de tri classiques, les emballages ménagers du flux développement sont envoyés dans ces centres de surtri où des machines de tri optique séparent les plastiques selon leur matière et leur forme. Ce processus permet d'atteindre un niveau de pureté du tri de 95 à 98 %, améliorant ainsi l'efficacité du recyclage et facilitant la transformation des plastiques en nouveaux produits, tout en assurant la possibilité d'augmenter le volume d'emballages recyclés, notamment via des nouvelles technologies de recyclage pour refaire des emballages à partir de ces matières d'emballages recyclées. N'oublions pas que la France paie une amende de plus d'un milliard d'euros chaque année, pour les emballages mis en marchés et non recyclés...



© Nicolas DUPREY

SOURCE : Le Journal Des Entreprises
DATE DE PUBLICATION : 02/05/2025
AUTEUR : Auteur non renseigné

Sepur remporte les marchés de collecte des déchets du Havre et de Rouen

Sepur, spécialiste de la gestion des déchets (3 800 salariés / 145 sites d'exploitation et 8 centres de tri des emballages ménagers), a remporté les marchés de collecte des déchets ménagers et des biodéchets auprès des métropoles du Havre et de Rouen. L'opérateur assure ainsi la collecte des déchets ménagers et des emballages d'une partie de la Métropole havraise, et la collecte des biodéchets sur la zone des hauts de la ville du Havre et sur la commune de Sainte-Adresse, ainsi que la collecte des déchets ménagers et du tri sélectif de Campagne de Caux, une communauté de communes composée de 22 communes et plus de 15 000 habitants. Sepur assure également la collecte des déchets ménagers, des emballages, des encombrants et des déchets verts d'une partie de la métropole de Rouen, pour une trentaine de communes et un total de 180 000 d'habitants. "Ces nouveaux contrats avec des métropoles aussi dynamiques que Le Havre et Rouen marquent une nouvelle étape dans la stratégie de maillage régional du groupe. Déjà présent dans l'Eure, Sepur est désormais au service d'un million de Normands", se félicite Youri Ivanov, Président de Sepur.

SOURCE : Le Bien Public
DATE DE PUBLICATION : 26/06/2025
AUTEUR : Sophie BERLAND

Collecte des déchets : la nouvelle organisation commence le 1er juillet

À partir du 1er juillet, la communauté de communes du Pays Arnay Liernais met en place une nouvelle organisation de la collecte des ordures ménagères sur l'ensemble de son territoire.

Sophie Berland (CLP)
Jusqu'ici, la collecte des ordures ménagères sur le secteur d'Arnay-le-Duc était gérée en régie, avec des difficultés de régularité et des collectes souvent annulées, le service public n'était pas satisfaisant. La communauté de communes n'a pas les moyens financiers et humains pour posséder une flotte de camions et d'agents permettant de réagir, avec rapidité et souplesse, à certaines défaillances du camion, à une absence d'un agent collecteur.

Harmoniser et améliorer le service
Le territoire rencontre également une difficulté à recruter sur ce type d'emplois aux conditions de travail difficiles, aux salaires plus bas que dans le privé. La collecte des ordures ménagères sur le secteur de Liernais est confiée à la société Sepur depuis deux ans et donne entière satisfaction. Pour harmoniser et améliorer le service, la communauté de communes a voté pour une délégation de service public sur l'ensemble du territoire lors de son dernier conseil réuni le 11 juin. Un prestataire unique a été désigné à l'issue d'un appel d'offres. La société Sepur a été retenue face à E3R (Bourgogne Recyclage), malgré un coût plus élevé. Cette nouvelle organisation apporte un nouveau service aux habitants. Cela vise à faciliter le tri et à améliorer la qualité des déchets recyclés.

Les collectivités ayant mis en place ce système de collecte ont enregistré une baisse du tonnage des ordures ménagères de 30 % à 40 % et une hausse du tonnage tri. La campagne de distribution des bacs menée au printemps a enregistré un taux de réponse de 65 %. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a été uniformisée à l'échelle du territoire, mettant fin aux quatre taux précédemment en vigueur. L'ensemble de la population bénéficiera du même service et du même taux d'imposition par principe d'équité. La collecte des ordures ménagères, le tri et le traitement coûtent de plus en plus cher, ceci ne permettant pas à l'heure actuelle de réduire la TEOM. Pour toute question, le service environnement de la communauté de communes du Pays d'Arnay Liernais reste à disposition.

► Le 1er juillet :
La collecte des ordures ménagères aura lieu une semaine sur deux, à l'exception des gros producteurs (entreprises, commerces...) qui continueront à être collectés de manière hebdomadaire. Les nouveaux calendriers de collecte seront disponibles dans les mairies, sur le site de la communauté de communes du Pays d'Arnay Liernais (CCPAL) et auprès du service environnement. Les habitants ayant transmis leur adresse mail recevront également l'information par courriel.

► Le 1er janvier
Les déchets recyclables (hors verre) seront collectés en porte-à-porte, en alternance avec les ordures ménagères. La CCPAL financera et fournira les bacs de tri pour chaque habitation/foyer. Les points d'apport volontaire ne conserveront que le verre.



La collecte des ordures ménagères aura lieu une semaine sur deux pour les particuliers. Photo d'illustration Élodie Bidault



La nouvelle organisation de la collecte des déchets dans le secteur d'Arnay-le-Duc entrera en vigueur mardi 1er juillet. Photo d'illustration Emma Buoncristiani

SOURCE : La Gazette Yvelines
DATE DE PUBLICATION : 02/07/2025
AUTEUR : Aurelien BAYARD

Avec son nouveau centre de tri, Valoseine s'occupera des déchets de 50 % des Yvelinois

La première pierre du nouveau centre de tri de Valoseine a été posée le 24 juin. Grâce à sa capacité de 40 000T/an, il pourra s'occuper des déchets de près de 600 000 Yvelinois. De plus, la sécurité sera au cœur du nouveau bâtiment.



La première pierre du nouveau centre de tri de Valoseine a été posée le 24 juin. Grâce à sa capacité de 40 000T/an, il pourra s'occuper des déchets de près de 600 000 Yvelinois. De plus, la sécurité sera au cœur du nouveau bâtiment. L'actuel centre de tri de Cyrène, basé à Triel-sur-Seine, va connaître une deuxième vie. Sa capacité de traitement des déchets va passer de 20 000 T/an à 40 000 à l'automne 2026. « Une étude territoriale avait été menée en 2021 alors que je n'étais pas encore le président du syndicat Valoseine, se remémore François Dazelle lors de la pose de la première pierre du nouveau site le 24 juin. Sa première conclusion était d'avoir un centre de tri plutôt à 30 000 tonnes sur le territoire. »

Toutefois, les valeurs de l'économie circulaire étant prônées par le syndicat intercommunal dédié à la gestion et à la valorisation responsable des déchets urbains, construire un nouveau bâtiment aurait pu être un non-sens, d'où l'utilisation du site triellois. Plusieurs travaux de refonte du bâtiment ont déjà eu lieu depuis l'année dernière avec une requalification des constructions existantes et l'usage de matériaux biosourcés, permettant d'économiser 3 000 tonnes de CO2.

En charge de la gestion et de la valorisation des déchets de 167 communes pour près de 550 000 habitants du territoire, Valoseine a décidé de sélectionner Sepur pour conduire cette opération de modernisation. « Nous sommes fiers de mettre notre expertise de maître d'œuvre au service des ambitions de Valoseine. Installation performante et évolutive, ce centre de tri nouvelle génération garantira les performances les plus élevées de captation des matières », a déclaré le président de Sepur, Youri Ivanov.

SOURCE : Toutes les Nouvelles
DATE DE PUBLICATION : 02/07/2025
AUTEUR : Maxime PIMONT

RECYCLAGE Grâce à l'intelligence artificielle, le plus grand centre de tri des Yvelines ouvrira en 2026

• **Maxime PIMONT**
Le 24 juin 2025, la première pierre du futur plus grand centre de tri des Yvelines, basé à Triel-sur-Seine, a été posée. Il pourra gérer 42 000 tonnes de déchets par an dès 2026.



Ce nouveau centre de tri, basé à Triel-sur-Seine, sera capable de gérer 42 000 tonnes de déchets par an d'ici mars 2026, soit la plus grande capacité du département. Sepur

Un nouveau centre de tri va voir le jour dans les Yvelines. À Triel-sur-Seine, le long de la RD190, le syndicat intercommunal ValoSeine, dédié à la gestion et à la valorisation responsable des déchets urbains, va s'étendre. Actuellement, le syndicat possède le centre de valorisation énergétique AZALYS situé en face, à Carrières-sous-Poissy, de l'autre côté de la RD190, qui traite les ordures ménagères résiduelles (140 000 tonnes par an) et le centre de valorisation matière CYRENE, à Triel-sur-Seine, avec une chaîne de tri des déchets ménagers recyclables

(17 000 tonnes par an d'emballages et papiers). C'est ce dernier site que Valo-Seine et son président François Dazelle ont décidé de grandir. D'une part, la chaîne de tri existante va se moderniser. D'autre part, un nouveau bâtiment, avec un « Hall process », le « cœur du réacteur », va voir le jour. À terme, l'objectif annoncé est de passer à 42 000 tonnes d'emballages triés par an. En capacité, ce sera le plus grand centre de tri du département. Des déchets des Yveline et du Val-d'Oise « Il y avait une étude territoriale en 2021 qui estimait que le territoire avait besoin d'un outil capable de trier 30 000 tonnes par an », informe François Dazelle. On s'est ensuite rendu compte que ce serait plus proche de 40 000 tonnes, ce qu'on a été capable de faire. » La fin du chantier et les premières tonnes triées sont prévues pour mars 2026. Les déchets viendront de 167 communes des Yvelines et même au-delà, soit 550 000 habitants : la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (Gps&o), trois communes de la Communauté d'agglomération Saint-Germain boucles de Seine que sont Saint-Germain-en-Laye/Fourqueux, Le Mesnil-le-Roi et Chambourcy, la Communauté de communes des portes d'Île-de-France, dont le siège est à Freneuse et le Smirtom du Vexin (71 communes du

Val-d'Oise). L'exploitation du site a été confiée à la Sepur, basée à Thi-verval-Grignon. Un bâtiment à la pointe de la technologie Ce nouveau bâtiment, de 1 850m², disposera d'un processus technologique très avancé, reposant sur l'intelligence artificielle (IA). « Le hall process permettra un traitement de treize tonnes par heure, avec six séparateurs mécaniques, onze séparateurs optiques, un séparateur aéraulique, trois séparateurs magnétiques, deux séparateurs par courant de Foucault (métaux non ferreux) et sept portiques de contrôle de qualité avec l'intelligence artificielle. » « Aujourd'hui, l'IA peut différencier sept flux différents de type de déchets, mais en réalité, elle est sans limite. Demain, l'IA gèrera 12 flux, puis 20, puis 40. » **YOURI IVANOV, LE PRÉSIDENT DE SEPUR** Cette machine de pointe représente « la moitié de l'investissement de départ à plus de 30 M€ », souligne François Dazelle. Efficacité à tout prix L'objectif est de réaliser un tri optimisé, plus performant avec une meilleure valorisation des atières recyclables pour avoir n déchet de qualité. « Un dé-het de qualité, ça veut dire ortir un déchet identique à e qu'il était à l'origine, avec a même matière, séparer de out le mélange qui a été fait uand vous

mettez vos déchets dans la poubelle pour pouvoir le recycler derrière », explique Youri Ivanov. Ensuite, les déchets sont envoyés dans des unités de revalorisation des différentes marques pour qu'ils soient réutilisés. Il faut savoir que le marché assés comporte des engagements de performance sur la qualité et l'efficacité du tri dans la durée ainsi que sur la consommation énergétique. « Ce projet incarne une vision ambitieuse et concrète de l'économie circulaire, il témoigne de notre volonté d'agir, ici et maintenant pour le climat, pour la modernisation de nos outils de service public et pour les générations futures. » **FRANÇOIS DAZELLE, PRÉSIDENT DE VALOSEINE** Le site comportera 40 employés dont 20 agents de tri. Sécurité incendie et pédagogie La sécurité constitue un pilier fort du projet, notamment au niveau des

incendies, dont ce type de bâtiment est en proie à l'image de celui de Paris XVII en avril 2025. « **On aura des structures résistantes au feu pendant 60 minutes, une gestion rigoureuse des eaux d'extinction et un cloisonnement efficace** », explique François Dazelle qui précise que ValoSeine a mis en place les plus hauts dispositifs sans que le syndicat n'y soit obligé. Un bâtiment sera également construit dédié au volet pédagogique et l'accueil des visiteurs (particuliers, associations, écoles...). « **C'est important de sensibiliser le grand public au tri des déchets, à l'économie circulaire et aux actions concrètes menées pour préserver la biodiversité. Avec des zones vitrées, le public pourra voir le cœur de tout le processus** », conclut le président de ValoSeine.



François Dazelle (au centre), président de ValoSeine et Youri Ivanov, président de Sepur (au centre, derrière) ont posé la première pierre mardi 24 juin. Maxime PIMONT

14 - Un moteur de performance environnementale

SOURCE : Emballages Magazine

DATE DE PUBLICATION : 01/10/2025

AUTEUR : Arnaud JADOUL



L'intelligence artificielle vient affiner le processus de tri des déchets pour livrer une matière plus pure, de qualité plus constante, prête au recyclage.

À Colombelles, près de Caen (Calvados), le centre Normantri sera bientôt le premier disposant d'une ligne pour les plastiques, sans contrôle qualité manuel. Et ceci, grâce à l'intelligence artificielle (IA). Le centre de surtri de Sepur, à Thiverval-Grignon (Yvelines), le suivra en 2026. À chaque fois, l'objectif est de fournir une matière la plus pure possible, prête au recyclage. Quel est l'apport de l'IA dans cette évolution du tri des déchets ? « C'est simple, l'IA fonctionne comme l'œil humain, mais beaucoup plus rapidement et finement. Ce faisant, elle transforme le tri en profondeur et devient un vrai moteur de performance environnementale, parce qu'une économie entièrement circulaire, en boucle fermée, repose sur des matériaux récupérés de qualité constante et sur une extrême précision ! », résume Frédéric Durand, le directeur général de Tomra Recycling France.

Un trio lié : œil, cerveau et bras

Dans ce secteur, l'IA agit sur trois outils principaux. Sur un portique, un « œil » – une caméra – enregistre les déchets qui défilent sur le tapis de tri et qui peuvent être déformés, compactés, fragmentés, imbriqués, superposés... Nourris de milliers d'images labellisées, contenues dans des bases de données, le « cerveau » – un réseau neuronal implanté dans un ordinateur – analyse en continu, grâce à des algorithmes, les divers types de débris. Ensuite, un « bras » – souvent un robot articulé – les place dans les conteneurs appropriés et éjecte les intrus. Stratégique, le cerveau constitue la réelle nouveauté de ces dernières années. Il permet l'autoapprentissage,

sage, ou l'apprentissage profond, le « deep learning » en anglais. Il peut calculer la pureté et l'homogénéité des différentes qualités de matières produites et fournir des données pour les interpréter ensuite. « Complémentaire des technologies du proche infrarouge (NIR) et de tri par rayons X, l'IA améliore grandement la finesse et l'efficacité du tri », reprend Frédéric Durand. Ainsi, chez Tomra, le système GainNext est utilisé aujourd'hui pour l'identification des plastiques alimentaires et non alimentaires, du bois, du papier et de l'aluminium. De nouvelles applications sont annoncées d'ici aux prochains mois. En outre, le constructeur norvégien s'est associé avec la start-up belge PolyPerception pour « observer la composition des flux et les performances en lignes, puis fournir des données actionnables en temps réel, y compris sur des tapis défilant à près de 5 m/s », indique Frédéric Durand. Les opérateurs peuvent donc repérer plus vite pertes, dérives et occasions d'optimisation. « Avec l'IA, les limites tiennent aux moyens alloués, non à la technologie, même si le métier est relativement jeune et s'il reste beaucoup à apprendre », remarque-t-il. Toutefois, le processus d'apprentissage, en amont, chronophage et fastidieux, peut freiner les avancées. Il implique la collecte de produits et de masses d'informations, la prise d'images, la corrélation des éléments et leur validation... « Ce n'est pas du prêt-à-l'emploi, souligne le dirigeant. Cela requiert un enrichissement permanent et le concours des clients, qui n'ont pas tous la même appétence pour ces technologies. Un vrai défi organisationnel ! »

Arnaud Jadoul

SOURCE : Vosges Matin

DATE DE PUBLICATION : 19/11/2025

AUTEUR : David HENRY

Collecte des ordures ménagères : qui est Sepur, le nouveau prestataire ?

Le conseil communautaire a acté l’attribution du marché de collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés à un nouveau prestataire à Saint-Dié, dans les secteurs Fave-Meurthe-Galilée et Val de Neuné. Après Suez, place donc à l’entreprise Sepur. L’Agglo reprendra en régie la collecte en apport volontaire.

David Henry
Exit Suez ! La communauté d’agglomération de Saint-Dié a validé l’attribution du marché de la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles et des recyclables à l’entreprise Sepur dans trois secteurs de l’intercommunalité, à Saint-Dié-des-Vosges, dans le secteur Fave-Meurthe-Galilée et dans le secteur du Val de Neuné. Ce qui représente 35 000 habitants. Le contrat avec le nouveau délégataire débutera le 1^{er} février 2026, avec une économie annuelle de 400 000 € par rapport au précédent marché. Leader de la collecte de déchets en Île-de-France, avec une expérience de 60 ans, Sepur compte, en 2025, 145 sites d’exploitation en France, 3 800 collaborateurs, 275 collectivités clientes, 13 M d’habitants desservis, 2 200 véhicules et 408 M € de chiffre d’affaires. Sa proposition a été étudiée par la commission d’appel d’offres aux côtés de deux autres formulées par Suez et Citraval.

Pourquoi Sepur a été choisie ?
L’Agglo, accompagnée par le bureau d’études Indigo, les a analysées et passées au crible, s’appuyant sur trois critères : le prix,

la technique et le respect de l’environnement. L’offre de Sepur, à 6, 5 M €, s’est révélée la moins chère devant Suez à 6, 8 M € et Citraval à 8, 7 M €. « Sur le critère technique, la note est identique pour tout le monde, il y a des plus et des moins chez chacun », indique Kevin Viry, directeur du service déchets, aux conseillers communautaires. L’offre de Sepur a été jugée comme la plus satisfaisante pour l’environnement, la société utilisant du carburant biosourcé, mais aussi l’IA (pourtant énergivore) avec une caméra embarquée « pour remarquer des erreurs de tri assez précisément ». Ce marché correspond à un montant maximum de 8 M € HT pour toute la durée du contrat, à savoir cinq ans.

L’Agglo reprend en régie la collecte en apport volontaire
L’intercommunalité, pour « motif d’intérêt général », a déclaré sans suite le marché de la collecte en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles, des recyclables et du verre. Elle a estimé que l’offre de Suez, la seule remise, était « anormalement élevée », fait remarquer Kevin Viry. Par conséquent, l’Agglo a décidé de reprendre cette collecte en régie à

partir du 1^{er} février 2026, accélérant ce qui était prévu initialement dans deux ans. « On a déjà dégoté le camion (un camion de location pendant deux ans, N. D. L. R.), on est en cours de recrutement, on achète également des bennes pour équiper le camion. » La première bascule interviendra pour 27 communes (actuellement collectées intégralement par la régie, soit la vallée de la Plaine, une partie du secteur des Abbayes, les secteurs Mortagne et des Hauts-Champs) à partir du 12 janvier, les autres communes le seront dans un second temps au mois de juin.



La société Sepur a été désignée pour la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles et des recyclables pour 35 000 habitants de l’Agglo. Photo d’illustration J. Humbrecht

05.

AU SERVICE DE 13,5 MILLIONS D'HABITANTS

01 -	Actu.fr - «En Gironde, 11 tonnes d'emballages plastiques sont traitées par heure au centre de Trigironde» 01/01/2025	- p.44
02 -	Recyclage Récupération - «Engager une dynamique nationale pour les biodéchets» 01/01/2025	- p.46
03 -	Www.francetransactions.com - «Trier ses biodéchets est obligatoire : 41% des Français l'ignorent encore» 11/01/2025	- p.49
04 -	Economie Matin - «Biodéchets : 4 Français sur 10 ne les trient toujours pas» 15/01/2025	- p.51
05 -	Green et Vert - «Trier ses biodéchets : un geste obligatoire encore ignoré par beaucoup» 16/01/2025	- p.52
06 -	Le Republicain Sud-Gironde - «POUBELLE JAUNE 11 tonnes d'emballages plastiques sont traitées par heure au nouveau centre de Trigironde» 16/12/2025	- p.53
07 -	L' Opinion indépendante - «Tri des biodéchets : les habitants du Sud-Ouest meilleurs élèves que la plupart des Français» 21/01/2025	- p.54
08 -	La Dépêche du midi - «Compostage obligatoire : Un an après la loi, « c'est très hétérogène »» 16/02/2025	- p.55
09 -	Actu.fr - «Région de Bernay : un premier bilan positif pour la tarification incitative des déchets» 04/03/2025	- p.56
10 -	Le Republicain Lorrain - «Déchets ménagers : un budget à la hauteur des ambitions du service» 22/05/2025	- p.59
11 -	DNA - «Pas encore de tri d'excellence» 22/05/2025	- p.60
12 -	L'éveil Normand - «Qui fait quoi ?» 28/05/2025	- p.61
13 -	Le Bonhomme Picard - «Une étiquette rouge alerte sur les consignes» 18/06/2025	- p.62
14 -	Le Bonhomme Picard - «Oise : le tri sélectif s'améliore nettement dans ces 88 communes» 23/06/2025	- p.63
15 -	L'Éveil Normand - «ORDURES MÉNAGÈRES La fréquence de collecte diminue» 25/06/2025	- p.64

16 -	L'Est Republicain - «Dépôts sauvages : de nouvelles mesures mises en place» 28/06/2025	- p.65
17 -	#Poissy - «Des équipes ville renforcées pour les espaces publics» 01/07/2025	- p.66
18 -	Le Reveil de Neufchatel - «Déchets en Picardie Verte : le tri s'améliore, mais le verre pose encore problème» 03/07/2025	- p.67
19 -	L'Essentiel - «Des cantines au top !» 01/09/2025	- p.69
20 -	Services - «Pollutec : une forte dynamique autour de l'environnement» 01/10/2025	- p.71
21 -	La République du Centre - «Contenants dangereux, amiante, et même produits pyrotechniques !» 04/10/2025	- p.72
22 -	Services-proprete.fr - «Pollutec, au coeur des innovations environnementales» 16/10/2025	- p.73
23 -	L'union - «Sur le territoire de l'agglomération chaunoise, les habitants invités à réduire leurs déchets de 15 % d'ici 2030» 05/11/2025	- p.74
24 -	Le Courrier des Yvelines - «Tri des déchets dans les Yvelines : les habitants peuvent mieux faire» 26/11/2025	- p.75
25 -	Noisy-le-Grand - «Un maillon essentiel dans la chaîne de la propreté» 01/12/2025	- p.76
26 -	Saint-Mandé Mag - «Mise en oeuvre des nouveaux dispositifs de propreté et de gestion des déchets» 01/12/2025	- p.78
27 -	Le Figaro - ««La préoccupation environnementale est reléguée» : les Français ne veulent pas payer plus pour la gestion des déchets» 19/12/2025	- p.79
28 -	Le Figaro - «Gestion des déchets : les Français ne veulent pas payer plus» 20/12/2025	- p.81
29 -	Le journal de Saône-et-Loire - «Entre Arroux Loire et Somme. Collecte des ordures ménagères : une nouvelle organisation « pour faire des économies et améliorer le service »» 20/12/2025	- p.82
30 -	La Nouvelle Republique.fr - «Choussy : de nouvelles bennes de collecte pour le Sepur» 23/12/2025	- p.83

31 -	Le Parisien - «« Personne ne met de cailloux dans la poubelle » : en Essonne, on peut désormais recycler les coquilles d'huîtres» 27/12/2025	- p.84
32 -	Actu Environnement - «Le chiffre du 29 décembre 2025 84 %» 29/12/2025	- p.86

SOURCE : Actu.fr
DATE DE PUBLICATION : 01/01/2025
AUTEUR : LeRepublicainLangon

En Gironde, 11 tonnes d'emballages plastiques sont traitées par heure au centre de Trigironde

Trigironde a inauguré le 19 décembre 2024 un centre de tri dernière génération à Saint-Denis-de-Pile (Gironde), conçu et exploité par Sepur pour un demi-million d'habitants.



Trigironde a inauguré le 19 décembre 2024 un centre de tri dernière génération à Saint-Denis-de-Pile (Gironde), conçu et exploité par Sepur pour un demi-million d'habitants. Trigironde est le nouveau centre de tri des déchets ménagers – les papiers et plastiques des poubelles jaunes – situé à Saint-Denis-de-Pile (Gironde), au nord de Libourne, porté par 7 collectivités girondines : le SMICOTOM, le SICTOM Sud-Gironde , la cdc Médoc Estuaire, la cdc Médullienne, la cdc Convergence Garonne, le SEMOCTOM et le SMICVAL.

Son activité concerne environ 520 000 habitants en Gironde. L'ensemble du site présente une capacité de 34 000 tonnes d'emballages par an avec un débit de 11 tonnes par heure.

Depuis son ouverture, 25 emplois ont été créés en plus des 30 existants sur l'ancien centre.

Ce nouveau centre de tri Trigironde a pour mission d'accompagner l'extension des consignes de tri sur le territoire girondin.

Le site a été inauguré le 19 décembre 2024 en présence d'Etienne Guyot, préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde, Christophe Doray, président de la Société Publique Locale Trigironde, Antoine André, directeur régional Sud-Ouest CITEO, Emmanuel Bejanin, directeur régional délégué de l'ADEME et Stéphane Persol, directeur du développement commercial de Sepur.

Un nouveau centre de tri plus moderne pour tous les emballages plastique

Ce nouvel outil industriel innovant est apte à accueillir tout type d'emballage plastique.

Pour mener le projet de reconstruction de l'ancien centre de tri situé à Saint-Denis-de-Pile, les 7 collectivités se sont appuyées sur l'expertise de Sepur , opérateur spécialisé dans la collecte et la valorisation des déchets.

Mandataire du marché, Sepur a collaboré avec des partenaires pour concrétiser ce programme conciliant création d'un nouveau centre de tri plus moderne, et une extension de 3 770 m2.

Disposant désormais de 6 730 m de surface, le bâtiment dispose d'une chaîne de tri dimensionnée pour traiter 34 000 tonnes de déchets par an.

Le centre accueille des équipements nouvelle génération, notamment un parc de machines de tri optique ultra-performantes au service d'une gestion automatisée des volumes entrants.

Ce centre de tri évolutif inclut des processus innovants adaptés aux nouveaux emballages, permettant de fluidifier les lignes de tri, de mieux détecter les objets dangereux et de limiter les interventions manuelles des agents.

Un site intégrant des critères humains et environnementaux

S'inscrivant dans une démarche environnementale et humaine, le centre de tri vise une quadruple certification ISO 14001, 9001, 4500 et 50001.

Révolutionnant les conditions de travail des employés, Trigironde dispose de cabines de tri ergonomiques pour réduire toute forme de risque pour les agents. Le site constitue un modèle en matière d'environnement de travail avec notamment de larges espaces aménagés pour les agents composés de surfaces vitrées sur près de 330 mètres de longueur, gages d'une luminosité inédite.

Répondant aux normes de bâtiment durable, l'outil industriel se distingue par une enveloppe extérieure en harmonie avec l'espace naturel environnant. Jean de Giacinto, architecte bordelais spécialisé dans les composites, s'est associé à ce projet, apportant sa vision moderne pour concrétiser le centre de tri de demain.

Nous sommes fiers de la confiance accordée par Trigironde. Outil pivot de performance industrielle, le centre de tri a été conçu selon les plus hauts standards pour répondre aux critères de qualité soutenus par ce territoire.

« Cette nouvelle structure opérationnelle vient confirmer notre positionnement sur le segment tri, ajoute Youri Ivanov, le président de Sepur. Alors que les collectivités placent les déchets au cœur de leurs enjeux, elles peuvent compter sur notre maîtrise industrielle pour les accompagner. »

27 millions d'euros d'investissement

La gestion de Trigironde s'effectue avec la volonté sociale de soutenir le tissu associatif local. S'appuyant sur les services du Plie Libournais, association d'accompagnement vers l'emploi, le centre de tri accueille 10 salariés en contrat en insertion. À terme, un plan d'embauche devrait permettre de monter progressivement l'effectif de titulaires à 40 ETPs.

Responsable de la coordination de ce projet, CITEO a participé au financement à hauteur de 950 000 euros, tandis que l'ADEME a financé le centre de tri à hauteur de 4 446 621 euros. Le site a mobilisé 27 millions d'euros d'investissement.

« Simplifier le geste de tri, c'est lever les doutes du consommateur et améliorer le tri de tous les emballages, notamment en plastique. C'est un véritable levier dans la chaîne du recyclage, pour préserver les ressources naturelles et lutter contre la pollution », précise Antoine André, directeur régional Sud-Ouest de CITEO.

Un outil de mutualisation innovant à maîtrise d'ouvrage public

Le projet politique, étudié dès 2016, repose sur la mutualisation des coûts et principalement le transport.

En effet, la SPL Trigironde réunit 7 collectivités du Médoc au Sud-Gironde avec une ambition de coopération et de solidarité autour d'un outil innovant à maîtrise d'ouvrage public.

Le centre de tri n'étant pas au barycentre de son territoire, les distances parcourues pouvant être inégales, tous les coûts de transport sont mutualisés : « quelle que soit la distance parcourue, le coût est le même ».

« Nous sommes très heureux et fiers de l'engagement de nos collectivités dans ce projet de coopération girondine. Un travail de longue haleine a permis de créer la SPL Trigironde au service de nos concitoyens de 7 collectivités à compétences déchets. Le pari a été tenu : un centre de tri à maîtrise d'ouvrage public pour contenir la progression des coûts du tri et assurer un traitement équitable de nos 520 000 habitants », déclare le Langonnais Christophe Doray , président de la Société Publique Locale Trigironde.

SOURCE : Recyclage Récupération
DATE DE PUBLICATION : 01/01/2025
AUTEUR : Christophe Journet

INITIATIVES

« ENGAGER UNE DYNAMIQUE NATIONALE POUR LES BIODÉCHETS »

Association loi 1901 créée en mai 2024, France Biodéchets vise à structurer la filière des biodéchets en France en fédérant tous les acteurs du marché, de l'amont à l'aval : les producteurs de biodéchets, les opérateurs de la collecte, les apporteurs de solutions.

Stéphan Martinez, fondateur de l'entreprise Moulinot, expert du secteur et président de cette nouvelle association, explique pour nos lecteurs les tenants et les aboutissants de la création de France Biodéchets, les problématiques qu'elle veut adresser, ses moyens d'action et ses projets de partenariats pour développer la gestion des biodéchets. Dès 2007, alors restaurateur à Paris, Stephan Martinez s'était formé au compostage, devenant ainsi l'un des premiers dans sa profession à valoriser ses déchets organiques avec des vers de terre. Après avoir créé la société Moulinot à Stains (93), il a depuis ouvert des sites de collecte de biodéchets en Gironde, près de Bordeaux et en Maine-et-Loire au bio-pôle de Saint-Barthélemy d'Anjou en limite d'Angers. Pour Stephan Martinez, l'idée de créer France Biodéchets date d'environ deux ans, idée née en discutant des biodéchets avec l'ancien président de l'Ademe, Arnaud Leroy, ainsi que des difficultés d'avoir une vision cohérente au niveau national de ce que représente ce secteur. Georges de Noni, ancien directeur de l'Institut de Recherche et de Développement (IRD), s'est également joint à cette création.

Le conseil d'administration de l'association est à présent constitué de Stephan Martinez, président, Arnaud Leroy, secrétaire général, Georges De Noni, trésorier. « Pour que ça fonctionne, il faut donner de la

valeur à la filière et à ses acteurs, intégrer les collectivités et leurs fédérations en charge de la recherche, amener des solutions concrètes dans les lieux où la matière existe, mais aussi avoir un moyen efficace de communiquer avec les habitants/usagers, savoir comment on gère ces biodéchets », explique

Stephan Martinez. Il ajoute que « cela permettra de faire des économies importantes dans les territoires, de réduire la TGAP, de sortir d'une vision réglementaire inadaptée aux besoins ». France Biodéchets vise notamment à diminuer les volumes de biodéchets envoyés aujourd'hui à l'incinération ou à l'enfouissement, responsables de près de 800 000 tonnes d'émission de CO₂ par an.

Des améliorations à apporter à la loi Agec

La nouvelle association travaille avec ses membres cotisants, constitue son équipe et prépare une offre à déposer auprès de l'Ademe et du ministère de l'Écologie, après des contacts positifs avec le précédent ministre de l'Écologie et de la Cohésion des territoires. Christophe Béchu : « Il y a aussi des améliorations à apporter à la loi Agec, pour les déchets des métiers de bouche et des collectivités ; il faudrait décloisonner tout ça », pense Stephan Martinez.

Parmi ses premiers membres, l'association compte des acteurs majeurs, sociétés en



Stephan Martinez, président cofondateur de France Biodéchets.

charge de la collecte et de la valorisation des déchets organiques et des biodéchets : Sphere, Moulinot, Veolia, CLER Verts, Semat, Sepur, Les Alchimistes... sont déjà adhérents. D'autres opérateurs contactés pourraient y entrer rapidement, dont le monde de la recherche, l'Inrae, Agro Paris Tech, un secteur très important pour développer des débouchés (bioplastiques, alimentation animale, etc.) pour développer une rentabilité réelle, explique Stephan Martinez. L'INEC (Institut National de l'Économie Circulaire), la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies) sont aussi membres de France Biodéchets ainsi que le Groupement des Hôtels et Restaurations de France.



Sensibiliser les usagers à la collecte correcte des biodéchets est l'un des objectifs de la nouvelle association.

Les biodéchets comprennent les restes de repas, les déchets carnés, les denrées invendues ou périmées, les épluchures de fruits et légumes, les coquilles d'œufs et les os, le marc de café et le thé, les produits laitiers et les œufs. Le poids réel de l'ensemble du marché des biodéchets représente 900 000 tonnes à 1,5 Mt en Île-de-France, environ 10 Mt en France, selon les modes de calcul : « En 2025, nous voulons lancer l'idée d'une semaine du tri des biodéchets, faire un mapping du tri dans les territoires, mais on ne sait pas encore bien qui fait quoi, quel territoire est plus avancé que d'autres, il faut penser aussi massification, sortir de l'incinération, réduire le trafic de camions, ce qui suppose de mieux connaître les chiffres et les volumes », détaille Stephan Martinez.

Des obligations légales pour les collectivités locales

Pour rappel, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi Agec votée en février 2020 prévoit que l'obligation de tri et de valorisation des biodéchets fasse l'objet d'un renforcement progressif en vue de sa généralisation dès janvier 2025. Sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024 oblige désormais toutes les collectivités territoriales en France à mettre

à disposition des producteurs de biodéchets de leurs territoires – professionnels et particuliers – des solutions de collecte séparée des biodéchets. Concrètement, cela signifie qu'elles doivent fournir à leurs habitants des bacs ou sacs spécifiques pour la matière organique ; organiser leur collecte ; trouver les solutions logistiques les plus adaptées pour les valoriser, dans le cadre

de plateformes de compostage et/ou de la méthanisation. Cette obligation n'est donc pas sans impact financier pour les collectivités territoriales qui font aussi face à des enjeux techniques et humains.

Développer le compostage et la méthanisation agricole

Au-delà de l'investissement dans des sacs et des bacs spécifiques, les collectivités sont tenues de prendre en charge la mise en place du système de collecte le plus adapté à leur territoire, en sous-traitant à des opérateurs à moins qu'elles ne choisissent de l'organiser avec de nouveaux véhicules adaptés. Elles peuvent aussi se retrouver contraintes de construire ou d'étendre leurs centres de traitement de biodéchets. S'ensuivent les nécessaires étapes de sensibilisation des habitants pour accompagner le changement de comportement et la formation des équipes aptes à assurer la collecte et le traitement des biodéchets. Enfin, ce sont les collectivités qui choisissent ou non d'intégrer une redevance auprès de leurs administrés, rappelle le président de FranceBiodéchets.

Comment l'association entend-elle travailler avec les structures existantes comme la

“POUR QUE ÇA FONCTIONNE, IL FAUT DONNER DE LA VALEUR À LA FILIÈRE ET À SES ACTEURS.”

MISSIONS CLÉS

France Biodéchets se donne pour missions :

- D'assembler, informer, sensibiliser et conseiller les différents acteurs, qu'ils soient publics ou privés, en simplifiant leur accès à des solutions pérennes et adaptées à leurs besoins et à l'information par des outils consolidés et partagés à l'échelle nationale.
- D'animer la filière en décloisonnant les acteurs de l'amont à l'aval. En lien avec les pouvoirs publics, l'association engagera une dynamique nationale pour lever les freins à la massification de la collecte et optimiser les investissements nécessaires à cette mise en œuvre.
- Troisième mission, adapter les points d'apports volontaires mis en place pour répondre à la réglementation, pour permettre la massification de ces biodéchets, surtout avec des collectes faites à vélo : la réglementation ne doit pas primer sur la pratique du terrain, à l'échelle locale.

03 – Trier ses biodéchets est obligatoire : 41% des Français l'ignorent encore

SOURCE : www.francetransactions.com

DATE DE PUBLICATION : 11/01/2025

AUTEUR : Auteur non renseigné



La boucle circulaire des fruits de la terre au compostage.

Fnade, le Snefid, les associations de composteurs ou de méthaniseurs ? « Ils suivent ce qu'on fait, on essaye de les fédérer. Nous sommes dans une phase de recrutement et de structuration avec les partenaires. Il faut du compostage, mais les meilleurs acteurs du domaine sont ceux du milieu agricole. Il faut donc développer ces actions », répond Stephan Martinez. Julie Orliac, déléguée générale de France Biodéchets, ex-cadre municipal à Bobigny, a travaillé avec Moulinot et Les Alchimistes, experts du compostage présents en Normandie, en région lyonnaise et dans le sud-est de l'Hexagone. « On a une filière qui commence à bouger et à se structurer, lentement faute de consolidation nationale des données. Nous souhaitons participer à cette structuration. Un ensemble de collectivités se sont aussi emparées du dossier. La massification reste encore plutôt faible mais elle doit progresser entre points d'apports volontaires et collecte en porte-à-porte. Le sujet est que personne ne s'est vraiment saisi de ce dossier, et c'est ce que nous souhaitons faire », explique-t-elle.

« Il faut aussi gérer la question des locaux pour ordures ménagères en ville. », ajoute la déléguée générale. Elle note que des groupes de travail vont se constituer en région avec les acteurs concernés. Nombre de secteurs doivent être explorés, via les centres de recherches agricoles et

horticoles, les coopératives : « La question des biodéchets des producteurs de fruits et légumes remonte à 2012, alors posée par l'État », précise Julie Orliac. France Biodéchets va aussi chercher des liens à Bruxelles, avec les associations européennes du secteur des biodéchets : « On en connaît quelques-unes, comme ACR+, et on constate que les Italiens savent déjà mieux faire que nous, les Belges aussi », note-t-elle. « Le tri et la valorisation des biodéchets concernent l'enjeu de la diminution des Ordures Ménagères

**“LEVER LES FREINS
À LA MASSIFICATION
DE LA COLLECTE
ET OPTIMISER
LES INVESTISSEMENTS.”**

Résiduelles (OMR) à échéance 2026, puis 2030 (avec -30%). Par ailleurs, le coût de traitement des biodéchets est moins onéreux que celui des OMR. L'enjeu d'une sortie de la poubelle permettrait donc une sortie financière positive pour les collectivités », conclut Julie Orliac. Et ce n'est pas un détail par les temps actuels de rigueur budgétaire.

Christophe Journet

RÉPONDRE AUX BESOINS DES ACTEURS CONCERNÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la loi Agec impose les mêmes règles à l'ensemble des producteurs de déchets alimentaires, publics ou privés : celles de les trier et de les faire valoriser dans les filières adaptées. Des mesures qui ne sont pas sans conséquence sur l'organisation des industries agroalimentaires, des cantines collectives, des établissements publics et des professionnels de la restauration. Les collectivités territoriales en France doivent quant à elles mettre à disposition des producteurs de biodéchets de leurs territoires, professionnels et particuliers, des solutions de collecte séparée des biodéchets. C'est pour répondre aux besoins de tous les acteurs concernés, de l'amont à l'aval, et initier une dynamique collective en faveur du tri des déchets alimentaires que France Biodéchets a été créée. Le 20 novembre dernier, à l'occasion du Salon des Maires, elle a signé un partenariat de partage de données et de solutions avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), une dimension importante pour la jeune association.

Trier ses biodéchets est obligatoire : 41% des Français l'ignorent encore

Le tri des biodéchets progresse mais 41% des Français ignorent encore l'obligation de les trier.



Le tri des biodéchets progresse mais 41% des Français ignorent encore l'obligation de les trier. Publié le samedi 11 janvier 2025 par Zurbains, mis à jour le mardi 7 janvier 2025 à 10 h 08

Tri des biodéchets : la route est encore longue Alors qu'Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique reconduite dans le gouvernement Bayrou, déclarait en octobre dernier vouloir « aller plus vite vers la réduction des déchets », la deuxième édition du « Baromètre Sepur : Les Français et leurs poubelles », réalisé par l'IFOP, révèle des lacunes un an après l'entrée en vigueur de l'obligation de tri des biodéchets. Le baromètre détaille également les convictions des Français quant à la redevance incitative, l'impact écologique du tri, le métier d'éboueur et l'action de leur collectivité.

1er enseignement : le tri des biodéchets progresse mais 41% des Français ignorent encore l'obligation de les trier. Les Français trient davantage leurs biodéchets que l'an dernier (62% contre 54%). Et s'ils sont 90% à affirmer que le tri est désormais intégré à leurs habitudes quotidiennes, ils sont aussi 72% à penser que le tri des biodéchets va également s'intégrer facilement dans leurs habitudes.

Toutefois, au terme de cette première année de tri obligatoire des biodéchets, 41% des Français ignorent encore l'obligation de les trier. D'ailleurs, presque 1 Français sur 2 (48%) se dit pas suffisamment informé à ce sujet. Youri Ivanov, Président de Sepur, décrypte : « Ce chiffre ne doit ni effrayer ni décevoir. Le tri avance, y compris pour les biodéchets. Les collectivités redoublent d'efforts et ces changements d'habitude requiert du temps pour s'établir durablement. »

D'autres résultats demeurent encourageants : les craintes des Français quant au tri reculent (28% contre 34% en 2023), de même que leurs doutes au moment de trier (81% contre 88%).

2ème enseignement : les Français jugent que leur collectivité agit suffisamment pour le tri mais s'opposent largement à la redevance incitative. Les Français disent leur satisfaction quant à l'action de leur collectivité pour favoriser le tri : ils sont 67% à juger que leur commune agit suffisamment. Ils sont d'ailleurs plus nombreux que l'an dernier à savoir à qui s'adresser pour un conseil (57% contre 48% en 2023) et à juger avoir suffisamment d'information pour bien trier (62% contre 51%).

SOURCE : Economie Matin

DATE DE PUBLICATION : 15/01/2025

AUTEUR : Auteur non renseigné

Biodéchets : 4 Français sur 10 ne les trient toujours pas

Tontes de pelouse, feuilles mortes, restes de repas, produits alimentaires périmés, branches... Une grande partie de la population ne trie toujours pas ses biodéchets.

Tontes de pelouse, feuilles mortes, restes de repas, produits alimentaires périmés, branches... Une grande partie de la population ne trie toujours pas ses biodéchets.

Les municipalités ont pour objectif de recycler 55 % de leurs déchets d'ici 2025

Le tri des biodéchets est obligatoire en France depuis le 1er janvier 2024. Pourtant, comme le révèle le baromètre IFOP réalisé pour Sepur, une entreprise spécialisée dans la collecte et le traitement des déchets ainsi que l'accompagnement des collectivités, 4 Français sur 10 ignorent toujours cette obligation en 2025.

Biodéchets : une obligation de tri encore méconnue

Le baromètre de Sepur réalisé par l'IFOP montre que 6 Français sur 10 pratiquent le tri des biodéchets (62 %) , une proportion en hausse de 8 % par rapport à 2023 . Des résultats encourageants donc, mais qui restent encore insuffisants. En effet, comme le souligne le baromètre, 4 Français sur 10 (41 %) ne trient pas leurs biodéchets non par refus, mais parce qu'ils ignorent que cette pratique est devenue obligatoire depuis le 1er janvier 2024 , à la suite de l'adoption de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (2020). Cette loi s'inscrit dans le cadre de la directive européenne 2008/98/CE, qui fixe l'objectif de recycler 55 % des déchets municipaux d'ici 2025.

Cette méconnaissance freine une adoption massive. Si 67 % des Français estiment que les collectivités locales encouragent ce tri mais près de la moitié (48 %) reconnaissent manquer d'information sur les bonnes pratiques du tri des déchets.

Des solutions numériques plébiscitées

Face aux interrogations et au besoin d'accompagnement, les Français se tournent vers les nouvelles technologies. Le baromètre révèle en effet que 69 % des sondés seraient prêts à utiliser une application mobile dédiée au tri des déchets pour connaître les jours de collecte de leur commune, les consignes de tri ou encore la localisation des points de dépôt spécifiques à certains types de déchets.

En 2024, le baromètre Sepur souligne un intérêt croissant des Français pour des pratiques de collecte plus respectueuses de l'environnement. Un quart des sondés considère l'usage de camions électriques comme indispensable, tandis que 57 % les apprécient avant tout pour leur faible nuisance sonore.

Cependant, les Français sont majoritairement opposés à la mise en place de dispositifs de redevance incitative (58%).

« L'opinion des Français vis-à-vis de ces dispositifs est aujourd'hui très prudente. Il y a la crainte de voir un coût du service fluctuer, et ce dans un contexte économique tendu » analyse Fabienne Gomant, Directrice adjointe du département Opinion à l'IFOP.

3ème enseignement : les Français jugent indispensable le métier d'éboueur et sont prêts à s'appuyer davantage sur les outils digitaux pour mieux trier Les Français disent clairement leur reconnaissance pour les ripeurs (éboueur derrière le camion-benne) : quasiment un sur deux (46%) jugent d'abord qu'il s'agit d'un métier indispensable et au service de la collectivité (22%), avant d'affirmer qu'il n'est pas suffisamment respecté (26%).

De plus, les Français se montrent très enclins à s'appuyer davantage sur les outils digitaux, des applications notamment, afin de les aider à trier mieux et plus. 18% d'entre eux les utiliseraient certainement et 51% probablement.

4ème enseignement : les Français sont attachés à l'impact écologique du tri et majoritairement favorables à la collecte électrique. L'étude démontre enfin que l'impact écologique du tri demeure un moteur de l'action des Français en la matière : 76% pensent avoir un impact réellement positif sur l'environnement en triant leurs déchets et 63% juge l'obligation de tri des biodéchets comme une opportunité pour l'écologie.

Par ailleurs, les Français se montrent très sensibles à la collecte de leurs déchets via des flottes roulant à l'électrique : 25% jugent ce mode de collecte indispensable et 57% important.

« Le message envoyé par ces résultats est très encourageant. Il conforte les collectivités dans leurs efforts pour un service public qui participe pleinement à la transition écologique. C'est aussi un signal important pour les campagnes de sensibilisation qu'elles mènent et pour lesquelles nous les accompagnons régulièrement », précise Lucie Petrel, directrice de la communication de Sepur.

Méthodologie : L'enquête IFOP pour Sepur a été menée du 29 novembre au 2 décembre 2024, auprès d'un échantillon de 1004 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

SOURCE : Green et Vert
DATE DE PUBLICATION : 16/01/2025
AUTEUR : Stéphanie HAERTS

Trier ses biodéchets : un geste obligatoire encore ignoré par beaucoup

Depuis le 1er janvier 2024, trier ses biodéchets est devenu une obligation en France. Cependant, une étude récente révèle que près de quatre Français sur dix n'ont toujours pas adopté cette pratique. Ce manque de conformité soulève des questions importantes sur la sensibilisation et l'accessibilité des informations concernant le recyclage.

Les biodéchets désignent tous les déchets biologiques dégradables provenant des activités domestiques et industrielles. Cela inclut les restes de repas, les fruits et légumes abîmés, les tontes de pelouse, les feuilles mortes, ainsi que les branches et autres débris végétaux. En se décomposant, ces matières organiques peuvent être transformées en compost ou en biogaz, offrant ainsi une ressource précieuse pour l'amélioration de la qualité des sols et la production d'énergie renouvelable. Le tri correct des biodéchets est clé pour optimiser ces processus de recyclage et réduire l'impact environnemental des déchets.

Une obligation de trier encore méconnue

Malgré l'entrée en vigueur de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, beaucoup semblent être à la traîne. Selon le dernier baromètre de Sepur, seulement 62% des Français se conforment à cette nouvelle règle, marquant une progression insuffisante par rapport aux années précédentes. L'ignorance de la loi ne provient pas d'un refus délibéré mais plutôt d'un manque d'information claire et accessible.

La directive européenne visant à recycler 55% des déchets municipaux d'ici 2025 ajoute une pression supplémentaire. Toutefois, 48% des citoyens admettent ne pas être suffisamment informés sur les bonnes pratiques de tri, ce qui freine significativement l'adoption généralisée de ces mesures. Seulement 59% des répondants ont indiqué savoir que tous les ménages devaient disposer d'une solution leur permettant de trier leurs biodéchets au 1er janvier 2024.

Une application mobile pour aider au tri

Face à cette lacune informationnelle, les solutions numériques émergent comme un outil prometteur pour améliorer le tri des déchets. Une majorité écrasante de 69% des personnes interrogées expriment leur intérêt pour une application mobile dédiée, capable de les guider à travers les complexités du tri des biodéchets.

En plus des applications mobiles, l'acceptation des camions de collecte électriques montre une tendance croissante vers des solutions écologiquement avancées. Ces camions ne sont pas seulement appréciés pour leur efficacité, mais aussi pour leur contribution à la réduction des nuisances sonores, avec 57% des sondés favorables à leur utilisation.

SOURCE : Le Republicain Sud-Gironde
DATE DE PUBLICATION : 16/01/2025
AUTEUR : Bernard PEYRÉ

POUBELLE JAUNE 11 tonnes d'emballages plastiques sont traitées par heure au nouveau centre de Trigironde

Bernard Peyré

Trigironde vient d'inaugurer un centre de tri dernière génération, à Saint-Denis-de-Pile, où sont traitées les poubelles jaunes du Sictom Sud-Gironde et de six autres collectivités.

Trigironde est le nouveau centre de tri des déchets ménagers - les papiers et plastiques des poubelles jaunes - situé à Saint-Denis-de-Pile, au nord de Libourne, porté par 7 collectivités girondines : le SMICOTOM, le SICTOM Sud-Gironde, la cdc Médoc Estuaire, la cdc Médullienne, la cdc Convergence Garonne, le SEMOCTOM et le SMICVAL. Son activité concerne environ 520 000 habitants en Gironde. L'ensemble du site présente une capacité de 34 000 tonnes d'emballages par an avec un débit de 11 tonnes par heure. Ce nouvel outil industriel innovant est apte à accueillir tout type d'emballage plastique. Depuis son ouverture, 25 emplois ont été créés en plus des 30 existants sur l'ancien centre.

Un centre de tri plus moderne
Ce nouveau centre de tri Trigironde a pour mission d'accompagner l'extension des consignes de tri sur le territoire girondin. Le site a été inauguré le 19 décembre 2024 en présence d'Etienne Guyot, préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde, Christophe Doray,

président de la Société Publique Locale Trigironde, Antoine André, directeur régional Sud-Ouest CITEO, Emmanuel Bejanin, directeur régional délégué de l'ADEME et Stéphane Persol, directeur du développement commercial de Sepur. Pour mener le projet de reconstruction de l'ancien centre de tri situé à Saint-Denis-de-Pile, les 7 collectivités se sont appuyées sur l'expertise de Se-pur, opérateur spécialisé dans la collecte et la valorisation des déchets. Disposant désormais de 6 730 m² de surface, le bâtiment possède une chaîne de tri dimensionnée pour traiter 34 000 tonnes de déchets par an. Le centre accueille des équipements nouvelle génération, notamment un parc de machines de tri optique ultra-performantes au service d'une gestion automatisée des volumes entrants. S'inscrivant dans une démarche environnementale et humaine, le centre de tri vise une quadruple certification ISO 14001, 9001, 4500 et 50001. Révolutionnant les conditions de travail des employés, Trigironde dispose de cabines de tri ergonomiques pour réduire toute forme de risque pour les agents.



Le centre de tri Trigironde à Sainte-Denis-de-Pile traite les papiers et plastiques d'environ 520 000 habitants de Gironde. Trigironde

Nous sommes fiers de la confiance accordée par Trigironde. Outil pivot de performance industrielle, le centre de tri a été conçu selon les plus hauts standards pour répondre aux critères de qualité soutenus par ce territoire. **YOURI IVANOV** Président de Sepur

27 millions d'euros d'investissement

Responsable de la coordination de ce projet, CITEO a participé au financement à hauteur de 950 000 euros, tandis que l'ADEME a financé le centre de tri à hauteur de 4 446 621 euros. Le site a mobilisé 27 millions d'euros d'investissement. Le projet politique, étudié dès 2016, repose sur la mutualisation des coûts et principalement le transport. Le centre de tri n'étant pas au barycentre de son territoire, les distances parcourues pouvant être inégales, tous les coûts de transport sont mutualisés : « **quelle que soit la distance parcourue, le coût est le même** ».

« **Nous sommes très heureux et fiers de l'engagement de nos collectivités dans ce projet de coopération girondine. Un travail de longue haleine a permis de créer la SPL Trigironde au service de nos concitoyens de 7 collecti-vités à compétences déchets. Le pari a été tenu : un centre de tri à maîtrise d'ouvrage public pour contenir la progression des coûts du tri et assurer un traitement équitable de nos 520 000 habitants** », déclare le Langonnais Christophe Doray, président de la Société Publique Locale Trigironde. ■

SOURCE : L' Opinion indépendante
DATE DE PUBLICATION : 21/01/2025
AUTEUR : Inès DESNOT

Tri des biodéchets : les habitants du Sud-Ouest meilleurs
élèves que la plupart des Français

L'IFOP a dévoilé la 2è édition du "Baromètre Sepur : Les Français et leurs poubelles".



L'IFOP a dévoilé la 2è édition du "Baromètre Sepur : Les Français et leurs poubelles". Cette étude démontre que le Sud-Ouest trie davantage ses biodéchets que la moyenne des Français. L'obligation de tri des biodéchets est entrée en vigueur il y a un an. Dans ce contexte, l'IFOP a divulgué la 2è édition du "Baromètre Sepur : Les Français et leurs poubelles". Selon cette enquête, les habitants du Sud-Ouest sont de bons élèves puisque 68 % d'entre eux trient leurs biodéchets . Un chiffre plus élevé que la moyenne nationale (62 %). A l'inverse, les derniers de la classe sont le Sud-Est et le Nord-Est. Globalement, plus de 4 Français sur 10 ignorent encore l'obligation de tri

"Contrairement à une idée reçue, ces résultats ne sont pas directement corrélés à la présence d'équipements de tri des biodéchets", détaille l'étude. Les Français du quart Nord-Ouest en sont le meilleur exemple. Ils sont ceux qui trient le plus dans l'Hexagone , et pourtant, seuls 24 % d'entre eux déclarent bénéficier d'un dispositif de tri des biodéchets.

Quel est le regard des Français sur le tri ?

Les nouvelles restent encourageantes à l'échelle nationale.

72 % des Français pensent que le tri des biodéchets va s'intégrer facilement dans leurs habitudes.

67 % jugent que leur commune agit suffisamment pour favoriser le tri.

63 % estiment que l'obligation de tri des biodéchets est une opportunité pour l'écologie.

En parallèle, l'étude réalisée par Ipsos pour Sepur révèle qu'un citoyen sur deux juge indispensable le métier d'éboueur. Les Français se montrent également enclins à s'appuyer sur des outils digitaux pour trier mieux et plus

SOURCE : La Dépêche du midi
DATE DE PUBLICATION : 16/02/2025
AUTEUR : V.G.

Compostage obligatoire : un an après
la loi, « c'est très hétérogène »

V.G.
C'est un fait, le tri à la source des biodéchets, ou compostage, progresse en France. Depuis le 1er janvier 2024, avec l'entrée en vigueur de l'obligation de composter, 62% des Français déclarent trier leurs déchets, contre 54% l'année précédente, selon une enquête menée par Sepur, opérateur de collecte et de traitement des déchets. Toutefois, les spécialistes du secteur soulignent que les solutions de compostage mises en place par les collectivités restent encore « très hétérogènes ».

Depuis un an, les collectivités doivent proposer à tous les habitants une solution de compostage des biodéchets, conformément à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) adoptée en 2020. « Cela ne signifie pas qu'un particulier qui ne composte pas est sanctionné, mais toutes les collectivités – les intercommunalités – doivent proposer une solution ou s'engager dans une démarche pour le faire », précise le ministère de l'Environnement.

Disparités régionales

« Ces dernières années, une véritable dynamique de tri s'est installée, entraînant notamment une augmentation des recrutements pour des postes liés à la gestion des déchets dans les collectivités », explique Sarah Lagoffun,

coordinatrice à l'Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire en Occitanie (Ordeco).

Cependant, l'application de cette obligation varie d'un territoire à l'autre. « Certaines collectivités se contentent de vendre des composteurs individuels et considèrent qu'elles ont rempli leur mission », observe Sarah Lagoffun. « Or, elles doivent s'assurer que tous les habitants sont bien informés et équipés. Beaucoup en sont encore à cette étape, même si cela reste marginal par rapport à celles qui mettent en place de véritables solutions. »

5millions de tonnes de déchets par an

Si les déchets alimentaires sont dans le collimateur instances publiques, c'est parce que ces derniers représentent « un tiers du contenu des poubelles ménagères des Français, soit 83kg de déchets résiduels par habitant et par an ». « On parle de 5millions de tonnes par an de déchets, qui finissent aujourd'hui brûlés ou en décharge avec des pollutions extrêmes », expliquait Juliette Franquet, directrice de l'association Zero Waste France, à franceinfo en septembre 2023.

Début 2024, environ un tiers de la population française avait accès à

une solution de tri des biodéchets, selon Ordeco. De son côté, l'Agence de la transition écologique (Ademe) estime que 20% des Français compostent leurs déchets de manière autonome. Une progression encourageante, donc, mais encore bien insuffisante pour atteindre les objectifs fixés par la législation.

V. G.



Début 2024, environ un tiers de la population française avait accès à une solution de tri des biodéchets, selon Ordeco. / DDM, Laurent Dard.

SOURCE : Actu.fr

DATE DE PUBLICATION : 04/03/2025

AUTEUR : Anthony BONNET

Région de Bernay : un premier bilan positif pour la tarification incitative des déchets

Région de Bernay : un premier bilan positif pour la tarification incitative des déchets

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est devenue « incitative » au 1er janvier pour les habitants de l'Intercom de Bernay. C'est l'heure d'un premier bilan, deux mois après.

Changement, bouleversement, voire révolution... Les mots n'ont pas manqué pour évoquer ces dernières années la mise en place de la tarification incitative au 1er janvier 2025.

Pour les habitants de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, c'est aujourd'hui une réalité : chaque ramassage des bacs à ordures ménagères est comptabilisé.

Le nombre de levées (et non le poids) et le volume de la poubelle, dotée d'une puce électronique, permettront de déterminer le montant de la part variable de la taxe. Mieux vaut donc éviter de sortir son conteneur s'il n'est pas plein, au risque de voir la facture s'envoler...

15 % de cas particuliers à traiter

Deux mois après, à l'heure de faire un premier point d'étape, cette nouvelle donne dans la gestion des déchets se passe globalement « très bien » pour la grande majorité des 30 000 foyers, annonce Valéry Beuriot.

Le vice-président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, et du syndicat Precoval (ex-Sdomode), à qui la responsabilité de la collecte des déchets a été confiée depuis le début de l'année, parle d'une période de transition.

« Au 1er janvier, nous avons 15 % de cas particuliers à traiter », indique-t-il. Dans le détail, ces situations se traduisent par des bacs qui n'ont pas encore été réceptionnés ou livrés, des soucis techniques causés par des puces défectueuses, des poubelles en doublon ou non enregistrées en raison d'un problème provoqué par le logiciel du prestataire.

Il a fallu faire du cas par cas.

Valéry Beuriot

Les services sont aussi confrontés à environ 5 % de ménages ayant échappé, parfois par négligence, aux enquêtes menées ces deux dernières années avant la mise en place de la tarification incitative.

« Nous avons plus d'un tiers des problèmes qui sont résolus aujourd'hui, avec un rythme de 50 cas traités par jour », décrit le vice-président, conscient qu'en dépit des relances, « une fraction d'irréductibles » continuera toujours de ne pas se manifester.

La plupart des dossiers à traiter concernent Bernay

Parmi les 15 % de dossiers particuliers à examiner au 1er janvier, environ la moitié concernait la commune de Bernay, où le mode de collecte a évolué.

La Ville souhaite qu'il n'y ait plus aucun bac sur le trottoir, car c'est un centre historique et ce n'est pas esthétique.

Valéry Beuriot

Contraints d'abandonner le ramassage en porte-à-porte, les habitants concernés sont invités à déposer leurs déchets dans des colonnes auxquelles ils accèdent par un badge. « La mise en place de ces points d'apports volontaires peut expliquer ce retard à l'allumage », convient le vice-président.

Fréquence de collecte réduite à partir du 1er juillet

Sur les réseaux sociaux, des usagers se sont étonnés en découvrant que les calendriers de collecte 2025, distribués dans les boîtes aux lettres, ne comportaient que six mois au lieu des douze habituels. Calendriers, par ailleurs, peu lisibles aux yeux de certains.

À partir du 1er juillet, nous allons changer la fréquence de ramassage des ordures ménagères, elle sera divisée par deux. Ce sera une fois tous les quinze jours, comme c'est déjà le cas pour les emballages, hormis dans les centres-bourgs de Bernay et Brionne, où ce sera une fois par semaine. Il est possible que les tournées soient réajustées et que les jours de collecte changent.

Valéry Beuriot

Cette fréquence réduite, permise également par l'instauration du tri des déchets alimentaires, peut être considérée comme une évidence, des habitants se demandant pourquoi les camions de la société Sepur continuent de circuler toutes les semaines alors que les bacs sont de moins en moins sortis.

« Cela pourrait permettre de gagner 8 € par habitant », calcule Frédéric Person, le directeur général des services de Precoval.

Sévir contre les mauvais comportements

La crainte était grande, autant au sein de la population que parmi les élus, de voir les dépôts dans la nature, ou sur la voie publique, se multiplier lorsque la tarification incitative serait effective. Dans les faits, « il n'y en a pas plus qu'avant », rassure Frédéric Person.

Néanmoins, ils existent et Precoval est passé à l'action en créant le 1er janvier une brigade verte de deux personnes sur le territoire de l'Intercom.

Les points les plus sensibles, ce sont Bernay et Brionne, mais nos agents interviennent partout. Nous avons diminué considérablement les dépôts sauvages dans les villages avec les retraits des points d'apport de gros cartons.

Valéry Beuriot

A l'occasion d'un conseil syndical à la fin du mois de février, Precoval s'est doté du pouvoir de police spéciale, afin de permettre aux agents de verbaliser. Une fois identifiés, les contrevenants seront passibles d'une amende de 135 € et devront s'acquitter en plus des frais de nettoyage et de collecte.

Les gens jouent le jeu et sont respectueux pour 95 % d'entre eux, mais ils sont exaspérés par le comportement de certains.

SOURCE : Le Republicain Lorrain

DATE DE PUBLICATION : 22/05/2025

AUTEUR : Auteur non renseigné

Déchets ménagers : un budget à la hauteur des ambitions du service

Le budget primitif consacré aux déchets ménagers a été présenté lors du conseil communautaire à Goin. Malgré un vote serré, ce budget répond aux objectifs fixés pour la gestion des déchets, notamment en matière de tri, tout en visant à limiter les coûts pour les habitants.

Le compte financier unique 2024 du budget « déchets ménagers » s’est clôturé avec un excédent de 990 000 € pour le fonctionnement et 184 000 € pour l’investissement, des résultats reportés sur 2025. Selon Raphaël Elin, vice-président en charge des déchets ménagers, « le marché de traitement des ordures ménagères résiduelles permet en 2025 de diriger environ 85 % de celles-ci vers l’incinération au lieu de l’enfouissement, avec un coût à la tonne inférieur et une taxe générale sur les activités polluantes moindre. Avec cette possibilité d’incinération, nous pouvons maintenir le tarif actuel de la redevance ». Des crédits supplémentaires sont également prévus pour la mise en œuvre progressive de la collecte et du traitement des biodéchets, ainsi que pour répondre à la forte demande en composteurs, accentuée par la loi antigaspillage sur l’économie circulaire et la hausse du coût des matières premières.

Prestataires et équipements

Le budget primitif 2025 pour le

fonctionnement s’élève à 3 276 000 €, dont 2 068 000 € sont destinés aux prestataires, parmi lesquels figurent Sépur pour la collecte, Haganis, Nicolin, et autres. Les recettes sont composées de 990 000 € issus de l’excédent de l’année précédente, 1 881 000 € provenant de la redevance d’enlèvement des ordures ménagères, et 390 000 € issus de la revente de produits recyclables. Par ailleurs, 320 000 € de subventions, principalement de CITEO, complètent ces recettes. Sur le plan de l’investissement, le budget s’élève à 1 917 000 €, dont 1 743 000 € sont affectés à des opérations d’équipement. Ces dernières concernent l’extension et la mise aux normes de la déchèterie de Verny, ainsi que l’installation de points d’apport volontaire enterrés sur plusieurs communes. Les recettes d’investissement incluent 510 000 € de subventions attendues au titre de la dotation de soutien à l’investissement local et du programme Climaxion, ainsi qu’un emprunt de 705 000 €. Ce budget primitif a été adopté de

justesse avec 15 voix pour et 14 contre.



Raphaël Elin, vice-président en charge des déchets ménagers.

Frédéric Person

Et quid des sacs qui débordent de certaines poubelles ? Pour l’instant, période de tolérance oblige, il n’y a pas de conséquences. « Nous les collectons, mais au-delà du premier trimestre, nous serons amenés à facturer deux passages au lieu d’un si cela déborde beaucoup », prévient Frédéric Person.

Quant à ceux qui seraient tentés de glisser des ordures ménagères dans le bac jaune, un rappel à l’ordre leur sera fait la première fois, avant une sanction financière si ce geste est réitéré.

Une redevance spéciale pour les gros producteurs

Precoval prépare en parallèle la mise en place d’une redevance spéciale dédiée aux gros producteurs de déchets. Une centaine a été recensée sur le territoire, tels que les établissements scolaires, les grandes surfaces, les restaurants...

« Nos services leur proposent des solutions de tri pour qu’ils diminuent leurs gisements et ne paient pas cette redevance, ou de manière marginale. Grâce à cet accompagnement, ils ne sont plus qu’une dizaine à dépasser le seuil de 660 litres par semaine », commente Valéry Beuriot, en précisant qu’un délai supplémentaire est donné aux établissements de soins.

Encore du travail avec les habitats collectifs

Des moyens vont également être mobilisés pour aider les commerçants ambulants afin de réussir l’opération « marchés zéro déchets », prochainement lancée.

Il faudra aussi, en 2025, avancer sur la question des habitats collectifs, soit 15 % des foyers de l’Intercom. À l’heure actuelle, les immeubles ne sont pas concernés par la taxe incitative.

C’est le gros travail qu’il nous reste à réaliser en lien avec les bailleurs sociaux. Des efforts existent déjà sur le tri, mais il faut individualiser la production de déchets, ce qui nécessite de trouver de la place au pied des immeubles pour installer des points de collecte avec accès par badges.

Valéry Beuriot

Véritable défi, avec son lot de couacs et de ratés, l’instauration de la nouvelle tarification se fait à moyens constants, soutient le vice-président du syndicat Precoval, en se disant animé par la foi du charbonnier.

« Nous avons essuyé les plâtres, mais nous traitons les choses sérieusement, nos agents sont impliqués et dans un an, on n’en parlera plus », pronostique Valéry Beuriot.

SOURCE : DNA
DATE DE PUBLICATION : 22/05/2025
AUTEUR : Ph. V

Pas encore de tri d'excellence

Malgré des résultats encourageants, les habitants de la vallée seront conviés à mieux trier encore leurs déchets dans les points de regroupement. C'était l'un des points saillants de la séance de la communauté de communes de la vallée de Munster (CCVM), mardi soir.

Ph. V
Après un budget sous tension, voté avec dix abstentions il y a cinq semaines, l'apaisement a regagné, en surface, la communauté de communes. Il y avait quand même un changement notable à la Maison des services. Après ses escarmouches avec le président Norbert Schickel, le maire de Munster, Pierre Dischinger avait quitté les bancs des vice-présidents pour rejoindre ceux, pile en face, des autres conseillers du chef-lieu. Aucune mention dans l'ordre de jour n'éclairait les motivations de ce changement de fauteuil. Il apparaît toutefois qu'il ne faut pas y voir un déclassement diligenté par le président, comme cela avait été le cas il y a huit ans, mais plutôt une volonté du maire de Munster de réaffirmer son opposition sur certaines orientations de l'exécutif, de la Maison du fromage à sa fromagerie attenante, en passant par les attributions de compensation...

Le grand chapitre de la médiathèque
Cette séance post-budgétaire, sans points cruciaux, a démarré par une présentation exhaustive des budgets annexes, par le vice-président aux finances Daniel Thomen. Monique Martin a pris le relais pour détailler les bons chiffres de la médiathèque qui tire son épingle de jeu, à l'instar des spectacles vivants de l'espace culturel Saint-Grégoire. Ils ont eux

aussi trouvé leur public, avec déjà 3 500 personnes qui ont pris place cette saison sur les fauteuils rouges. Auparavant, Jean-François Kabucz a dévoilé le nouveau rapport sur le prix et la qualité du service déchets en 2024. L'année passée était importante puisqu'elle introduisait la collecte des biodéchets, dans un contexte tendu après les difficultés rencontrées par le prestataire. Cette difficulté avait trouvé une solution en fin d'année avec la signature d'un nouveau contrat avec la société Sepur, suite à la liquidation judiciaire du porteur du marché précédent.

L'ambassadeur des biodéchets très attendu
Dans le rapport présenté par le maire de Wasserbourg, il est évoqué les remises en question à prendre en compte dans les points de regroupement, là où il n'y a pas de bacs propres. Il semble nécessaire, aujourd'hui autant qu'hier, de relancer le poste d'ambassadeur du tri qui ferait la prévention et la sensibilisation auprès des habitants. Ce poste, déjà attribué, doit être dynamisé, a insisté Pierre Dischinger. Les grands thèmes qui divisent depuis des mois et des années ont aussi été relancés. Première adjointe à Wasserbourg, Virginie Laval a questionné le président sur les modalités qui entraîneraient une révision des fameuses attributions de compensation qui crispent l'assemblée, celle de la vallée et bien d'autres en dehors. La

possibilité d'écarter de 5 % les dotations de Munster et Metzeral ne créerait que de la division, a brandi le premier adjoint de Munster, Jean-François Wollbrett.

Des sièges et une camionnette
Une autre question, sur laquelle l'intercommunalité n'a pas de marge de manœuvre, a été soulevée : celle de la répartition des sièges dans la future assemblée communautaire. Aujourd'hui, Munster en a dix sur 30 au regard de sa population, soit un peu moins de 25 % du territoire. Le chef-lieu aura à se déterminer rapidement s'il entend conserver cette prérogative. Ou s'il laisse revenir le conseil à 36 membres, avec une représentativité moindre. Pour la boutade, et avec malice, Pierre Dischinger a signalé, en fin de séance, qu'une camionnette de la CCVM arborait un flochage « eau et assainissement », alors que le transfert de la première compétence ne recueille pas l'unanimité chez les élus de la vallée. « Vous ne pouvez plus reculer maintenant », a ironisé l' élu du chef-lieu, qui plaide depuis plusieurs années pour un « bloc de compétences », ou tout aux communes, ou tout à l'intercommunalité.



L'optimisation du tri des déchets dans les points de regroupement sera un enjeu important des prochains mois. Photo L'Alsace

SOURCE : L'éveil Normand
DATE DE PUBLICATION : 28/05/2025
AUTEUR : Auteur non renseigné

Qui fait quoi ?

Le 1^{er} janvier 2025, le Sdo-mode (Syndicat de destruction des ordures ménagères de l'ouest du département de l'Eure) est devenu le Précoval (Prévention, collecte et valorisation des déchets l'ouest de l'Eure). Prévention, collecte et valorisation, c'est mieux que destruction... C'est la mode ! **JEAN-PIERRE DELAPORTE**, président de Précoval
L'agriculteur retraité et maire de Fontaine-la-Soret est à la tête de cet établissement public, syndicat mixte au budget général de 36 millions (27 millions en fonctionnement et 9 millions en investissements) et de 280 salariés, dont 140 en insertion. Quatre intercommunalités (communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle, de Roumois Seine, de Lieuvin Pays d'Auge et de Bernay Terres de Normandie, la plus importante) leur délèguent la compétence collecte et traitement des déchets. Le Précoval fonctionne en régie pour la collecte des biodéchets et des cartons (50 € la tonne à trier) et confie les autres collectes à des entreprises prestataires : Veolia pour les fibreux (qui facture 235 € la tonne de papiers traités), Sepur pour les ordures ménagères et Mineris pour le verre.
Le Précoval gère également en régie

directe 16 déchèteries pour particuliers et 12 pour les professionnels.
Pas un des 170 000 habitants n'est à plus de 1 km de l'une d'entre elles. **JEAN-PIERRE DELAPORTE**, président de Précoval
Mais aussi 600 points d'apport volontaire, les ressourceries de Menneval et de Pont-Audemer, un centre de stockage à Malleville-sur-le-Bec (avec une unité de déconditionnement et hygiénisation de biodéchets), un centre de tri fibreux à Pont-Audemer, ainsi que deux plateformes multifilières à Beaumontel et Martainville et trois quais de transfert à Bernay, Pont-Audemer et Malleville-sur-le-Bec.
! Toutes les questions relatives à la gestion des déchets doivent être adressées à un numéro de téléphone unique : 02 32 43 14 75. ■

SOURCE : Le Bonhomme Picard
DATE DE PUBLICATION : 18/06/2025
AUTEUR : Sylvie GODIN

Une étiquette rouge alerte sur les consignes

Sylvie Godin
PICARDIE VERTE Une campagne de communication lancée par la SEPUR doit permettre à certains habitants d’améliorer encore le tri sélectif dans leurs poubelles. Même si des avancées notables ont eu lieu sur le territoire de la Picardie verte avec l’arrivée des Ambassadeurs du tri et une information des usagers. En Picardie Verte, la SEPUR, en charge de la collecte et du tri des déchets, intensifie ses actions pour améliorer le tri sélectif. Depuis peu, des habitants découvrent une étiquette rouge vif, appelée « cravate », à la poignée de leur poubelle. Ce signal indique un tri non conforme : la collecte n’est donc pas assurée. Un QR code renvoie vers le Mémo tri, un guide sur les consignes. Les problèmes peuvent concerner la présence de déchets interdits, un bac endommagé ou une poubelle trop lourde pour être manipulée en toute sécurité. Cette campagne s’inscrit dans la politique de la Communauté de communes de la Picardie Verte (CCPV), qui travaille depuis 2018 sur l’optimisation du tri. « À l’époque, un quart des bacs était non conforme, un autre quart partiellement trié, et la moitié correcte », rappelle Franck Briois, directeur du Pôle Environnement. Grâce notamment à l’action des ambassadeurs du tri, les chiffres sont bien meilleurs : en 2024, environ 8 300 bacs ont été contrôlés sur 69

communes de la Picardie Verte. Il s’agit surtout des bacs jaunes de tri sélectif, mais le contrôle peut toucher les sacs noirs des ordures ménagères classiques. Les résultats ? 91 % des bacs présentent un tri correct, contre 87 % en 2023. L’une des tendances observées : le tri est globalement mieux respecté dans les petites communes. La proximité entre habitants, la peur d’être identifié en cas de mauvais tri pourraient y jouer un rôle. Le service dédié reçoit très peu de contestations de la part des habitants concernés par un mauvais usage du tri. Les erreurs récurrentes ? Les objets en plastique non recyclables dans les bacs jaunes (39 %) : « Or, seuls les emballages en plastique y sont autorisés. Brosses à dents, jouets ou vaisselle doivent aller avec les ordures ménagères ». Papiers et cartons mal triés représentent 17 % des erreurs, et les emballages dans des sacs noirs, 27 % : les emballages doivent être absolument jetés en vrac dans les bacs jaunes.



Poubelle cravatée
Dorénavant, une étiquette rouge sera accrochée par la SEPUR aux poubelles si le tri n’est pas conforme

aux règles.
Ambassadeurs du tri
L’arrivée des ambassadeurs du tri sur le territoire de Picardie verte, ajouté à la prise de conscience des habitants ont amélioré la qualité du tri depuis quelques années.
Action complémentaire
Cette campagne accompagne le travail effectué depuis des années par la Communauté de communes de Picardie verte.
Faire mieux encore
Mais il est possible de faire mieux encore. Si vous retrouvez cette cravate sur votre bac, contactez le service déchets de la CCPV : les ambassadeurs du tri se tiennent à votre disposition.
ambassadeurs@ccpv.fr 03 74 85 58 26
F. Briois, directeur du Pôle Environnement.

« Au départ, un quart des bacs était non conforme, un autre quart partiellement trié, et la moitié correcte. En 2024, 91 % des bacs présentent un tri correct, contre 87 % en 2023. »



SOURCE : Le Bonhomme Picard
DATE DE PUBLICATION : 23/06/2025
AUTEUR : Sylvie GODIN

Oise : le tri sélectif s'améliore nettement dans ces 88 communes

Une campagne de communication lancée par la SEPUR doit permettre à certains habitants de Picardie verte d’améliorer encore le tri sélectif dans leurs poubelles.

Même si des avancées notables ont eu lieu sur le territoire avec l’arrivée des Ambassadeurs du tri et une information des usagers.

En Picardie Verte, la SEPUR, en charge de la collecte et du tri des déchets, intensifie ses actions pour améliorer le tri sélectif. Depuis peu, des habitants découvrent une étiquette rouge vif, appelée « cravate », à la poignée de leur poubelle. Ce signal indique un tri non conforme : la collecte n’est donc pas assurée. Un QR code renvoie vers le Mémo tri, un guide sur les consignes.

Les problèmes peuvent concerner la présence de déchets interdits, un bac endommagé ou une poubelle trop lourde pour être manipulée en toute sécurité.

Depuis 2018, optimisation du tri sélectif

Cette campagne s’inscrit dans la politique de la Communauté de communes de la Picardie Verte (CCPV), qui travaille depuis 2018 sur l’optimisation du tri. « À l’époque, un quart des bacs était non conforme, un autre quart partiellement trié, et la moitié correcte », rappelle Franck Briois, directeur du Pôle Environnement. Grâce notamment à l’action des ambassadeurs du tri, les chiffres sont bien meilleurs : en 2024, environ 8 300 bacs ont été contrôlés sur 69 communes de la Picardie Verte. Il s’agit surtout des bacs jaunes de tri sélectif, mais le contrôle peut toucher les sacs noirs des ordures ménagères classiques. Les résultats ? 91 % des bacs présentent un tri correct, contre 87 % en 2023.

L’une des tendances observées : le tri est globalement mieux respecté dans les petites communes. La proximité entre habitants, la peur d’être identifié en cas de mauvais tri pourraient y jouer un rôle.

Le service dédié reçoit très peu de contestations de la part des habitants concernés par un mauvais usage du tri. Les erreurs récurrentes ? Les objets en plastique non recyclables dans les bacs jaunes (39 %) : « Or, seuls les emballages en plastique y sont autorisés. Brosses à dents, jouets ou vaisselle doivent aller avec les ordures ménagères ». Papiers et cartons mal triés représentent 17 % des erreurs, et les emballages dans des sacs noirs, 27 % : les emballages doivent être absolument jetés en vrac dans les bacs jaunes.

SOURCE : L'éveil Normand

DATE DE PUBLICATION : 25/06/2025

AUTEUR : A.B.

SOURCE : L'Est Republicain

DATE DE PUBLICATION : 28/06/2025

AUTEUR : Nolann ROCK

ORDURES MÉNAGÈRES La fréquence de collecte diminue



Les bacs à ordures ménagères seront ramassés dorénavant tous les quinze jours dans la quasi-totalité des communes. Illustration - AdobeStock-eyetronic

Normalement, tous les foyers de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ont reçu ces dernières semaines le nouveau calendrier de collecte (beaucoup plus clair que le précédent document distribué il y a six mois). À partir de juillet, et c'est une évolution importante, la fréquence diminue.

« Le ratio a tellement baissé que nous n'avons plus besoin de passer toutes les semaines », résume Frédéric Person. Le directeur général des services du syndicat Precoval (Prévention, collecte et valorisation des déchets dans l'Ouest de l'Eure) s'en est encore aperçu à Menneval vendredi 13 juin. « Un seul bac à ordures ménagères sur

cinq était dehors, alors que tous les bacs jaunes, eux, étaient sortis », note-t-il.

Des tournées ont fondu, comme celle de Beaumont-le-Roger, passée en quelques mois de douze à six tonnes.

Les camions-bennes s'arrêteront tous les quinze jours dans la quasi-totalité des communes, tandis qu'ils circuleront une fois par semaine à Bernay et Brionne, au lieu de deux jusqu'à maintenant. « Pour les gros producteurs de déchets, comme les Ehpad et les habitats collectifs, on continue de collecter chaque semaine », précise Frédéric Person. Les jours vont-ils eux aussi changé ?

« À la marge, répond le DGS de Precoval. Nous avons fait des réunions pour optimiser les tournées. Par exemple, Menneval sera collecté en même temps que Bernay, le mercredi. »

500 000 € d'économies

Ce nouveau rythme avait été anticipé, puisqu'une clause avait été intégrée dans le marché signé avec le prestataire, la société Sepur. « On pouvait l'activer quand on le voulait, sans avenant et sans négociation », confie Frédéric Person. C'est une économie de 500 000 € qui est attendue à l'année, soit environ dix euros par habitant, pour un contrat qui va peser dorénavant un million d'euros.

Ne faudrait-il pas, par contre, augmenter la fréquence de ramassage des bacs jaunes, ceux où sont déposés les emballages en plastique ?

« Un passage tous les quinze jours est adapté dans la grande majorité des cas, estime Frédéric Person. Les familles nombreuses peuvent nous solliciter pour un bac plus grand, c'est beaucoup plus économique que de faire passer le camion pour une tournée supplémentaire. »

Par ailleurs, pour remédier aux dysfonctionnements constatés concernant les déchets alimentaires, Precoval a recruté quatre nouveaux agents, « et les points d'apport volontaire de Bernay sont collectés presque tous les jours », indique le directeur.

Les travaux de terrassement vont reprendre à la fin du mois de juin afin de poursuivre l'installation des conteneurs à bio-déchets dans les différentes communes. ■

Dépôts sauvages : de nouvelles mesures mises en place

Ordures ménagères : la part fixe de la nouvelle taxe connue, on en sait plus sur votre prochaine facture

Une délibération sur la TEOMi ne pouvait se passer sans aborder la question de la propreté. Depuis sa mise en place, les points d'apport volontaire subissent sans cesse des dépôts sauvages au détriment des habitants. « Le ramassage n'est toujours pas acceptable », peste Jean-François Moutet. « Les habitants de ces quartiers ont le droit à un service de qualité. Il n'y a que vous qui pensez que ça ira mieux, moi non. Il y a un manque de communication de la CCBPAM envers ces populations. » Johan Ohling a profité de l'ouverture du débat pour aborder la question de la verbalisation en s'appuyant sur un témoignage reçu. « Une habitante a pris 235 € d'amendes car sa mère n'avait pas de badge. Elle n'arrivait même pas à accéder au point d'apport volontaire tellement le site débordait ! Le problème, c'est que ces personnes n'ont pas reçu les badges : ils ont été déposés dans les boîtes aux lettres, qui ne ferment pas, et certains les ont dérobés. C'est incroyable qu'il n'y ait pas plus de précaution ! »

Des nettoyages prévus

Sur la propreté, Bernard Bertelle, l'a concédé : « C'est une problématique inacceptable, dénoncée à juste titre. On a vu avec Sepur pour que des nettoyages soient mis en place au 1er juillet. Ils auront lieu deux fois par semaine. Cette prestation a un coût. »

Quant au manque de communication, l'élus indique « qu'on ne peut pas mettre en place de politique pour communiquer auprès des habitants car on n'a pas d'interlocuteur auprès des bailleurs sociaux pour mener des actions. » Il estime qu'il y a un « travail de terrain à faire, c'est sûr ». Conscient qu'il n'est pas concevable de « laisser ces habitants dans l'insalubrité, en attendant on nettoie. Mais quand on envoie les agents nettoyer et tout jeter à la déchetterie toutes les semaines, cela a un coût supporté par tous. On a attendu des mois avant de verbaliser. »

La réponse par la sanction « n'est pas parfaite, mais ce sont toujours les mêmes qui sont punis. »

SOURCE : #Poissy
DATE DE PUBLICATION : 01/07/2025
AUTEUR : Auteur non renseigné

Propreté urbaine - mode d'emploi

DES ÉQUIPES VILLE RENFORCÉES POUR LES ESPACES PUBLICS

Chacun sa route, chacun son chemin... C'est un peu le principe de la répartition des rôles en matière de propreté urbaine : un schéma que la Ville a choisi de dépasser pour améliorer le cadre de vie des Pisciacais. Explications.

Lors des réunions publiques, c'est un sujet qui revient régulièrement, source d'incompréhension pour nombre d'habitants : pourquoi des agents municipaux ne ramassent-ils pas systématiquement des déchets ou des encombrants qui sont déposés dans l'espace public, en dehors des jours de collecte ?

La raison en est simple et règlementaire :

- > **Sur l'ensemble de l'espace public** (sauf la place de la République, les sentes piétonnes, les chemins ruraux), la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise a la compétence propreté urbaine. Ses agents interviennent sur Poissy avec leur prestataire SEPUR qui a en charge le vidage des corbeilles, le balayage manuel, le désherbage et les feuilles mortes.
- > **La Ville, avec son prestataire Chlorophylle**, s'occupe de la propreté place de la République, sur les sentes piétonnes, les chemins ruraux, les espaces verts, les parcs, les cours d'école et les berges de Seine.
- > **Les bailleurs sont eux responsables** de leurs domaines respectifs, propriétés privées au sein desquels ni la Ville ni la Communauté Urbaine ne sont censées intervenir.



Même si la collaboration avec la Communauté Urbaine s'améliore, cette répartition des rôles ne donnait pas pleinement satisfaction, notamment en terme de réactivité, Grand Paris Seine et Oise ayant 73 communes à gérer.

C'est pourquoi le maire Sandrine Berno Dos Santos a décidé de lancer le dispositif Signalement propreté (voir affiche) et de renforcer en parallèle le service Entretien des espaces publics avec les brigades vertes. Un service dit de "surqualité" qui permet de traiter les urgences même sur le territoire de GPSEO et des bailleurs et qui vient compléter le plan de lutte contre les incivilités mis en place en mai 2024 (voir ci-contre).

Les demandes non urgentes, sont elles transmises à GPSEO et aux bailleurs pour intégration dans leur planning d'intervention.

« Le cadre de vie est l'une de nos priorités, c'est pourquoi nous avons décidé de nous saisir du sujet de la propreté et d'y affecter des moyens, même si cela ne relève pas de nos compétences, détaille Sandrine Berno Dos Santos. Et depuis que les brigades vertes circulent, nous avons pu constater une réelle amélioration, comme le montrent les plus de 2 000 interventions enregistrées depuis le mois de décembre. »

1 CONNECTEZ-VOUS SUR VILLE-POISSY.FR
2 CLIQUEZ SUR LE SYMBOLE
3 LOCALISEZ ET ENVOYEZ UNE PHOTO LA VILLE INTERVIENT

NOUVEAU
Vous constatez un dépôt sauvage, une ornière à la propreté de l'espace public, signalez-le !

SIGNALEMENT PROPRETÉ !

POISSY

SIGNALEMENT PROPRETÉ : SIMPLE COMME UN CLIC

Avec le dispositif numérique Signalement propreté, les Pisciacais peuvent prévenir la Ville de la présence d'encombrants ou de déchets déposés dans l'espace public en dehors des jours de collecte. Il leur suffit de se rendre sur le site de la Ville, de cliquer sur le symbole rouge situé dans les accès rapides et d'envoyer une photo et la localisation du dépôt sauvage. Le message arrive au service Entretien des espaces publics qui s'occupe de traiter le problème en priorisant les différentes interventions.

#Rendez-vous sur ville-poissy.fr

LES INCIVILITÉS PLUS DUREMENT SANCTIONNÉES

POISSY

STOP! AUX INCIVILITÉS !

Pour avoir les sanctions contre les incivilités de nos habitants, leur montant, leur durée :

- 135€ pour des déchets jetés sur la voie publique
- 135€ pour une déjection canine non ramassée
- 1 500€ pour un dépôt sauvage
- 3 750€ pour un tag ou un graffiti

SOURCE : Le Reveil de Neufchatel
DATE DE PUBLICATION : 03/07/2025
AUTEUR : Léa MOSCO

Déchets en Picardie Verte : le tri s'améliore, mais le verre pose encore problème

•Léa Mosco

Le rapport annuel 2024 sur la gestion des déchets en Picardie Verte confirme une amélioration globale du tri et une réduction des déchets malgré des problèmes autour du verre.



La CCPV va durcir le tri des déchets en apposant des « cravates » sur les poubelles si celles-ci sont considérées comme bien triées. Archives Réveil Illustration

Moins de déchets, plus de tri : la tendance se confirme en Picardie Verte. Le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de gestion et de prévention des déchets vient de paraître, et les chiffres confirment une dynamique enclenchée depuis 2018 : les ordures ménagères diminuent tandis que le tri, notamment du verre progresse.

Tri sélectif : une campagne coup de poing

En 2024, 8 915 tonnes de déchets ont été collectées sur le territoire, soit une légère baisse de 0,04 %. Ce recul, modeste mais significatif, s'inscrit dans une stratégie plus large

de réduction des déchets portée par la Communauté de communes de la Picardie Verte (CCPV). En six ans, la quantité de déchets par habitants est passée de 235 kg en 2018 à 179 kg en 2024, tandis que la part triée est passée de 79 à 93 kg par personne. Autre fait marquant de l'année 2024 : la campagne de sensibilisation lancée par la SEPUR, prestataire en charge de la collecte. L'outil phare ? Une étiquette rouge baptisée « cravate », accrochée aux bacs mal triés. Un QR code renvoie vers le « Mémo tri », rappelant les bons gestes. Résultat : 91 % des bacs présentent un tri conforme, contre 87 % en 2023. Un progrès notable, porté aussi par l'action des Ambassadeurs du tri, qui sillonnent les 69 communes du territoire.

À ce jour, 8 300 bacs ont été contrôlés. Les erreurs les plus fréquentes ? Les plastiques non recyclables dans les bacs jaunes (39 %), les cartons mal triés (17 %), ou encore les emballages jetés dans les sacs noirs (27 %).

Malgré cette progression, la collecte du verre reste problématique, notamment à Gerberoy, où des dysfonctionnements techniques liés à l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques) ont perturbé le service. Des points d'apport volontaire mal entretenus ou mal situés seraient en cause. Une situation que la collectivité dit vouloir corriger au

plus vite.

Les communes proposent plusieurs manières de collecter les déchets. Les plus connues sont les poubelles ménagères et les bacs de tri. Ils sont collectés en porte-à-porte toutes les semaines par un camion de collecte bi-compartmenté pour maintenir la séparation des flux à l'intérieur du véhicule. La deuxième méthode est de se rendre à des points d'apports généralement pour le verre, les cartons, les plastiques et parfois les vêtements. Ils sont trouvables dans une grande majorité des villages de la CCPV.

Tous les emballages en plastique, en métal et les briques alimentaires sont collectés dans un bac à couvercle jaune ou un bac identifié comme bac de tri grâce à un autocollant jaune. Les déchets sont à présenter en vrac uniquement dans les bacs de tri. À l'inverse, les contenants destinés à accueillir les ordures ménagères, c'est-à-dire les déchets non recyclables et non dangereux sont à la charge des habitants. Il doit être, de préférence, facilement distinguable du bac de tri.

Pour les déchets alimentaires il est conseillé de se tourner vers des solutions plus durables à savoir le compost ou une alimentaire pour les animaux. La CCPV propose une aide financière afin de se procurer un composteur ou un poulailler. Les déchetteries à nouveau fréquentées et un tri en hausse

La CCPV souligne que seulement 30 % du contenu des sacs noirs relèvent réellement de déchets résiduels, autrement dit, impossible à trier. Le reste pourrait être valorisé avec un tri plus rigoureux. En parallèle, la fréquentation des déchetteries est en forte hausse, proche des niveaux de 2021, année du Covid-19, avec 74 000 passages enregistrés, contre 75 000 en 2021.

Enfin, en moyenne, on estime qu'un habitant coûte 93, 13 euros par an en production de déchets, en hausse par rapport aux années précédentes, mais justifié par les actions engagées. La CCPV défend un investissement dans l'avenir : un territoire plus propre, des ressources mieux valorisées, et des habitants toujours plus impliqués.

En résumé : la Picardie Verte avance, même si le tri parfait reste encore un objectif. Le verre, en particulier, nécessitera une vigilance accrue en 2025.

! Pour plus de renseignements sur la collecte des déchets, utilisez le mail ambassadeurs@ccpv.fr ■

19 - Des cantines au top !

SOURCE : L'Essentiel

DATE DE PUBLICATION : 01/09/2025

AUTEUR : Auteur non renseigné

LE DOSSIER DU MOIS

DES CANTINES AU TOP !

Parce que bien manger est essentiel pour bien grandir, chaque midi, les cantines scolaires de la Ville proposent des repas complets et équilibrés à vos enfants. Et pour que la pause déjeuner se passe au mieux, les équipes d'animateurs et de restauration s'investissent à 100% pour le bien-être des petits plaisirois.



80%
DES ÉCOLIERS
MANGENT À LA CANTINE



RESTAURATION SCOLAIRE QUALITÉ ET ÉQUILIBRE AU MENU

Les repas servis dans les cantines des écoles et accueils de loisirs bénéficient d'une grande attention. Ils se composent d'une entrée ou d'un produit laitier, d'une viande ou d'un poisson, d'un accompagnement et d'un dessert.

Une diététicienne élabore les menus sur deux mois veillant tant à la qualité gustative, à la variété, qu'à la saisonnalité.

Chaque semaine, les enfants découvrent également un menu végétarien ainsi qu'un menu 100% bio. De plus, les viandes servies à la cantine bénéficient toutes du « Label Rouge », véritable gage de qualité. Afin de garantir la traçabilité des produits bio et le soutien aux filières locales et durables, les restaurants scolaires de Plaisir sont labellisés ECOCERT.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque nouvelle recette est testée auprès d'un panel d'enfants. Pour être adoptée, elle doit obtenir au moins 70% d'adhésion. Cette méthode garantit des plats créatifs et adaptés au papilles de nos boutchous.

LE GOÛTER, un repas à part entière !

Chaque jour, un goûter équilibré est servi dans les accueils de loisirs ou à l'étude.

1 élément glucidique
(pain, viennoiserie ou gâteaux)



1 laitage



1 fruit



UN ENCADREMENT AUX PETITS OIGNONS

De 11h20 à 13h30, alors que certains enfants rentrent à la maison pour déjeuner, pour 80% des élèves, c'est l'heure de la cantine. Les agents hygiène et restauration sont à pied d'œuvre pour préparer et servir les 2800 repas quotidiens. Tandis qu'en salle et dans la cour, les animateurs et les ATSEM veillent au bon déroulé de la pause déjeuner. Ce moment de la journée est également l'occasion pour les animateurs du service périscolaire de proposer de nombreuses activités de sensibilisation autour du tri des déchets, du gaspillage alimentaire, du développement durable ou encore de la citoyenneté.



DU TRI DANS LES CANTINES

À Plaisir, les écoliers participent activement au tri des déchets produits au sein des restaurants scolaires et sont sensibilisés au gaspillage alimentaire. Ainsi, ils trient eux-mêmes leur plateau à la fin des repas grâce aux tables de tri, installées par la Ville, dans chaque cantine.

Entre mai 2024 et juillet 2025, le tri des biodéchets, a permis de valoriser 35 tonnes de restes alimentaires. Récupérés par SEPUR, ils ont ensuite été transformés en compost ou biogaz.

20 - Pollutec : une forte dynamique autour de l'environnement

SOURCE : Services

DATE DE PUBLICATION : 01/10/2025

AUTEUR : Auteur non renseigné



ÉVÉNEMENT

POLLUTEC : UNE FORTE DYNAMIQUE AUTOUR DE L'ENVIRONNEMENT

51 000 visiteurs professionnels ont foulé les allées de Lyon Eurexpo, du 7 au 10 octobre derniers, à l'occasion de Pollutec, dédié aux solutions pour l'environnement. C'est un sujet qui intéresse de plus en plus les acteurs de l'économie, entreprises, industries et collectivités. Tourné vers l'action et l'innovation, le salon était organisé autour de quatre grands thèmes - santé, décarbonation, bioéconomie et science - avec un dispositif de taille : 2 000 exposants, 400 conférences, des forums thématiques, des rendez-vous d'affaires, des villages dédiés, etc. De quoi proposer aux visiteurs les solutions innovantes pour lutter contre le dérèglement climatique. Quelques acteurs du secteur hygiène et propreté étaient présents, avec des sociétés comme Glutton, Eghom, Sphère (Alfapac) et Kärcher. L'entreprise allemande présentait notamment ses solutions d'assainissement, d'hydrocurage, de nettoyage haute pression et de lavage autonome. Les fabricants de matériels de voirie et les spécialistes de la propreté urbaine exposaient aussi : Europe Services mettait en avant ses balayeuses électriques et Lemonier proposait des machines Dulevo.

Collecter, gérer, recycler les déchets

Un tiers du salon était consacré à la question des déchets et du recyclage, drainant un nombre important de visiteurs. Des acteurs comme Derichebourg Environnement, Sèche Environnement, Paprec, Sepur ou Veolia avaient leur stand dans cette partie. La valorisation des biodéchets y était largement traitée. L'objectif global étant de faire des déchets une ressource, de nombreuses solutions de collecte, tri, compactage, broyage et valorisation étaient mises en avant, à destination des entreprises de l'ensemble des secteurs, des fabricants de poubelles aux industriels capables de concevoir des systèmes complets de recyclage. L'eau était aussi au cœur des préoccupations. Un point commun au travers des stands : tous les acteurs doivent s'engager pour en améliorer le traitement et la qualité. Tous les domaines sont concernés avec le traitement des eaux de chantier, l'efficacité hydrique des industriels, les solutions d'analyse, de filtration et de traitement des eaux. À noter que la prochaine édition se tiendra du 12 au 17 octobre 2027 à Lyon Eurexpo.

SOURCE : La République du Centre

DATE DE PUBLICATION : 04/10/2025

AUTEUR : Gilles REYMANN

Contenants dangereux, amiante, et même produits pyrotechniques !

Sous la pression des déchets nocifs
À l'entrée des déchetteries du Smictom, un panneau indique clairement la couleur sur les produits qu'il est interdit d'y amener. Et, parmi eux, toute une liste de contenants sous pression, bouteilles de gaz, cartouches de siphon, extincteurs « Aujourd'hui, on ne prend plus des déchets de ce type, soutient Alain Chaborel, vice-président du Smictom. On sait les évacuer, mais à quel coût ? »
« Il n'y a pas de filière adaptée »
Et concernant plus spécifiquement les bonbonnes de protoxyde d'azote, dont l'usage originel est tantôt détourné en gaz hilarant ce qui peut entraîner de graves troubles neurologiques, Sidonie Struis, responsable de déchetterie au Sepur (l'entreprise prestataire du Smictom qui exploite les déchetteries), confie : « On en voyait beaucoup moins avant, et même si on ne les reprenait pas officiellement, il y avait une forme de tolérance. Et, maintenant, les gardiens en refusent régulièrement. Donc actuellement, vous n'en trouverez pas sur les déchetteries du Smictom ! »
Et Céline Deschamps, agent au Smitcom du Giennois, de préciser : « Ce n'est pas par manque de volonté, c'est vraiment parce qu'il n'y a pas de filière adaptée et financée. D'autant que le coût du traitement est particulièrement onéreux : c'est 15 euros hors taxe

l'unité, quelle que soit sa taille, et au frais du contribuable. »
Car, au-delà des difficultés et du coût des traitements, la gestion de ces déchets n'est pas sans risque. « Le plus grave, c'est quand les gens mettent cela dans leur bac d'ordure ménagère ou dans leur bac de tri, souligne Céline Deschamps. Le mois dernier, à cause d'une cartouche de protoxyde d'azote, il y a eu une explosion dans l'usine d'incinération, Alors, il n'y a pas eu de dégât. C'est surprenant, cela fait du bruit, mais cela peut être dangereux ! Et il en va de même sur les chaînes de tri, où il y a des actions mécaniques. La bonbonne va être compressée, elle peut aussi exploser. »
Outre les contenants sous pression, d'autres produits dangereux peuvent faire irruption dans les déchetteries : « J'ai déjà vu quelqu'un ramener des produits pyrotechniques pour les feux d'artifice », explique Johan, gardien à la déchetterie de Briare. En outre, il arrive que de l'amiante soit amenée, souvent issue de travaux réalisés par des particuliers. « On nous laisse cela en dépôt sauvage », souligne Sidonie Struis. Et justement, au-delà des déchets nocifs, se pose plus globalement la problématique de ces dépôts, qui soit s'effectuent dans le site même de la déchetterie, quand le gardien a le dos tourné, soit devant les grilles. Autant d'incivilités que déplore

Céline Deschamps : « Quand on arrive un quart d'heure trop tard, parce qu'on n'avait pas bien regardé les horaires d'ouverture, on n'a pas envie de tout garder dans le coffre, eh bien on jette »
« On met en place des choses, et soit on est dégradé, soit on est volé »
Aussi, les déchetteries sont confrontées à la problématique récurrente du vol ; principalement des larcins de ferraille, et plus amplement tout ce qui relève de matériaux valorisables. Et depuis que les déchetteries du Smictom ont mis une filière spécifique en place pour les poêles et les casseroles, que celles-ci aussi sont sujettes au vol ! Comme le regrette Sidonie Struis : « On essaie de mettre des choses en place pour améliorer la prestation, et derrière, soit on est dégradé, soit on est volé, ils coupent les grillages et ils rentrent »
Gilles Reymann gilles.reymann@centrefrance.com ■

SOURCE : Services-proprete.fr

DATE DE PUBLICATION : 16/10/2025

AUTEUR : Auteur non renseigné

Pollutec, au cœur des innovations environnementales



Nombreux étaient les visiteurs à fouler les allées de Lyon Eurexpo, du 7 au 10 octobre derniers, à l'occasion du salon Pollutec. Près de 2 000 exposants étaient réunis autour des enjeux de la santé, de la décarbonation, de la bioéconomie et de la science.

C'est un sujet qui intéresse de plus en plus les acteurs de l'économie, entreprises, industries et collectivités : l'environnement était plus que jamais au cœur du dernier Pollutec , qui s'est déroulé du 7 au 10 octobre 2025 à Lyon Eurexpo. Tourné vers l'action et l'innovation, le salon était organisé autour de quatre grands thèmes - santé, décarbonation, bioéconomie et science - avec un dispositif de taille : 2 000 exposants, 400 conférences, des forums thématiques, des rendez-vous d'affaires, des villages dédiés, etc. De quoi proposer aux visiteurs les solutions innovantes pour lutter contre le dérèglement climatique.

Quelques acteurs du secteur hygiène et propreté étaient présents, avec des sociétés comme Glutton, Eghom, Sphère (Alfapac) et Kärcher. L'entreprise allemande présentait notamment ses solutions d'assainissement, d'hydrocurage, de nettoyage haute pression et de lavage autonome. Les fabricants de matériels de voirie et les spécialistes de la propreté urbaine exposaient aussi : Europe Services mettait en avant ses balayeuses électriques et Lemonier proposait des machines Dulevo.

Collecter, gérer, recycler les déchets

Un tiers du salon était consacré à la question des déchets et du recyclage, drainant un nombre important de visiteurs. Des acteurs comme Derichebourg Environnement, Séché Environnement, Paprec, Sepur ou Veolia avaient leur stand dans cette partie. La valorisation des biodéchets y était largement traitée. L'objectif global étant de faire des déchets une ressource, de nombreuses solutions de collecte, tri, compactage, broyage et valorisation étaient mises en avant, à destination des entreprises de l'ensemble des secteurs, des fabricants de poubelles aux industriels capables de concevoir des systèmes complets de recyclage.

L'eau était aussi au cœur des préoccupations. Un point commun au travers des stands : tous les acteurs doivent s'engager pour en améliorer le traitement et la qualité. Tous les domaines sont concernés avec le traitement des eaux de chantier, l'efficacité hydrique des industriels, les solutions d'analyse, de filtration et de traitement des eaux

Des espaces dédiés à l'économie circulaire, à l'énergie et à la biodiversité permettaient aux professionnels présents de s'informer davantage sur ces sujets.

Prochaine édition : du 12 au 17 octobre 2027 à Lyon Eurexpo.

SOURCE : L'union
DATE DE PUBLICATION : 05/11/2025
AUTEUR : Thibaut VERRIER

Sur le territoire de l'agglomération chaunoise, les habitants invités à réduire leurs déchets de 15 % d'ici 2030

Pour améliorer les pressions sur l'environnement, éviter des hausses de taxe d'enlèvement et des contentieux, la population des 48 communes de la communauté d'agglomération Chauny--Tergnier-La Fère devront réduire leur production de déchets. Les lois françaises et européennes obligent les collectivités et donc les habitants à diminuer la production de déchets. Pour cela des résultats chiffrés sont attendus. Avec la loi antigaspillage pour une économie circulaire de février 2020, l'objectif sera de réduire de 15 % la production de déchets ménagers et assimilés d'ici 2030, rapporte L'Aisne nouvelle. Créée en 2017, la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère (CACTLF) qui a la compétence la gestion des déchets aura comme point de départ 2019. Cette année-là, les habitants du territoire produisaient 611,5 kg/habitant/an, tous déchets confondus, à savoir les ordures ménagères résiduelles (OMR), les déchets verts et les recyclables. En 2024, ce chiffre est passé à 630 kg/habitant/an. Après deux années de baisse en 2020 et 2021 « due à des facteurs exceptionnels comme la pandémie », explique la CACTLF, il y a eu un pic en 2022. Davantage de déchets du tri s'il y a eu une baisse des déchets verts collectés en porte-à-porte explique l'intercommunalité, grâce au compostage et au broyage, le tri des recyclables a augmenté, « grâce notamment à l'extension des consignes de tri ». Davantage de déchets recyclables vont vers les filières de tri et le poids moyen est passé de 47 kg/habitant/an en 2019 à 59 kg/habitant/an. Ce qui pourrait impacter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. En parallèle, les quantités d'ordures ménagères stagnent, ainsi que les apports de déchets verts en déchetterie. La Sepur, la société de collecte et l'Agglo ont aussi constaté une « qualité du tri en baisse » et « phénomène nouveau » il y a aussi « une baisse des tonnages en bennes à verre ». Pour faire baisser la production de déchets, un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) en cours de finalisation, à la com' d'agglo. Il devrait être validé début 2026 avec cette ligne d'horizon de 2030 et d'une réduction de 15 % des déchets. Ce document – le PLPDMA – intégrera des solutions apportées aussi par les habitants. Pour les recueillir, une consultation publique a été lancée depuis le 27 octobre. « Elle vise à recueillir l'avis des habitants, des associations et des acteurs locaux. L'objectif est d'enrichir notre plan d'action avec des idées concrètes, d'assurer sa pertinence et son appropriation de tous », précise l'Agglo. Une action qui va aussi dans le sens « de l'obligation légale de participation citoyenne ». Au-delà des principes, l'idée est de trouver des solutions efficaces et financièrement soutenables. En cas de non-respect de la réduction des déchets, des contentieux seraient possibles et l'intercommunalité pourrait avoir des sanctions financières (hausse de la taxe générale sur les activités polluantes pour les collectivités, « ce qui pourrait impacter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères », payée par les habitants. Et il y aurait un coût environnemental plus fort sur les ressources, les zones de stockage. L'enquête publique, qui se terminera, le 17 novembre, est accessible sur le site enquete/consultation-publique-plpdma. Des observations sont possibles aussi par mail à environnement@ctlf.fr.

SOURCE : Le Courrier des Yvelines
DATE DE PUBLICATION : 26/11/2025
AUTEUR : Florie CEDOLIN

Tri des déchets dans les Yvelines : les habitants peuvent mieux faire

• **Florie CEDOLIN**
Citéo, entreprise à mission chargée de déployer et développer des solutions pour favoriser la réduction des déchets, dresse le bilan de l'année 2024. Le nombre moyen de kilos d'emballages et de papiers triés en 2024 par habitant à l'échelle de la région Île-de-France stagne. C'est le bilan fait par Citéo, entreprise à mission chargée de concevoir et déployer des solutions pour favoriser la réduction, le réemploi et le recyclage des emballages ménagers.



Chaque poubelle a son utilité pour optimiser au mieux le tri sélectif et la gestion des déchets. Florent Jacon

51 kg d'emballages ménagers et papiers triés par an et par habitant. En Île-de-France, en 2024, chaque habitant a trié en moyenne 47, 5 kg d'emballages ménagers et papiers. Un chiffre à peine en hausse, de 0, 5 %. À l'échelle nationale, de chiffre est de 72 kg. Dans les Yvelines, il est de 51 kg, en baisse de 0, 4 % par rapport à 2023. « Ce chiffre est à mettre en relation avec la baisse des gisements de papiers », note

Laurent Dalibon, directeur régional de Citéo. Sur les 51 kg triés par habitant dans les Yvelines, 20, 1 kg concernent les emballages légers c'est-à-dire l'acier, l'aluminium, le carton ou encore le plastique. 9, 3 kg sont des papiers et 21, 6 kg du verre. La problématique du verre Le tri du verre est en recul, de 3, 4 % dans les Yvelines. Mais les autres départements d'Île-de-France ne sont pas non plus de bons élèves : -4, 1 % en Essonne ou encore -3, 9 % dans le Val-de-Marne. Ainsi, à l'échelle de l'Île-de-France, si le tri des emballages légers a augmenté de 10 %, le tri du verre a régressé. Un phénomène qui n'est pas nouveau et que Citéo a du mal à expliquer. « C'est incompréhensible, car le verre est un matériau que l'on trie depuis les années 1970, souligne Laurent Dalibon. Et ce phénomène n'existe qu'en Île-de-France. » Beaucoup d'habitants renoncent à trier le verre, préférant le mettre directement avec les ordures ménagères. Et pourtant, c'est un matériau qui peut se recycler à l'infini. « À l'échelle de la petite couronne, par exemple, c'est l'équivalent en termes de coût d'une usine d'incinération », évoque le directeur régional de Citéo. Laurent Dalibon y voit plusieurs explications comme la difficulté d'installer des colonnes de tri sur l'espace public. Mais pas seulement. « C'est forcément moins évident

de trier lorsque vous habitez au dixième étage qu'en pavillon », reconnaît-il. Les canettes encore trop peu triées Une autre tendance concerne l'aluminium (les canettes), encore trop peu trier alors qu'une directive européenne fixe un objectif de 60 % à l'horizon 2030. Pour autant, le tableau n'est pas tout noir. L'extension des consignes de tri, désormais de plus en plus ancrées dans les habitudes, porte ses fruits, même si les effets ne sont pas à la hauteur des objectifs et des investissements. Après la modernisation du Si-dompe (Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie), un nouveau centre de tri est en cours de construction pour Valoseine à Triel-sur-Seine. « L'entreprise Sepur va construire un 14 e centre de surtri à Thiverval-Grignon », ajoute Laurent Dalibon. Deux structures qui permettront de mieux trier et recycler les déchets. D'autres initiatives sont en cours comme celle de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc qui a mis en place la tarification incitative. Un dispositif qui fonctionne, mais difficile à porter pour les élus, surtout à l'approche des élections municipales. ■

SOURCE : Noisy-le-Grand
DATE DE PUBLICATION : 01/12/2025
AUTEUR : Auteur non renseigné



► AU CŒUR DU PÔLE PROPRETÉ

UN MAILLON ESSENTIEL DANS LA CHAÎNE DE LA PROPRETÉ

Le service municipal de la Propreté se mobilise pour préserver et améliorer le cadre de vie des habitants. Déchets, graffitis, espaces verts ou encore dépôts sauvages... Les 38 agents parcourent la ville tous les jours pour faire de Noisy une ville propre, agréable et accueillante.

Les agents du pôle Propreté font un travail précieux indispensable à la qualité de vie des Noiséens. Les 11 cantonniers arpentent la ville à pied, équipés d'une pelle, d'un balai et d'un chariot muni d'un sac. Ils peuvent également utiliser les quatre « gloutons » (aspirateurs électriques à déchets urbains). Certains cantonniers se déplacent aussi en vélos-cargos électriques, ce qui leur permet de couvrir une plus grande distance pendant une même tournée.

Les agents ramassent tout ce que les gens ne mettent pas à la poubelle par incivilité : canettes, papiers, mégots, bouteilles de verre... Le plus gros du travail est effectué en matinée, mais ils sont actifs toute la journée. Pour compléter leur travail, le prestataire Sepur dispose de quatre balayeuses dont une électrique.

En été, les cantonniers réalisent également du désherbage avec des binettes et débrousailluses.

Trois camions-compacteurs
L'unité mécanisée est composée de 12 agents. Six d'entre eux s'occupent des corbeilles sur l'espace public. Ils changent les sacs lorsque ceux-ci sont à moitié pleins. Chaque jour, ils collectent environ 360 sacs. Ces derniers sont compactés au fil de la tournée dans



les camions compacteurs. À la fin de la tournée, le contenu collecté est déposé sur un site de stockage. Les déchets sont ensuite récupérés par Grand Paris Grand Est qui les achemine vers d'autres sites, hors de Noisy, pour les incinérer ou les recycler.

Dépôts sauvages et graffitis
Trois agents sont chargés de ramasser les dépôts sauvages. Mais tout le service peut être mis à contribution si les dépôts sauvages deviennent trop importants. Les signalements des Noiséens, via l'application Noisy Appli, se révèlent une aide précieuse. Un agent

a la mission d'enlever les graffitis de la ville. Avec son camion et sa combinaison blanche, il parcourt les quartiers afin d'effacer les traces d'incivilités. Muni d'une hydrogommeuse, il efface les graffitis grâce à du sable envoyé à haute pression, sans abîmer le bâti ou à l'aide de produits spéciaux, non-toxiques.

Le pôle Propreté dispose également d'un train de lavage utilisé dans les rues où il y a une forte fréquentation. Il s'agit d'une laveuse munie d'une rampe avant et d'une lance arrière pour laver la chaussée et le trottoir à grande eau. Une balayeuse aspiratrice collecte les déchets issus de la laveuse. Un agent utilise un souffleur en complément de la balayeuse.

Parcs et jardins
Dix agents entretiennent les parcs et jardins ainsi que les ronds-points et les aires de jeux. Ils disposent de trois camions-plateaux. L'équipe ramassent les déchets présents dans les parcs, jardins et sur les terre-pleins centraux et vident les corbeilles des espaces verts.

L'automne, tous les agents sont mobilisés pour ramasser les feuilles ainsi que l'hiver pour déneiger et saler les routes et les trottoirs.

Suivi du prestataire
Une 4^e unité, composée d'un agent, a été créée récemment pour réaliser le suivi du prestataire Sepur et sensibiliser sur le terrain les gardiens d'immeubles, les syndicats et les bailleurs sociaux aux bonnes pratiques en matière de propreté, ce qui a permis notamment de réduire considérablement les dépôts sauvages.

SOURCE : Saint-Mandé Mag
DATE DE PUBLICATION : 01/12/2025
AUTEUR : Auteur non renseigné

BOULEVARD DE LA GUYANE



MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX DISPOSITIFS DE PROPRETÉ ET DE GESTION DES DÉCHETS

Depuis de nombreuses années, le boulevard de la Guyane souffre d’un entretien défaillant de la Ville de Paris. Pour y remédier, un accord vient d’être conclu entre Paris Est Marne & Bois et les villes de Paris et de Saint-Mandé. Cet accord modifie les modalités de collecte et de nettoyage sur cette voie.

LE CONTEXTE

Situé le long du périphérique entre l’avenue Daumesnil et l’avenue Victor Hugo, le boulevard de la Guyane est parfois considéré, à tort, comme faisant partie de la commune de Saint-Mandé, alors qu’il relève administrativement de la Ville de Paris. À la suite de réclamations formulées par les riverains, des échanges ont été menés entre les différentes collectivités. Ils ont abouti à une nouvelle répartition des missions, destinée à répondre aux besoins exprimés par les habitants et à assurer une gestion plus cohérente de ce secteur.

LES MODALITÉS DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

Désormais, ce n’est plus la Ville de Paris mais le Territoire Paris Est Marne & Bois qui assurera la collecte des ordures ménagères sur le boulevard de la Guyane, comme pour le reste de notre commune. **Trois passages hebdomadaires auront lieu les lundis, mercredis et vendredis en soirée pour la collecte des déchets courants, le jeudi pour les emballages et papiers, et le mardi des semaines impaires pour le verre.**

En complément de ces collectes, PEMB assurera le

passage d’un camion pour les déchets volumineux et les dépôts sauvages les trois premiers samedis du mois avant 9h, ainsi que le quatrième mercredi. Le service de collecte des encombrants sera lui aussi assuré par le Territoire, sur rendez-vous, comme dans le reste de la ville.

À noter également que le remplacement des bacs de collecte, jusqu’alors gérés par la Ville de Paris, sera progressivement assuré par le Territoire qui lancera prochainement une campagne de communication à ce sujet auprès des riverains.

LE NETTOYAGE DU TROTTOIR

La Ville de Saint-Mandé assurera quant à elle, le nettoyage et l’entretien du trottoir côté habitations. Cette mission sera confiée à l’entreprise SEPUR, dans le cadre du marché public de propreté qui s’applique déjà sur une partie de notre commune.

Un passage dédié sera ainsi mis en place, avec le soutien financier de la Ville de Paris, qui versera à Saint-Mandé une compensation pour permettre l’exécution de cette mission.

SOURCE : Le Figaro
DATE DE PUBLICATION : 19/12/2025
AUTEUR : Stéphane KOVACS

«La préoccupation environnementale est reléguée» : les Français ne veulent pas payer plus pour la gestion des déchets

Caméras embarquées dans les camions-bennes, conteneurs connectés, brigades vertes contre les dépôts sauvages, agents de collecte fouineurs... Alors que chaque Français produit en moyenne environ 500 kg de déchets par an, selon l'Ademe, de plus en plus de municipalités choisissent de mettre le nez dans nos poubelles. Le tri est-il toujours correctement effectué ? S'il entre progressivement dans les habitudes, comme le démontre la troisième édition du baromètre Ifop « Les Français et leurs poubelles », que Le Figaro dévoile en exclusivité, l'impact financier demeure une « ligne rouge » pour les Français. « Cette troisième édition de notre baromètre est très instructive pour les collectivités à l'approche des municipales, fait valoir Youri Ivanov, président du groupe Sepur, opérateur national dans la collecte et la valorisation des déchets, qui a commandé cette étude. Si la redevance incitative (liée au volume de production de déchets, NDLR) est séduisante en théorie, elle est complexe à mettre en œuvre et divise encore ». Même si les jeunes prennent le contrepied de leurs aînés, les Français se déclarent majoritairement opposés à la mise en place de la redevance incitative (57 %). De même, ils expriment, à 65 %, une réticence à voir augmenter la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), ce qui se répercuterait sur leur facture. Or, l'État l'augmente chaque année, dans l'objectif de rendre le traitement final des déchets toujours plus coûteux et encourager ainsi le réemploi, le recyclage, la prévention...» LIRE AUSSI - Tri des biodéchets : malgré la loi, les bacs à compost peinent à convaincre les urbains Distribution de sacs translucidesÀ Lavelanet, en Ariège, depuis la mise en place d'un système de paiement par badge, les points de collecte se voient submergés de dépôts sauvages. Dans l'intercommunalité de Vire, dans le Calvados, on distribue depuis mai des sacs translucides afin de permettre aux éboueurs de contrôler le contenu d'un coup d'œil. L'idée est de « faire de la pédagogie » avant l'entrée en vigueur de la redevance déchets en 2027, qui remplacera la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. « Le premier bilan est plutôt positif, relève Coraline Brison-Valognes, vice-présidente en charge de la gestion des déchets à l'Intercom. Les administrés se rendent compte qu'en revoyant leurs pratiques, ils n'ont presque plus rien dans le sac, et que donc ça leur coûtera moins cher ! » Trier ses déchets au quotidien ? C'est « facile » pour 87 % des Français, révèle l'enquête. Évidemment, c'est bien plus facile quand on habite dans une maison, notamment avec jardin (91 %) que dans un appartement (83 %). Les caoutchoucs de bouches ? Les barquettes en polystyrène ou encore les restes de peinture ? Quelque 86 % admettent tout de même avoir parfois des doutes sur la poubelle dans laquelle le déchet doit être déposé. C'est 5 points de plus qu'en décembre 2024, mais un peu moins qu'en 2023. Les plus hésitants sont les moins de 35 ans et les habitants du Nord-Est.» LIRE AUSSI - Les Français et le laborieux apprentissage du tri sélectif Plus de trois quarts des Français estiment qu'il y a « suffisamment » de poubelles près de chez eux. Et les plus jeunes trouvent même qu'il y en a trop ! Mais ceux qui vivent en appartement, ou dans un habitat sans jardin sont plus circonspects : seuls les deux tiers d'entre eux sont satisfaits du nombre de poubelles. Pour quels types de déchets en manque-t-on ? Les vêtements et les déchets électriques et électroniques principalement. En Île-de-France et pour les habitants sans jardin, c'est essentiellement le manque de conteneurs d'apport volontaire pour les biodéchets qui est relevé.« Les Français sont prêts à avancer, à condition que les dispositifs soient simples »Lorsqu'il

SOURCE : Le Figaro

DATE DE PUBLICATION : 20/12/2025

AUTEUR : Stéphane KOVACS

Gestion des déchets : les Français ne veulent pas payer plus

Selon le baromètre Ifop «Les Français et leurs poubelles», le tri des biodéchets est en recul, deux ans après l'entrée en vigueur de cette obligation.

Stéphane Kovacs

Caméras embarquées dans les camions-bennes, conteneurs connectés, brigades vertes contre les dépôts sauvages, agents de collecte fouineurs... Alors que chaque Français produit en moyenne environ 500 kg de déchets par an, selon l'Ademe, de plus en plus de municipalités choisissent de mettre le nez dans nos poubelles. Le tri est-il toujours correctement effectué ? S'il entre progressivement dans les habitudes, comme le démontre la troisième édition du baromètre Ifop «Les Français et leurs poubelles», que *Le Figaro* dévoile en exclusivité, l'impact financier demeure une «*ligne rouge*» pour les Français.

« Cette troisième édition de notre baromètre est très instructive pour les collectivités à l'approche des municipales, fait valoir Youri Ivanov, président du groupe Sepur, opérateur national dans la collecte et la valorisation des déchets, qui a commandé cette étude. Si la redevance incitative (liée au volume de production de déchets, NDLR) est séduisante en théorie, elle est complexe à mettre en œuvre et divise encore ». Même si les jeunes prennent le contrepied de leurs aînés, les Français se déclarent majoritairement opposés à la mise en place de la redevance incitative (57 %). De même, ils expriment, à 65 %, une réticence à voir augmenter la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), ce qui se répercuterait sur leur facture. Or, l'État l'augmente chaque année, dans l'objectif de rendre le traitement final des déchets toujours plus coûteux et encourager ainsi le réemploi, le recyclage, la prévention...

«Faire de la pédagogie»

À Lavelanet, en Ariège, depuis la mise en place d'un système de paiement par badge, les points de collecte se voient submergés de dépôts sauvages. Dans l'intercommunalité de Vire, dans le Calvados, on distribue depuis mai des sacs translucides afin de permettre aux éboueurs de contrôler le contenu d'un coup d'œil. L'idée est de «*faire de la pédagogie*» avant l'entrée en vigueur de la

redevance déchets en 2027, qui remplacera la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. « *Le premier bilan est plutôt positif*, relève Coraline Brison-Valognes, vice-présidente en charge de la gestion des déchets à l'Intercom. *Les administrés se rendent compte qu'en revoyant leurs pratiques, ils n'ont presque plus rien dans le sac, et que donc ça leur coûtera moins cher!* »

Trier ses déchets au quotidien ? C'est «*facile*» pour 87 % des Français, révèle l'enquête. Évidemment, c'est bien plus facile quand on habite dans une maison, notamment avec jardin (91 %) que dans un appartement (83 %). Les caoutchoucs de bouches ? Les barquettes en polystyrène ou encore les restes de peinture ? Quelque 86 % admettent tout de même avoir parfois des doutes sur la poubelle dans laquelle le déchet doit être déposé. C'est 5 points de plus qu'en décembre 2024, mais un peu moins qu'en 2023. Les plus hésitants sont les moins de 35 ans et les habitants du Nord-Est.

Plus des trois quarts des Français estiment qu'il y a «*suffisamment*» de poubelles près de chez eux. Et les plus jeunes trouvent même qu'il y en a trop ! Mais ceux qui vivent en appartement, ou dans un habitat sans jardin sont plus circonspects : seuls les deux tiers d'entre eux sont satisfaits du nombre de poubelles. Pour quels types de déchets en manque-t-on ? Les vêtements et les déchets électriques et électroniques principalement. En Île-de-France et pour les habitants sans jardin, c'est essentiellement le manque de conteneurs d'apport volontaire pour les biodéchets qui est relevé.

Lorsqu'il s'agit de se débarrasser d'un encombrant, la principale difficulté (pour 53 % des répondants) est de le transporter jusqu'à la déchetterie. Surtout pour les retraités, tandis que les plus jeunes peinent davantage à «*trouver l'information sur la bonne façon de faire*». Dans l'ensemble, 84 % se disent satisfaits de la gestion des déchets au sein de leur commune. Plus des trois quarts (76 %) des Français estiment que leur collectivité agit suffisamment pour favoriser le tri : c'est 9 points de plus que l'an dernier.

Les retraités consciencieux

S'agissant des biodéchets – les déchets alimentaires, non dangereux, biodégradables, ou de jardin –, seuls 58 % de la population affirment les trier, une obligation depuis janvier 2024. C'est plus qu'en décembre 2023, mais 4 points de moins qu'en décembre 2024 ! Les plus consciencieux sont les retraités. « *Sur le terrain, nous voyons bien que les biodéchets constituent encore une étape à franchir*, commente Youri Ivanov. *Les Français sont prêts à avancer, à condition que les dispositifs proposés soient simples, compréhensibles et compatibles avec leurs modes de vie.* »

Plus d'un tiers des Français affirme que leur commune propose un dispositif particulier pour trier les biodéchets, mais 34 % – notamment les moins de 25 ans et ceux vivant en agglomération parisienne – «*n'en savent vraiment rien*». Quelque 53 % ne savent pas encore que tous les ménages doivent désormais disposer d'une solution leur permettant de trier leurs biodéchets. Pour faciliter cette collecte, les plus jeunes privilégient les composteurs individuels, alors que les 65 ans et plus mettent en avant les points d'apport volontaire, installés dans les centres-villes.

Malgré «*les mauvaises odeurs*», et «*la présence d'insectes*», principales craintes, 63 % des ménages – et notamment les jeunes – y voient une opportunité pour l'écologie, et non une contrainte supplémentaire. Et 76 % pensent que la pratique du tri des biodéchets va facilement s'intégrer dans leurs habitudes quotidiennes. Et ce, même si «*l'urgence environnementale*» est concurrencée par d'autres préoccupations. « *Le tri des déchets n'est pas une exception; nous constatons dans l'ensemble de nos études une fragilité croissante de la conviction d'un impact environnemental positif à travers nos actions en tant que citoyens consommateurs*, analyse Fabienne Gomant, directrice adjointe du département opinion à l'Ifop. *Dans le contexte d'urgences jugées plus importantes, comme le pouvoir d'achat, la situation géopolitique, etc., la préoccupation environnementale est reléguée* » au second plan. ■

s'agit de se débarrasser d'un encombrant, la principale difficulté (pour 53 % des répondants) est de le transporter jusqu'à la déchetterie. Surtout pour les retraités, tandis que les plus jeunes peinent davantage à «*trouver l'information sur la bonne façon de faire*». Dans l'ensemble, 84 % se disent satisfaits de la gestion des déchets au sein de leur commune. Plus de trois quarts (76 %) des Français estiment que leur collectivité agit suffisamment pour favoriser le tri : c'est 9 points de plus que l'an dernier. S'agissant des biodéchets – les déchets alimentaires, non dangereux, biodégradables, ou de jardin –, seuls 58 % de la population affirme les trier, une obligation depuis janvier 2024. C'est plus qu'en décembre 2023, mais 4 points de moins qu'en décembre 2024 ! Les plus consciencieux sont les retraités. «*Sur le terrain, nous voyons bien que les biodéchets constituent encore une étape à franchir*, commente Youri Ivanov. *Les Français sont prêts à avancer, à condition que les dispositifs proposés soient simples, compréhensibles et compatibles avec leurs modes de vie.* » Insectes et mauvaises odeurs Plus d'un tiers des Français affirme que leur commune propose un dispositif particulier pour trier les biodéchets, mais 34 % – notamment les moins de 25 ans et ceux vivant en agglomération parisienne – «*n'en savent vraiment rien*». Quelque 53 % ne savent pas encore que tous les ménages doivent désormais disposer d'une solution leur permettant de trier leurs biodéchets. Pour faciliter cette collecte, les plus jeunes privilégient les composteurs individuels, alors que les 65 ans et plus mettent en avant les points d'apport volontaire, installés dans les centres-villes.» LIRE AUSSI - La gestion des déchets est toujours plus coûteuse pour les ménages Malgré «*les mauvaises odeurs*», et «*la présence d'insectes*», principales craintes, 63 % des ménages – et notamment les jeunes – y voient une opportunité pour l'écologie, et non une contrainte supplémentaire. Et 76 % pensent que la pratique du tri des biodéchets va facilement s'intégrer dans leurs habitudes quotidiennes. Et ce, même si «*l'urgence environnementale*» est concurrencée par d'autres préoccupations. «*Le tri des déchets n'est pas une exception; nous constatons dans l'ensemble de nos études une fragilité croissante de la conviction d'un impact environnemental positif à travers nos actions en tant que citoyens consommateurs*, analyse Fabienne Gomant, directrice adjointe du département opinion à l'Ifop. *Dans le contexte d'urgences jugées plus importantes, comme le pouvoir d'achat, la situation géopolitique, etc., la préoccupation environnementale est reléguée* » au second plan.

SOURCE : Le journal de Saône-et-Loire

DATE DE PUBLICATION : 20/12/2025

AUTEUR : Fanny GUINE

Entre Arroux Loire et Somme. Collecte des ordures ménagères : une nouvelle organisation « pour faire des économies et améliorer le service »

Pour le ramassage des ordures ménagères, la communauté de communes Entre Arroux Loire et Somme n'a pas encore harmonisé son organisation : une partie de la collecte est réalisée en régie dans 13 communes, et pour les 17 autres, un prestataire en avait la charge. Mais face aux problèmes relevés par des habitants, l'intercommunalité envisage une montée en puissance de sa régie.

Héritage d'anciens fonctionnements avant la fusion des communautés de communes en 2017, la collecte des ordures ménagères n'est pas encore organisée de façon homogène dans le territoire intercommunal. Dans les 13 communes appartenant à l'ancien Pays de Gueugnon, la collecte fonctionne en régie depuis longtemps : ce sont des salariés de la communauté de communes qui se chargent de ramasser les ordures ménagères.

Un nouveau prestataire et un test sur un an

Dans les 17 autres communes, celles de l'ancienne communauté de communes Entre Somme et Loire, c'est une société privée, en contrat avec l'intercommunalité, qui effectue la collecte. Mais des problèmes (« des poubelles qui débordent ou non ramassées ») ont été régulièrement relevés par des habitants ces derniers mois. « On arrivait à échéance sur le contrat avec la société Sepur. On a choisi d'en profiter pour changer les choses à partir du 1

er janvier 2026 : dans sept communes, celles de l'ancien canton d'Issy-l'Évêque, on va tenter de travailler avec la régie durant un an. Et on a un nouveau contrat avec une nouvelle société, Coved Paprec, pour les 10 communes du secteur de Bourbon-Lancy. C'est l'occasion pour nous de vérifier si la régie est plus intéressante économiquement et qualitativement durant ce test d'un an », a développé Jean-Pierre Raulo, vice-président en charge des déchets, lors du dernier conseil communautaire.

Vers une harmonisation de la régie pour les 30 communes ?

Le jour de ramassage des ordures ménagères va donc évoluer dans les sept communes qui passent en régie (Issy-l'Évêque, Marly-sous-Issy, Montmort, Sainte-Radegonde, Grury, Cressy-sur-Somme, Cuzy). Auparavant le mercredi, la collecte se fera le vendredi à compter de début 2026. « Une communication sera faite aux habitants. On va réorganiser le travail de la régie pour y arriver. »

Avec ce nouveau contrat, l'intercommunalité annonce faire aussi de belles économies : « Ce sont 93 000 € de moins par rapport à l'ancien contrat. Cet argent, on va l'utiliser pour financer la montée en puissance de la régie dans les sept communes du canton d'Issy-l'Évêque. On va s'y retrouver, en espérant que ce nouveau prestataire soit meilleur que le précédent sur les 10 communes où il sera présent », a pointé Dominique Lotte, président d'Entre Arroux Loire et Somme. Si le test est concluant, une harmonisation avec une collecte uniquement en régie pourrait être envisagée à moyen terme.

SOURCE : La Nouvelle Republique.fr

DATE DE PUBLICATION : 23/12/2025

AUTEUR : Auteur non renseigné

Choussy : de nouvelles bennes de collecte pour le Sepur

Choussy : de nouvelles bennes de collecte pour le Sepur

Le 19 décembre 2025, le centre de transfert des déchets de Choussy accueillait la réception officielle des cinq nouvelles bennes du Sepur, quatre bennes de 26 tonnes et une de 12 tonnes (dédié aux voies étroites), en présence de Jean-Louis Berthault, vice-président du Smieeom en charge des déchetteries, de Zita Gomes, vice-présidente en charge des ordures ménagères, de Romain Fourret, directeur du Smieeom, ainsi que de plusieurs élus du territoire.

En ouverture de la cérémonie, Alain Bretel, directeur du site, a confirmé le renouvellement du contrat liant le Sepur au Smieeom. Celui-ci a été reconduit en février 2025 pour une durée de huit ans, jusqu'en 2033. Il a ensuite présenté les nouvelles bennes, soulignant la nécessité de cet investissement compte tenu de l'ancienneté du parc actuel.

Améliorer la sécurité des agents

Des véhicules nouvelle génération pour renforcer la sécurité et le confort : les nouvelles bennes intègrent des équipements de dernière génération destinés à améliorer la sécurité des agents et leurs conditions de travail. Parmi les nouveautés : système d'interphone permettant la communication entre le chauffeur et le ripeur, climatisation en cabine, caméra panoramique 360°, détection des angles morts, poignées chauffantes, dispositif anti-chute renforcée.

Ces véhicules fonctionnent par ailleurs avec un biocarburant issu du colza, une énergie 100 % végétale, permettant de réduire l'impact environnemental de la collecte.

À l'issue de son discours, Alain Bretel a profité de l'occasion pour faire ses adieux, annonçant son départ à la retraite. Il a également présenté sa successeure, Sophie Délois, qui prendra prochainement la direction du site.

Le Smieeom a rappelé que les recettes de fonctionnement proviennent de la Teom (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), acquittée par les habitants. Une ressource indispensable, d'autant que le coût de la collecte et du traitement des déchets reste soumis aux variations des taxes et aux évolutions réglementaires, rendant l'équilibre financier parfois complexe.

SOURCE : Le Parisien

DATE DE PUBLICATION : 27/12/2025

AUTEUR : Julien LEC'HVIEN

« Personne ne met de cailloux dans la poubelle » : en Essonne, on peut désormais recycler les coquilles d’huîtres

Cette année, les habitants de

Janvry (Essonne) sont invités à jeter « leurs cailloux » dans la benne mise en place au pied du monumental sapin installé sur la place du village. Des cailloux, vraiment ? Oui, mais pas n’importe lesquels.

Jusqu’au 5 janvier, le Siredom, syndicat intercommunal qui gère les ordures ménagères de 900 000 habitants répartis sur 175 communes de l’Essonne et de la Seine-et-Marne lance une opération de collecte de

coquilles d’huîtres , mais aussi de bulots, de moules ou d’autres fruits de mer.

Pour cette première en Île-de-France, sept communes* de l’Essonne vont mettre à disposition des bacs de collecte spécifiques, distincts de celui des ordures ménagères, pour valoriser cette ressource riche en calcium et en oligo-éléments.

Du calcium pour amender les sols

Le coût de cette initiative a été intégré dans le renouvellement du marché de collecte que le Siredom vient de passer avec Sepur, entreprise spécialisée dans la collecte, le tri et la valorisation des déchets. Celle-ci aura la charge d’amener les précieuses coquilles vers un site essonnien, encore inconnu, où elles seront broyées. Le broyat sera ensuite redistribué aux communes puis mis à disposition des habitants ou des agriculteurs désireux d’utiliser cette matière minérale pour amender le sol de leurs cultures ou de leur potager.

Depuis une douzaine d’années, l’idée de mettre fin à ce gaspillage « trottait dans la tête » de

Christian Schoettl , maire (sans étiquette) de Janvry et premier vice-président du Siredom. « On jette naturellement des coquilles avec le reste des ordures sans jamais les assimiler à ce qu’elles sont en réalité : du calcaire, donc des pierres, constate-t-il. Or, personne ne met des cailloux dans la poubelle, c’est contre-intuitif. »

Riche en calcium et en oligo-éléments, les coquilles d’huîtres broyées permettent d’amender les sols mis en culture. Et, surtout, coûteux. Le ramassage des ordures puis leur incinération sont en effet facturés au poids. Or, les coquilles d’huîtres, comme les pierres, ne brûlent pas. Elles finissent donc leur course dans des décharges ou en site d’enfouissement et alourdissent une fois de plus la note à payer par les collectivités.

« La taxe générale sur les activités polluantes augmente tous les ans et est répercutée sur les contributions des collectivités, décrypte Jean-Marie Gelé, maire (sans étiquette) de Saint-Chéron, une des communes participant à la phase test de la collecte. C’est donc une bonne idée de recycler ces coquilles car ce sont autant de déchets en moins à enfouir. Il faudra voir ce qu’on récupère comme volume. »

Lutte contre le gaspillage

En partant du principe qu’un Français consomme en moyenne « 2,8 kg » d’huîtres par an, Christian Schoettl calcule qu’entre 38 000 et 59 000 euros pourraient être économisés chaque année à l’échelle des 37 communes du Pays de Limours, du Dourdannais en Hurepoix et de l’Étampois Sud Essonne. « Ce n’est pas ça qui va baisser les impôts mais c’est du bon sens, insiste-t-il. Continuer à jeter ces coquilles, c’est un peu comme laisser le chauffage allumé en laissant les fenêtres ouvertes. »

À Janvry, les habitants accueillent cette lutte contre le gaspillage avec de grands sourires. Comme Angélique, professeur de yoga, qui trouve « intelligent » de recycler la coquille de ce fruit de mer. « L’année dernière, j’avais déjà concassé mes coquilles d’huîtres pour les donner à manger à mes poules, explique-t-elle. Cet apport en calcium leur permet de solidifier la coquille de leurs œufs. »

Agriculteur, Léonard Liberato se montre pour sa part intéressé à l’idée de récupérer une partie de ce broyat pour « diminuer l’acidité des sols » de son exploitation maraîchère, située à Marcoussis. « L’initiative est géniale mais elle devrait être complètement normale car c’est un non-sens de jeter les coquilles dans les poubelles, s’indigne-t-il. Ça devrait être fait partout, pas que dans certaines communes de l’Essonne. »

Si les quantités collectées sont trop faibles, le projet restera-t-il à l’état de coquille vide ? « Ce qui compte, c’est d’alerter les gens sur ce geste qui leur paraît anodin et créer un engouement pour que d’autres communes nous suivent l’année prochaine », balaie Christian Schoettl.

Pour 2026, l’élu fait donc le vœu que l’ensemble des habitants vivants dans l’une des communes affiliées au Siredom puissent recycler leurs déchets de fruit de mer via un point de collecte spécifique.

*Breux-Jouy, Fontenay-lès-Briis, Janvry, La Forêt-le-Roi, Leudeville, Roinville-sous-Dourdan, Saint-Chéron Janvry, mardi 23 décembre 2025. Christian Schoettl, maire (SE) de Janvry, milite pour la collecte et la valorisation de coquilles d’huîtres depuis une douzaine d’années. LP/Julien Lec’hvien

SOURCE : Actu Environnement

DATE DE PUBLICATION : 29/12/2025

AUTEUR : Auteur non renseigné

Le chiffre du 29 décembre 2025 84 %

C'est le pourcentage de Français qui se déclarent satisfaits de la gestion des déchets au sein de leur commune, selon le troisième baromètre réalisé par l'Ifop à la demande de la société Sepur, spécialiste de la collecte et du traitement des déchets. 76 % reconnaissent de plus en plus massivement l'action de leur collectivité pour favoriser le tri (contre 67 % en 2024) et le même pourcentage sollicitent plus d'informations à leur commune sur ce sujet.

Le sondage met aussi en évidence l'évolution des attentes selon les générations. Alors que la majorité des répondants s'oppose à la redevance incitative (57 %) et à la hausse de la TGAP (65 %), les 18-24 ans se disent bien plus favorables à ces deux mesures que leurs aînés, avec respectivement 57 % et 53 % de votes positifs.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET INNOVATION

01 -	Maisons-Alfort - «Collecte C'est du 100% propre !» 01/02/2025	- p.90
02 -	Vincennes Info - «La collecte des déchets : désormais à l'électrique» 01/02/2025	- p.91
03 -	DNA - «Retzwiller. Les camions-bennes Sepur carburent au colza» 03/04/2025	- p.92
04 -	FlotAuto - «Philippe Crassous, Sepur : « De l'électrique et du GNV pour les VU »» 14/08/2025	- p.93
05 -	FlotAuto - «Véhicules électriques : le TCO en question» 14/08/2025	- p.95
06 -	FlotAuto - «Sepur mise sur les Renault R5 électriques» 20/08/2025	- p.99
07 -	L'écho Républicain - «Région d'Auneau : La collecte de déchets se fera par des camions bennes roulant au biocarburant» 08/10/2025	- p.100
08 -	L'écho Républicain - «Les nouvelles bennes de collecte de déchets roulant au biocarburant ont été présentées aux élus» 08/10/2025	- p.101
09 -	Recyclage Recupération Magazine - «L'expertise IA» 01/11/2025	- p.102
10 -	Auto infos - «Solutrans 2025 : Scania mise sur le multi-énergies et les services pour accélérer la transition des flottes» 19/11/2025	- p.103
11 -	Transporter.net - «41 Bom électriques Scania livrées à Sepur» 21/11/2025	- p.105
12 -	Bfmtv - «Tech & Co, la quotidienne du lundi 15 décembre» 15/12/2025	- p.106

SOURCE : Maisons-Alfort
DATE DE PUBLICATION : 01/02/2025
AUTEUR : Auteur non renseigné



COLLECTE
C'est du 100 % propre !

Au 1^{er} janvier 2025, une petite révolution s'est opérée en matière de collecte des déchets. Désormais, une flotte de camions 100 % électriques et silencieux circule à Maisons-Alfort. Un service optimisé qui répond aux enjeux environnementaux actuels, et ce, sans aucun coût supplémentaire pour la Ville.

Au petit matin, en ce premier jour de 2025, le silence règne dans les rues maisonnaises. Pourtant, les agents du Territoire Paris Est Marne&Bois s'activent déjà pour assurer la collecte des emballages. « C'est impressionnant, le jour et la nuit ! », s'exclame ravi un riverain du quartier de Charentonneau. Et pour cause.

FINIES LES NUISANCES SONORES
Le Territoire Paris Est Marne&Bois, en charge de la collecte et de la gestion des déchets sur notre commune, dispose depuis le 1^{er} janvier 2025 d'un nouveau prestataire, la société SEPUR. « Notre marché arrivait à échéance. Il nous fallait donc trouver un nouveau prestataire, avec toujours le souci d'assurer un service de qualité et de poursuivre la réduction de notre empreinte environnementale », avance le directeur général des services du Territoire.

Désormais, c'est donc une flotte 100 % électrique et silencieuse qui assure la
Février 2025 #538

ménagères intercommunale (TEOMi). « De plus, notre périmètre d'intervention a été élargi à deux nouvelles communes (Vincennes et Saint-Mandé), ce qui nous a permis une plus grande mutualisation des coûts à l'échelle intercommunale, qui profite directement aux usagers », abonde le directeur général des services du Territoire.

Cette évolution permet d'optimiser le service de collecte tout en répondant aux enjeux environnementaux et logistiques actuels : une gestion plus efficace des déchets, qui prend en compte les contraintes de circulation et les besoins des habitants.

Olivier Capitanio, président du Territoire Paris Est Marne&Bois

collecte à Maisons-Alfort, sans impact sur les jours et horaires de collecte. « Dix camions 100 % électriques sont d'ores et déjà mobilisés sur la commune, rejoints d'ici la fin de l'année par neuf autres véhicules vertueux », assurent les services du Territoire.

AUCUN COÛT SUPPLÉMENTAIRE POUR LES RIVERAINS

Un triple gain pour les habitants puisque ce changement est bénéfique pour

l'environnement, pour leur confort de vie avec la considérable diminution des nuisances sonores et n'entraîne aucun coût supplémentaire. En effet, grâce aux subventions gouvernementales et au coût avantageux de l'électricité par rapport au gaz naturel qui équipait les camions précédents, ce verdissement de la flotte est indolore pour le portefeuille des ménages maisonnais. Il n'entraîne ni augmentation des dépenses, ni hausse de taux de la taxe d'enlèvement des ordures

UNE VIGILANCE CONSTANTE

La Ville de Maisons-Alfort restera vigilante aux côtés du Territoire sur les coûts de traitement des ordures ménagères, qui subissent une augmentation constante ces dernières années. En effet, celle-ci résulte des hausses successives de la taxe générale sur les activités polluantes décidées par l'État, qui pèsent directement sur le pouvoir d'achat des

ménages. À l'inverse, rappelons que la Ville de Maisons-Alfort a fait le choix de ne pas augmenter en 2024 le taux communal de taxe foncière bâtie fixé à 28,62 %. Un geste d'autant plus fort que, comme toutes les collectivités, Maisons-Alfort évolue dans un environnement financier très tendu.

SOURCE : Vincennes Info
DATE DE PUBLICATION : 01/02/2025
AUTEUR : Auteur non renseigné

La collecte des déchets : désormais à l'électrique



● Compétence du Territoire
Paris Est Marne & Bois, la collecte des déchets est passée majoritairement à l'électrique depuis le 1^{er} janvier. Un choix que l'on doit à Vincennes et Saint-Mandé, soucieuses de diminuer l'empreinte carbone des collectes et d'améliorer la tranquillité sonore des habitants.

Améliorer le cadre de vie

En faisant le choix d'une flotte à motorisation électrique pour collecter les déchets, le Territoire, au-delà de l'objectif de la zéro émission, vise ainsi à limiter les nuisances sonores générées par ces déplacements, tout en maîtrisant les coûts afin de contenir in fine la pression fiscale. Le passage au tout électrique va donc considérablement améliorer le confort de vie des riverains, certains se plaignant parfois du bruit généré par la circulation des camions bennes. Une réduction in situ des émissions de carbone devrait être constatée rapidement, sachant toutefois que le bilan devra se faire de façon plus globale.

En pratique

La société SEPUR assure actuellement 90 % de la collecte, tous flux (verre, emballage et ordures ménagères), grâce à 10 bennes électriques. Quelques véhicules de petites tailles nécessitant une commande viendront compléter la flotte, dans le courant de l'année 2025, et ainsi garantir une collecte à 100 % électrique dans la ville au 1^{er} janvier 2026.
Bon à savoir : la fréquence des collectes reste inchangée pour l'instant et les prestations assurées par Paris Est Marne & Bois demeurent inchangées. Rendez-vous sur le site de Paris Est Marne & Bois (rubrique collecte des déchets) pour retrouver le planning de la collecte de vos déchets 2025.

SOURCE : DNA
DATE DE PUBLICATION : 03/04/2025
AUTEUR : Anne SCHURRER

Retzwiller. Les camions-bennes Sepur carburent au colza

Depuis la mi-février 2025, les trois camions-bennes chargés de la collecte des déchets sur le territoire de la communauté de communes Sud Alsace-Large roulent au colza.

Ils ont embarqué l'IA pour faire baisser les erreurs de tri , ils roulent désormais au colza pour réduire leur empreinte carbone. Depuis la mi-février et l'installation d'une cuve de biocarburant au dépôt de l'entreprise Sepur à Retzwiller, les trois camions-bennes qui collectent les déchets des 9 000 foyers de la communauté de communes Sud Alsace-Large (CCSAL) utilisent un carburant « vert ». En substance, du biodiesel fabriqué à partir de colza, cultivé à cette fin par la société française Oléo, partenaire de l'entreprise Sepur dans sa transition énergétique. Pollution réduite Bien sûr, on aurait rêvé de voir les résidus des cultures locales alimenter les camions. Cela reste néanmoins « une avancée en matière de réduction d'émission de particules fines et de gaz à effet de serre », se réjouit Marc-Olivier Linget, le directeur régional Centre Est de Sepur. « Notre entreprise s'est engagée sur un objectif de zéro énergie fossile d'ici 2030 pour l'ensemble des activités, contextualise le directeur. 75 % de notre flotte au niveau national, ce qui représente 2 300 véhicules au total, roulent déjà grâce à une énergie décarbonée : électricité, biogaz ou biocarburant ». Cuve connectée Les trois véhicules utilisés pour la collecte des ordures ménagères et des recyclables de la CCSAL ont été modifiés et sont passés du gasoil au biodiesel. « Les camions-bennes électriques existent, mais au-delà de cent kilomètres, ils ne sont pas en capacité de faire des tournées aussi longues : on s'adapte donc aussi au territoire », explique Marc-Olivier Linget. Mi-février, Oléo a déposé une cuve de 12 000 litres sur le site de l'entreprise à Retzwiller. Elle permet aux chauffeurs de faire le plein au départ ou au retour de collecte. Connectée, cette cuve indique à l'opérateur son niveau de remplissage. L'approvisionnement se fait directement par Oléo en fonction de ces données.

SOURCE : FlotAuto
DATE DE PUBLICATION : 14/08/2025
AUTEUR : Cyrienne CLERC

Philippe Crassous, Sepur : « De l'électrique et du GNV pour les VU »

Sepur a bien avancé dans l'électrification des VP, et met désormais l'accent sur les VUL et poids lourds, note Philippe Crassous.



Spécialiste de la collecte et du recyclage des déchets, Sepur a bien avancé dans l'électrification des VP, et met désormais l'accent sur les VUL et poids lourds. Philippe Crassous est directeur matériel et achats chez Sepur

« En 2014, nous avons acté un plan zéro gasoil à horizon 2025. Depuis 2020, les VP sont renouvelés en électrique. Mais nous avons pris un peu de retard sur les VU et les poids lourds du fait d'opérations de croissance externe qui ont entraîné l'intégration de thermiques en parc. Or, avec ces VU et ces poids lourds, le rythme de renouvellement est plus lent. Notre stratégie est de choisir la technologie la plus vertueuse, tout en restant pragmatiques pour assurer nos missions industrielles.

Lire également – Fabien Remillier, SAV de FNAC-Darty : « Diminuer la part du bioéthanol...

Philippe Crassous est directeur matériel et achats chez Sepur

« En 2014, nous avons acté un plan zéro gasoil à horizon 2025. Depuis 2020, les VP sont renouvelés en électrique. Mais nous avons pris un peu de retard sur les VU et les poids lourds du fait d'opérations de croissance externe qui ont entraîné l'intégration de thermiques en parc. Or, avec ces VU et ces poids lourds, le rythme de renouvellement est plus lent. Notre stratégie est de choisir la technologie la plus vertueuse, tout en restant pragmatiques pour assurer nos missions industrielles.

Lire également – Fabien Remillier, SAV de FNAC-Darty : « Diminuer la part du bioéthanol au profit de l'électrique »

« Dorénavant, l'électrification est prioritaire » (Philippe Crassous, Sepur)

Parmi nos 240 VUL, une quarantaine sont électriques et 90 roulent au GNV. Ces véhicules GNV sont Crit'Air 1 et moins polluants : on brûle un gaz et pas une huile. De surcroît, ils sont moins bruyants. Mais cela ne répond pas à toutes les situations à cause du nombre limité de stations. En Île-de-France, nous avons nos propres stations, ce qui a facilité le passage au GNV. Dorénavant, l'électrification est prioritaire mais il y a encore des freins pour les fourgons carrossés du fait de l'offre des constructeurs et de l'autonomie. Mais cela évolue : certains constructeurs vont installer des châssis cabines spécifiques, plus légers et différents de ceux qui équipent les véhicules thermiques, et les nouvelles batteries sont plus puissantes, proches de 80 et 90 kW. Avec le dernier Master Electric nous avons une solution satisfaisante.

Parmi nos 1 900 poids lourds et véhicules industriels dont 1 500 bennes à ordures, 400 roulent encore au diesel, 90 sont électriques, 760 roulent au GNV et 560 au B100. À noter que le coût d'une benne électrique est 2,5 fois supérieur, voire plus selon la taille des batteries, à celui de son équivalent diesel, même si l'écart se réduit à 2 avec un coût de carrossage identique. Ensuite, il faut compter 0,10 euro par kWh pour la recharge lente la nuit, sur site, ce qui favorise la rentabilité, mais sans obtenir un TCO aussi favorable. »

Environ 2 600 véhicules : 430 VP et VS, 240 VUL et 1 900 poids lourds et assimilés

05 – Véhicules électriques : le TCO en question

SOURCE : FlotAuto

DATE DE PUBLICATION : 14/08/2025

AUTEUR : Cyrienne CLERC

Véhicules électriques : le TCO en question

Plus chers que leurs homologues thermiques, les véhicules électriques doivent batailler dès qu'il est question de TCO.



Plus chers que leurs homologues thermiques, les véhicules électriques doivent batailler dès qu'il est question de TCO. Et si les VP électriques arrivent à s'imposer sans difficulté, la situation, on s'en doute, reste plus complexe avec les utilitaires. Sans oublier non plus de prendre en compte le coût de la recharge, en itinérance, sur site et à domicile. « L'an dernier, le TCO de l'électrique était un peu en recul du fait de l'abandon du bonus écologique. Cette année, avec les changements de fiscalité, il redevient plus favorable. Ainsi, les écarts de TCO entre une berline thermique et son équivalent électrique éco-scoré s'est accru. Avec certains modèles, il y a désormais des écarts à deux chiffres en faveur de l'électrique, alors que ses prix catalogue restent toujours supérieurs à ceux des autres motorisations », expose Régis Masera, directeur conseil d' Arval France et de l'Arval Mobility Observatory qui publie chaque année le TCO Scope.

L'édition 2025 de ce TCO Scope, avec ses vingt...

« L'an dernier, le TCO de l'électrique était un peu en recul du fait de l'abandon du bonus écologique. Cette année, avec les changements de fiscalité, il redevient plus favorable. Ainsi, les écarts de TCO entre une berline thermique et son équivalent électrique éco-scoré s'est accru. Avec certains modèles, il y a désormais des écarts à deux chiffres en faveur de l'électrique, alors que ses prix catalogue restent toujours supérieurs à ceux des autres motorisations », expose Régis Masera, directeur conseil d' Arval France et de l'Arval Mobility Observatory qui publie chaque année le TCO Scope.

L'édition 2025 de ce TCO Scope, avec ses vingt matchs entre différentes motorisations, « confirme la pertinence des modèles électriques face aux thermiques pour les VP. Sur les onze matchs qui comparent des électriques avec d'autres motorisations, dix sont remportés par les versions 100 %

électriques, dont neuf sur l'ensemble des kilométrages, contre huit l'an passé », ajoute Régis Masera.

TCO : l'électrique gagnant

Le TCO est souvent favorable à l'électrique « car, au-delà d'une fiscalité plus avantageuse, il nécessite une moindre fréquence d'entretien et moins de pièces de rechange », souligne Guilhem Turrel, directeur ventes et marketing chez Alphabet. « En revanche, il faut changer les pneus plus souvent, tous les 7 000 à 8 000 km, contre 10 000 à 11 000 km avec les thermiques », note Julien Pirus, directeur technique de la branche Services Courrier Colis de La Poste. Sur les 38 500 VUL de cette branche de La Poste, plus de 17 000 seront électriques fin 2025. « Et les primes d'assurance sont un peu plus élevées car ces véhicules électriques sont plus difficiles à réparer quand la batterie est touchée », complète Guillaume Maureau, directeur général adjoint commerce pour Ayvens France.

Point positif : l'interdiction du thermique, a priori prévue pour 2035, « pourrait entraîner une revalorisation des véhicules électriques en occasion. Ce qui rejaillirait positivement sur les valeurs résiduelles », indique Guilhem Turrel. Pour sa part, Guillaume Maureau conseille « de rallonger les contrats sur l'électrique pour améliorer le TCO ».

Thierry Calot, en charge du parc de 8 000 VL de Saint-Gobain, a fait ses calculs hors AEN et estime que les TCO de l'électrique sont comparables avec ceux de l'essence : « Avec 25 000 km/an pour des modèles électriques tels que l'è-C3, l'e-208 ou la Spring nous sommes à 667 euros/mois, contre 662 pour une hybride non rechargeable. À 35 000 km, l'écart se réduit à 2 euros par mois. Une fois les nouveaux AEN intégrés, l'électrique devrait être largement plus intéressant », anticipe Thierry Calot.

L'électrique sur la durée

De fait, plus le véhicule roule, plus le TCO est intéressant. « Avec les petits véhicules de tourisme qui roulent peu, nous arrivons à l'équilibre en cinq ans, d'autant que l'écart de prix au départ diminue : une Spring électrique coûte 17 400 euros contre 15 000 euros pour la Sandero essence, constate Patrick Nowicki, responsable des 730 véhicules de la flotte de la ville de Lyon. Et avec nos 140 véhicules mutualisés grâce à des boîtes à clefs, nous améliorons la loi de roulage et le TCO », poursuit-il.

Selon Vincent Méricou, responsable du parc de 4 020 véhicules et deux-roues de la ville de Paris, « le TCO de l'électrique atteint l'équilibre par rapport au thermique au bout de sept à huit ans pour les petits rouleurs et un peu plus vite pour les autres. L'électrique devrait aussi favoriser la durée de vie des véhicules et donc une augmentation des durées de détention », avance ce responsable.

Vincent Méricou mise aussi sur la réparation des batteries et la récupération de celles encore utilisables en cas de renouvellement de véhicules. « Nous avons formé des agents à réemployer des cellules fonctionnelles d'anciennes batteries afin de réparer celles défectueuses. Ce réemploi est intéressant tant sous l'angle environnemental que financier car changer une batterie peut coûter 23 000 euros, soit l'essentiel du prix du véhicule. Verdir nécessite une vision globale qui inclut la maintenance et les réparations », synthétise Vincent Méricou.

TCO des VUL : l'électrique en retrait

Du côté du TCO des VUL, le 100 % électrique a en revanche encore du mal à se faire une place puisqu'il ne remporte qu'un seul match sur les six proposés : « Mais la version électrique du Trafic parvient cependant à s'imposer sur la totalité des confrontations dès 60 000 km », expose le TCO Scope. Cependant, les CEE viennent améliorer la donne, « mais cela ne comble pas l'écart de prix », nuance Régis Masera pour Arval. « Pour les fourgons électriques, les prix restent encore deux fois supérieurs à ceux des thermiques. Mais nous les conservons plus longtemps, ce qui est favorable au TCO », rappelle Philippe Crassous, directeur matériel et achats du spécialiste de la collecte et du recyclage des déchets Sepur, qui gère environ 2 600 véhicules.

Une analyse partagée par Hichem Bardi, directeur fleet et logistique du groupe de conseil en ingénierie Equans : « Notre objectif est d'atteindre un TCO équivalent à celui des VUL thermiques. Ce qui nécessite de réfléchir à un autre modèle économique. Nous envisageons des durées de location plus longues, de l'ordre de huit ans au lieu de quatre. Dans un second temps, nous allons étudier la possibilité de rétrofiter des VUL thermiques vers l'électrique. » La flotte d'Equans comprend 20 000 véhicules dont 75 % de VUL.

Le coût de la recharge

« Avec les gros rouleurs, on peut atteindre en électrique un coût presque comparable à celui du thermique avec une solution de recharge en temps masqué, c'est à-dire pendant une intervention ou une pause déjeuner. Il faut éviter de faire un détour pour recharger », recommande Alfred Richard, président de Nelson Mobility, spécialiste de l'électrification des flottes et des données.

Lire également – Vincent Méricou, ville de Paris : « 47 % de véhicules propres en parc »

Car dans ce calcul du TCO, la part du coût de la recharge peut varier de façon importante. « Alors que ce coût est d'environ 0,20 euro à domicile ou sur site, il atteint 0,45 à 0,80 euro sur la voie publique selon la vitesse de la charge », note Salah El Hajji, président du télématicien CleanMob . « Le coût du carburant est d'environ 3 000 euros pour un véhicule essence qui parcourt 30 000 km/an. Pour un véhicule électrique qui se recharge essentiellement à domicile ou sur site, la facture descend à 1 500 euros. Mais s'il se recharge exclusivement en itinérance – 70 % en charge lente et 30 % en rapide –, l'addition peut monter à 4 000 euros », ajoute Salah El Hajji. La rentabilité est donc difficile à atteindre pour des flottes de techniciens qui se rechargent en itinérance.

Les limites de l'itinérance

Pour Fabien Remillier, directeur métier et organisation du SAV de Darty-FNAC, « le TCO du VUL électrique reste près de deux fois plus cher que celui du thermique. Les contrats de LLD sont en moyenne deux à deux fois et demie fois plus chers. Et vu nos usages avec des recharges essentiellement en itinérance pendant les interventions, nous gagnons juste un peu en consommation. Mais nous avons calculé que la transition énergétique de la flotte aurait un impact économique. Nous sommes prêts à l'assumer pour tenir les objectifs de baisse des émissions », explique Fabien Remillier.

« Pour optimiser les TCO, il faut contrôler les usages de recharge, améliorer les comportements et cibler ceux qui rechargent trop souvent sur l'autoroute. Cette conduite du changement, chronophage pour les responsables de parc, va dorénavant faire partie de leur métier », prévient Alfred Richard pour Nelson Mobility.

Recharge à domicile : une solution

Face au coût de la recharge en itinérance, l'investissement correspondant à l'installation d'une borne à domicile peut se révéler rentable du fait du faible coût de la recharge. « En outre, le câble connecté répond à de nombreux cas de figure et s'impose comme une solution pour ceux qui ne veulent pas installer de bornes aux domiciles des collaborateurs. Cela permet de piloter les recharges et les remboursements », souligne Alfred Richard pour Nelson Mobility.

Selon le récent baromètre 2025 de l'Arval Mobility Observatory qui sonde les responsables de parc, 27 % des entreprises ont déjà installé des bornes à domicile. « Les autres hésitent quand il y a un fort turnover et qu'il faut alors gérer la récupération des bornes. Ou ils estiment la gestion chronophage, d'autant qu'il faut souvent compter deux ou trois ans pour obtenir une autorisation en habitat collectif », indique Salah El Hajji pour CleanMob.

Des dispositifs de gestion pour les flottes

Dans ce domaine, les loueurs proposent bien sûr des solutions. Alphabet a récemment signé un partenariat avec le spécialiste Casawatt : « Leur technologie connecte la télématique du véhicule au compteur Linky au domicile du conducteur, et cela génère automatiquement des justificatifs certifiés pour le remboursement des recharges par l'employeur. Ce dispositif est compatible avec toutes les solutions de recharge à domicile », détaille Guilhem Turrel, directeur ventes et marketing d'Alphabet. Ayvens commercialise pour sa part deux solutions : une formule Home Charging intégrée dans le loyer ou l'installation de bornes par Zeplug. Vous avez l'embaras du choix.

« L'aspect humain reste important. Avec l'électrique, la conduite est différente. L'inertie du véhicule ne se gère pas de la même manière, tout comme le frein moteur, et il s'agit d'une boîte automatique. Il ne faut pas appuyer trop fort sur les freins et l'accélérateur. Nous avons donc mis en place des e-learning et des prises en main spécifiques de l'électrique pour accompagner nos agents. Mais désormais, le pli est pris et l'électrique est bien accueilli », souligne Julien Pirus, directeur technique de la branche Services Courrier Colis de La Poste. Sans oublier d'expliquer comment fonctionne la recharge. « Il faut accompagner pour éviter du stress supplémentaire aux techniciens qui effectuent des tournées, un métier exigeant », estime Fabien Remillier, directeur métier et organisation du SAV de Darty-FNAC, qui recherche des partenaires pour former les techniciens à l'écoconduite et au passage à l'électrique.

« Ayvens propose des webinaires d'environ une heure pour sensibiliser les conducteurs et leur donner les bonnes clés d'utilisation. Nos clients peuvent aussi bénéficier de prises en main spécifiques à la livraison, avec un de nos partenaires. Il faut changer les comportements de conduite pour optimiser la recharge et la consommation », indique Guillaume Maureau, directeur général adjoint commerce pour Ayvens France. « Nous effectuons des prises en main d'une demi-heure à une heure pour tous ceux qui passent à l'électrique. La boîte automatique perturbe en effet ceux qui ne l'ont jamais testée. Dans le cadre de nos formations à la sécurité routière et à l'écoconduite, nous faisons un focus sur l'électrique. Nous leur apprenons aussi le "code de la rue", car il faut apprendre à coexister avec les plus vulnérables, les vélos et les piétons », décrit Vincent Méricou, responsable du parc de la ville de Paris. « Mais, les conducteurs prennent rapidement le pli de l'électrique. Ils sont satisfaits par la boîte automatique, le silence et le confort », conclut Hichem Bardi, directeur fleet et logistique d'Equans.

06 – Sepur mise sur les Renault R5 électriques

SOURCE : FlotAuto

DATE DE PUBLICATION : 20/08/2025

AUTEUR : Intissar EL HAJJ MOHAMED

Sepur mise sur les Renault R5 électriques

Dans une publication LinkedIn, la société Sepur a annoncé renouveler en 100 % électrique 90 véhicules de sa flotte d'ici fin 2025.



Dans une publication LinkedIn, la société Sepur, spécialiste de la collecte et du recyclage de déchets, a annoncé renouveler en 100 % électrique 90 véhicules de sa flotte d'ici fin 2025. L'électrification du parc de Sepur se poursuit. Comme nous l'avait indiqué récemment Philippe Crassous, directeur matériel et achats de ce spécialiste de la collecte et du recyclage de déchets, Sepur renouvelle ses VP en électrique depuis 2020. Sepur compte au total 430 VP et VS, 240 VUL et 1 900 poids lourds et assimilés.

Intégrations progressives de Renault R5

Avant la fin de l'année en cours, ce sont donc 90 véhicules qui seront renouvelées en électrique chez Sepur, a récemment annoncé l'entreprise dans une publication sur le réseau social professionnel LinkedIn. Des renouvellements qui seront rendus possibles par le « déploiement progressif » de Renault R5 électriques au sein de la flotte de Sepur.

Quant aux VUL, « l'électrification est prioritaire mais il y a encore des freins pour les fourgons carrossés du fait de l'offre des constructeurs et de l'autonomie », nous avait informé Philippe Crassous. Le responsable nous avait assuré voir les choses évoluer malgré tout et considérer le dernier Master Electric comme « une solution satisfaisante ». Parmi les 240 VUL de Sepur, une quarantaine sont électriques et 90 GNV.

SOURCE : L'écho Républicain
DATE DE PUBLICATION : 08/10/2025
AUTEUR : Auteur non renseigné

Région d'Auneau : La collecte de déchets se fera par des camions bennes roulant au biocarburant

Le syndicat intercommunal de la collecte et du traitement des ordures ménagères de la région d'Auneau (Sictom) et le groupe Sepur, acteur de la collecte et valorisation des déchets, ont présenté, vendredi 3 octobre, les nouvelles bennes de collecte de déchets roulant au biocarburant qui seront utilisées à Maisons.

«L'acquisition de ces véhicules représente plus qu'un renouvellement de matériel. C'est un service concret afin d'améliorer le service rendu aux habitants pour un territoire plus propre et plus respectueux de l'environnement », déclare le président du Sictom, Bruno Guittard.

« Le but, c'est d'être autonome de plus en plus au niveau de l'énergie pour ne plus dépendre de l'approvisionnement en énergie fossile », a précisé Bernard Heyd, directeur commercial de Sepur lors de cette présentation vendredi 3 octobre.

Des explications très détaillées ont été fournies sur le fonctionnement des bennes, sur les améliorations apportées pour la sécurité du personnel et des administrés, sur la reconnaissance des bacs pucés, afin de permettre la facturation aux habitants.

Le but est de favoriser au maximum le remplissage et le tri en amont, sur les données du service, pour faire évoluer la collecte avec un équipement progressif vers des bennes électriques.

Le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères ont contractualisé, pour sept ans, la collecte et la valorisation des déchets.

Bernard Heyd, directeur commercial de Sepur, Alain Bretel, directeur régional, Bruno Guittard, président du Sictom, Patricia Bernardon, maire de Maisons et vice-présidente du syndicat ainsi que des élus du périmètre du syndicat ont assisté à cette présentation.

Profitant de la présence de nombreux élus, Bernard Heyd les a incités à reprogrammer l'éclairage nocturne les jours de collecte pour la sécurité des ripeurs et une vision optimale.

Il a par ailleurs attiré l'attention sur la présence de plus en plus de batteries détectées dans les déchets, qui provoquent des incendies, comme la présence de bonbonnes de gaz hilarants.

«Nous invitons les usagers à bien trier et tirer le meilleur parti de ces véhicules. La propreté et la gestion des déchets, c'est l'affaire de tous. », conclut le président du Sictom, Bruno Guittard.

SOURCE : L'écho Républicain
DATE DE PUBLICATION : 08/10/2025
AUTEUR : Auteur non renseigné

Les nouvelles bennes de collecte de déchets roulant au biocarburant ont été présentées aux élus

Le futur des déchets passe par l'alternatif

L e syndicat intercommunal de la collecte et du traitement des ordures ménagères de la région d'Auneau (Sictom) et le groupe Sepur, acteur de la collecte et valorisation des déchets, ont présenté, vendredi matin, les nouvelles bennes de collecte de déchets roulant au biocarburant qui seront utilisées à Maisons.

Bernard Heyd, directeur commercial de Sepur, Alain Bretel, directeur régional, Bruno Guittard, président du Sictom, Patricia Bernardon, maire de Maisons et vice-présidente du syndicat ainsi que des élus du périmètre du syndicat ont assisté à cette présentation.

Présence de batteries électriques

Les explications très détaillées ont été fournies sur le fonctionnement des bennes, sur les améliorations apportées pour la sécurité du personnel et des administrés, sur la reconnaissance des bacs pucés, afin de permettre la facturation aux habitants.

Le but est de favoriser au maximum le remplissage et le tri en amont, sur les données du service pour faire évoluer la collecte avec un équipement progressif vers des bennes électriques.

« Le but, c'est d'être autonome de plus en plus au niveau de l'énergie pour ne plus dépendre de l'approvisionnement en énergie

fossile », a précisé Bernard Heyd. Il a par ailleurs attiré l'attention sur la présence de plus en plus de batteries détectées dans les déchets, qui provoquent des incendies, comme la présence de bonbonnes de gaz hilarants.

Profitant de la présence de nombreux élus, il les a incités à reprogrammer l'éclairage nocturne les jours de collecte pour la sécurité des ripeurs et une vision optimale. Bruno Guittard, président du Sictom, a pris la parole quelques instants.

« Ce marché, nous l'avons attribué à Sepur pour une durée de sept ans.

L'acquisition de ces véhicules représente plus qu'un renouvellement de matériel. C'est un service concret afin d'améliorer le service rendu aux habitants pour un territoire plus propre et plus respectueux de l'environnement.

Nous invitons les usagers à bien trier et tirer le meilleur parti de ces véhicules. La propreté et la gestion des déchets, c'est l'affaire de tous. »

■

SOURCE : Recyclage Recupération Magazine

DATE DE PUBLICATION : 01/11/2025

AUTEUR : Auteur non renseigné

L'expertise IA

Depuis 2022, Wasoria propose ses solutions technologiques à l'ensemble du marché, assembleurs et exploitants de centres de tri. « Face au large développement du marché des solutions d'analyse des flux par IA, nous avons l'avantage sur nos concurrents d'être issus du monde des déchets et de parfaitement connaître les problématiques des exploitants. Nos développements répondent exactement à leurs besoins et nous sommes capables d'anticipation », développe **Franck Lafontaine** dont l'équipe d'une dizaine d'ingénieurs travaille en partenariat avec des centres de recherche et des laboratoires précurseurs en vision et en data. Wasoria développe ainsi une série d'applications éprouvées en conditions réelles d'exploitation. C'est ainsi que le centre de tri Tricea expérimente, via 26 portiques de caractérisation répartis tout au long de son process, un système d'analyse du risque incendie, également capable d'interagir avec le process pour écarter les bouteilles de protoxyde d'azote avant la presse à paquets (lire Recyclage Récupération n° 80, p.52 à 57). « Il offre aussi une vision d'ensemble du process de tri et, via une application dédiée, permet au rondier d'effectuer plus rapidement des levées de doute », complète Franck Lafontaine. Avec la volonté de répondre précisément aux besoins des exploitants, l'ingénieur multiplie ses collaborations. Par exemple avec le constructeur de presse à balles Kadant Paal avec qui Wasoria expérimente un système d'automatisation des changements des paramètres de réglage de la presse, selon la nature du flux à conditionner (lire notre article « Innovation continue »). « Avec l'exploitant Sepur et l'assembleur Neos nous mettrons en place d'autres développements en termes de suivi en temps réel de la performance et de la qualité, d'interactions entre l'IA et le process ou d'adaptations de scénarii de tri dans le centre de collectes sélectives Valoseine actuellement en cours de construction à Triel-sur-Seine », annonce Franck Lafontaine. Pour l'ingénieur, pas de doute, l'industrie du tri des déchets assistée par l'IA se dirige inéluctablement vers des modèles d'exploitation avec « jumeaux numériques ».



SOURCE : Auto Infos

DATE DE PUBLICATION : 19/11/2025

AUTEUR : Fabio CROCCO

Solutrans 2025 : Scania mise sur le multi-énergies et les services pour accélérer la transition des flottes



Fabio CROCCO

Scania affiche une stratégie élargie : développement du camion électrique, maintien d'une offre gaz compétitive, moteurs thermiques optimisés et services connectés au service du TCO. Le constructeur met en avant une vision pragmatique, où chaque technologie trouve sa place selon les usages.

Portée par l'électrification du transport, l'offre "électrique" de Scania continue de s'étoffer. L'industriel revendique des capacités opérationnelles désormais compatibles avec la majorité des usages, hors longue distance pure. Ses camions électriques peuvent atteindre 400 km d'autonomie sur porteur urbain avec recharge rapide d'une heure pour 270 km supplémentaires. Les tracteurs affichent 64 tonnes de PTRR et jusqu'à 450 kW de puissance. La gamme couvre les configurations de 19 t à 64 t en porteurs et tracteurs.

L'ancrage dans le transport urbain se concrétise avec 41 bennes à ordures ménagères électriques livrées à Sepur , associées à la mise en place d'infrastructures de recharge par Erinion , filiale du groupe. L'autonomie annoncée – plus de 200 km – et une charge utile comparable à celle des modèles thermiques permettent notamment des tournées en double poste.

Scania prépare l'adoption du Megawatt Charging System , avec une recharge 20 à 80 % en moins de 30 minutes sur ses futurs modèles compatibles dès 2026. La puissance atteindra 750 kW, environ deux fois celle du CCS2.

En parallèle, la carte Scania Charging Access propose une facturation consolidée et des tarifs négociés auprès d'opérateurs comme Milence ou Electra , évitant la multiplication des cartes et contrats pour les exploitants.

Les moteurs thermiques restent incontournables

Scania réaffirme qu'une seule technologie ne suffira pas à décarboner le secteur dans les délais. Le biométhane demeure une option immédiate : jusqu'à 90 % de CO₂ réduit, et 1 400 km d'autonomie sur long-courrier en GNL. Les nouvelles motorisations 13 l gaz affichent désormais 420 et 460 ch, avec un couple comparable à leurs équivalents diesel.

Les moteurs diesel « Super » restent le socle de nombreuses flottes. Leur version 11 litres, lancée en 2025, complète l'offre du 13 litres avec jusqu'à 7 % de carburant économisé par rapport au 9 l, et un gain de masse utile d'environ 85 kg. Le Super 13 conserve des puissances jusqu'à 560 ch pour le transport lourd et longue distance.

Scania fait une entrée remarquée au catalogue UGAP pour ses châssis > 19 tonnes, avec 18 spécifications couvrant diesel, biogaz, électrique et HVO/xTL. Une opportunité de croissance sur le marché des collectivités, notamment dans la collecte des déchets.

En articulant plusieurs solutions — électrique, gaz, diesel optimisé et services numériques — Scania défend une transition énergétique pragmatique, au rythme des contraintes économiques et opérationnelles des flottes. Une approche qui vise à garantir la rentabilité tout en réduisant les émissions, application par application.

Services connectés et maintenance : optimiser le TCO

Le constructeur met l'accent sur la gestion digitale avec MyScania pour les exploitants et Scania Driver pour les chauffeurs. Les services connectés sont proposés par niveaux tarifaires selon les besoins : suivi de consommation, géolocalisation, qualité de conduite, téléchargement tachygraphe, analyse CO₂...Côté après-vente, Services 360 harmonise les contrats de maintenance à l'échelle européenne, avec quatre formules jusqu'à la couverture prédictive ProCare

Enfin, une offre combinant assurance et formation à l'écoconduite permet aux transporteurs de réduire sinistralité et consommation, grâce à un réseau de 39 formateurs réalisant 3 000 jours/an.

11 - 41 Bom électriques Scania livrées à Sepur

SOURCE : [Transporter.net](#)

DATE DE PUBLICATION : 21/11/2025

AUTEUR : Auteur non renseigné

41 Bom électriques Scania livrées à Sepur

Sepur exploite déjà des Scania au gaz comprimé. La société de collecte de déchets vient de passer à l'électrique avec 41 porteurs électriques au griffon carrossés en bennes à ordures ménagères.

La démarche est globale car Scania implique aussi sa filiale Erinion, qui soutient Sepur dans la mise en place de ses bornes de recharge électrique, dont 18 sont positionnés en hauteur (par manque de place), sur un portique en structure métallique, reliées à un câble de 9 m maniable sans effort.

Les premières livraisons ont débuté en septembre 2025 et s'échelonneront jusqu'au premier trimestre 2026. Les P 230E B6x2*4 qui sont progressivement livrés sont dotés d'une cabine CP14 trois places, qui se distinguent notamment par leur rayon de giration offrant une très bonne maniabilité. Les deux packs de batteries dont ils sont dotés développent au total 416 kWh bruts de puissance avec une fenêtre d'utilisation de 83%, soit 345 kWh utiles. L'autonomie dépasse les 200 km.

Les 41 Bom viennent rejoindre une flotte qui dispose déjà d'une centaine de véhicules 100 % électriques. 4 seront dédiées au siège social de l'entreprise, dans les Yvelines (78), 18 à l'agence de Sarcelles (95) et 19 à celle de Saint-Étienne-du-Rouvray (76), près de Rouen. À chaque livraison, les conducteurs bénéficient d'une formation à l'écoconduite par les formateurs Scania France. - MF

SOURCE : Bfmtv
DATE DE PUBLICATION : 15/12/2025
AUTEUR : Auteur non renseigné

Tech & Co, la quotidienne du lundi 15 décembre



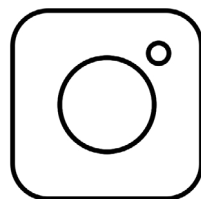
Lundi 15 décembre, François Sorel a reçu Damien Douani, responsable de l'innovation de l'école Narration et fondateur de Topos, Augustin Sayer, cofondateur d'Ovni, Frédéric Simottel, journaliste BFM Business, Julien Lidoine, directeur commercial realme France, Salomé Ferraris, journaliste Tech&Co, Romain Treussard, responsable Digital et Innovation SEPUR, et Vincent Hipault, CEO & co-fondateur de FICHA, dans l'émission Tech & Co, la quotidienne sur BFM Business.

Restons en contact —————

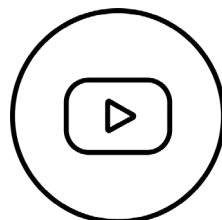
**SUIVEZ-NOUS SUR NOS
RÉSEAUX SOCIAUX**



@SEPUR



@GROUPE_SEPUR



@sepur6950

WWW.SEPUR.COM
SEPUR@SEPUR.COM





SIÈGE SOCIAL

ZA du Pont Cailloux
78850 Thiverval-Grignon